

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 4 décembre 2004, à 20 h 30

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Eric Fourcade, Jean-Pierre Oetiker et M^{me} Bérengère Rosset.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 4 décembre 2004, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Patrice Mugny, conseiller administratif (suite).

Page 52, cellule 3202000, Direction du Musée d'art et d'histoire, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 70 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 24 oui contre 21 non.

La présidente. Je signale à ceux qui me font de grands signes que j'ai appuyé sur la sonnette pendant au moins deux minutes pour appeler les conseillères et conseillers municipaux encore dans la salle des pas perdus ou à la buvette. S'il

¹ Rapports, 3063.

n'y a personne dans cette enceinte pour voter, je décline toute responsabilité! (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire silence: nos débats ont repris.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Madame la présidente, nous demandons un troisième débat sur cet amendement.

La présidente. Monsieur Bertrand, je vous signale que le troisième débat aura lieu de toute façon, puisque nous sommes en train de débattre du budget.

Page 57, cellule 3202060, Musée d'histoire des sciences, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 18 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 26 oui.

Page 57, cellule 3202070, Musée de l'horlogerie, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de charges de 300 000 francs, pour cause de fermeture du Musée de l'horlogerie.

M. André Kaplun (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais tout d'abord vous proposer de faire un rapide retour en arrière. Il y a quelques années, le Musée de l'horlogerie a subi un premier cambriolage. Selon une logique raisonnable, on aurait pu s'imaginer que le magistrat chargé de la sécurité dudit bâtiment allait prendre les mesures nécessaires pour qu'un tel événement ne se reproduise pas. Or – surprise! – rien n'a été fait dans ce sens, ou en tout cas rien de substantiel. Bien entendu, les milieux de la criminalité professionnelle se sont dit: «Youpi! On va y aller et tout rafler!» Et c'est précisément ce qui est arrivé, à tel point qu'on se retrouve aujourd'hui avec un musée quasiment vide de ses collections extrêmement précieuses, considérées comme irremplaçables et

représentant une valeur oscillant, d'après les experts, entre 4 et 5 millions de francs. Un musée vide correspond bien évidemment à un musée fermé. Jusque-là, nous arrivons à suivre, tout en déplorant bien sûr ce qui s'est passé.

Ce que nous ne comprenons plus, en revanche, en prenant connaissance du projet de budget – aussi bien de celui de l'année passée que de celui de cette année – c'est qu'un musée fermé coûte autant qu'un musée ouvert! Nous voulons bien admettre que le statut de la fonction publique ne permet pas aux autorités de se séparer du personnel dudit musée mais, Monsieur Mugny, vous admettiez il y a quelques jours encore, ici même en séance plénière, que la fermeture du Musée de l'horlogerie n'avait pas été gérée de façon optimale. Vous avez même affirmé, si je ne me trompe pas, qu'on aurait pu mieux faire. Quant à nous, nous disons aujourd'hui qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Puisqu'il vous faut de temps en temps – et même régulièrement – de nouveaux postes, Monsieur le magistrat, pourquoi n'est-il pas possible d'utiliser, pour effectuer les tâches en vue desquelles vous sollicitez ces postes, certains membres du personnel de ce musée, qui quoique fermé coûte plus de 1 million de francs par an à la population, ce qui me paraît quand même beaucoup? Par la force des choses, ce personnel doit avoir nettement moins à faire quand le musée est fermé que lorsqu'il est ouvert.

C'est pourquoi, dans un souci d'économie lié à une situation que nous estimons facile à analyser et à comprendre, dès lors que ce musée n'a pas d'activité – il n'en avait pas l'année passée, il n'en aura pas cette année et on nous a dit en commission des finances qu'il ne sera vraisemblablement pas ouvert avant 2007 – nous proposons de diminuer le groupe de comptes 30x d'une somme qui a été arrêtée – arbitrairement, je le reconnais – à 300 000 francs. Cette mesure vise à faire comprendre à la population que nous considérons que la gestion d'un musée fermé entraîne obligatoirement des économies et que nous entendons ainsi en maîtriser un peu mieux les coûts.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Kaplun, je veux bien qu'on parle d'économies, mais il s'agit à nouveau ici du même problème que tout à l'heure: celui des faits. Pour votre information, je vous signale que les objets volés valaient 10 millions de francs, ce qui ne représente même pas 1% de la valeur des collections de ce musée. Ce n'est donc pas vrai qu'il n'y a plus rien dedans! Il y subsiste des milliers de pièces! Par conséquent, parler d'un musée vide n'a simplement pas de sens.

J'ai dit l'autre jour – en réponse à une question de M^{me} Gachet, si j'ai bonne mémoire – qu'on aurait pu gagner un peu de temps dans la gestion de cette crise et la réduire de deux ou trois mois sur deux ans. Je m'étais également permis de

signaler, en passant, que je n'étais pas encore élu quand celle-ci a commencé. Mais cela ne signifie pas que, dès lors que le musée est fermé, on ne s'occupe plus de rien! C'était le premier élément que je tenais à apporter concernant cette affaire.

J'en viens au deuxième. J'ai aussi dit l'autre jour que la recension de toutes les pièces restantes, le travail d'emballage, le catalogage et le déménagement ont pris du temps – et sur ce plan-là on n'aurait pas pu en gagner. De plus, l'ancienne conservatrice du musée, très choquée de ce qui s'était passé, a donné son congé, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Elle a souhaité prendre une retraite très anticipée, ce qui a occasionné une phase de flottement, parce qu'il a fallu trouver une personne pour la remplacer. Malheureusement – ou plutôt heureusement – dès que l'on cherche des gens de qualité, on ne les trouve pas sous la première pierre venue, d'où un certain flottement. Il n'en demeure pas moins que, par la suite, toutes les pièces ont été emballées et que le déménagement dans les coffres-forts du Crédit Suisse s'est terminé il y a environ un mois, en octobre. Je vous l'ai également dit au début de la semaine, et j'ai un peu l'impression de me répéter!

A présent, les collections du Musée de l'horlogerie sont à l'abri. Et vous pensez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous n'allons pas licencier les personnes travaillant dans cet établissement! Ce sont des professionnels de l'horlogerie, et nous ne pouvons pas les placer, disons comme éclairagistes sur la scène Ella-Fitzgerald!

Nous avons estimé qu'il était nécessaire que le public genevois retrouve le contact avec ces pièces, c'est pourquoi nous organisons à la fin du printemps 2005 une très belle exposition au Musée d'art et d'histoire, où elles seront exposées. Cette exposition sera accompagnée d'un catalogue et nécessitera le travail habituel dans ces circonstances. Nous avons donc laissé, dans le projet de budget, un montant correspondant à l'essentiel du fonctionnement du Musée de l'horlogerie. Bien entendu, ce bâtiment devra quand même être entretenu, même si cela n'engendrera pas autant de frais que d'habitude, puisqu'il ne sera pas nécessaire de le chauffer, par exemple. Mais les économies réalisées à cet égard compenseront la location des coffres-forts à laquelle nous avons dû procéder; nous faisons donc face à toute une série de frais générés par l'entretien et l'entreposage actuel de la collection.

Monsieur Kaplun, je ne vous cache pas qu'à la fin de l'année une petite économie pourra éventuellement être réalisée. C'est possible. Mais nous nous sommes basés sur le budget précédent, car je trouvais utile de garantir ce cadre rassurant. A la fin de l'année, si une économie a été réalisée, nous serons très heureux de vous l'annoncer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 29 oui (2 abstentions).

Page 58, cellule 3202070, Musée de l'horlogerie, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 55 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

M. André Kaplun (L). Je vais non pas répéter ce que je viens de dire, mais donner une autre explication. Dans la version corrigée du projet de budget – où les montants n'ont d'ailleurs pas changé par rapport à la précédente – nous constatons que le groupe de comptes «Fournitures de bureau, imprimés, publicité» – pour un musée fermé, je le rappelle – passe de 36 255 francs aux comptes 2003 à 91 560 francs au budget 2005, c'est-à-dire près du triple! Eh oui, c'est bien ce qui est marqué, Monsieur Mugny! Consultez votre document, et vous constaterez que ce que je viens de dire est exact. Pour ma part, j'avoue que je ne comprends toujours pas comment on peut arriver à une somme pareille pour un musée fermé. Par conséquent, je propose ici une diminution de 55 000 francs.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vais vous expliquer, Monsieur Kaplun... C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes là, nous les conseillers administratifs; autrement, le travail pourrait tout aussi bien se faire en commission. Nous avons ici l'exemple parfait de ce que je vous ai dit il y a deux minutes. Les comptes 2003 montrent que nous n'avons pas eu besoin de dépenser toute la somme prévue au budget, et il se passera certainement la même chose aux comptes 2004. En 2005, par contre, nous devons prévoir l'exposition qui aura lieu au Musée d'art et d'histoire... (*Remarque de M. Kaplun.*) Vous n'avez pas reçu les comptes 2004, Monsieur Kaplun, et je vous répète que vous aurez certainement une bonne surprise en consultant ces derniers à propos du Musée de l'horlogerie.

Si nous avons reporté la somme du budget 2004 dans le budget 2005, c'est parce qu'il y aura, comme je viens de vous le dire, une exposition au Musée d'art et d'histoire et donc un catalogue. Savez-vous combien coûte un catalogue? Entre 30 000 et 50 000 francs. Je parle évidemment ici d'un catalogue avec des photos de qualité, et pas des reproductions pour un roman policier! Il s'agit d'un document qui, ensuite, devient une référence dans le monde de l'horlogerie. Nous

sommes tout de même une cité horlogère, n'est-ce pas... En plus du coût de ce catalogue, il y a celui de la publicité pour l'exposition.

Je le répète, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: vous avez eu une bonne surprise aux comptes 2003, à un moment où la catastrophe du cambriolage avait déjà eu lieu. Je pense qu'il en ira de même aux comptes 2004. Pour 2005, je ne sais pas encore mais, en tout cas, nous avons estimé nécessaire de mettre cette somme-là au budget en vue de l'exposition dont je viens de parler.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 28 oui (4 abstentions).

Page 58, cellule 3202500, Expositions, conférences, films – Musée d'art et d'histoire, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 50 000 francs. Je lis la justification: «Réduction de la rubrique 318390 «Honoraires divers». Retour aux comptes 2003.»

M. Jean-Marie Hainaut (L). Il s'agit ici de donner un autre exemple de notre analyse que j'ai exposée avant la pause. Dans le cas présent, l'amendement concerne la rubrique 318390 «Honoraires divers», dans la cellule «Expositions, conférences, films – Musée d'art et d'histoire». Nous pensons bien que les activités de cet établissement engendrent un certain nombre de frais. Néanmoins, les honoraires divers représentent justement un poste où on pourrait au moins se demander si les employés du musée ne sont pas en mesure d'effectuer les prestations budgétées. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'avis que le montant figurant aux comptes 2003 – d'ailleurs assez élevé – est suffisant, et qu'il n'y a pas lieu d'augmenter de manière aussi significative, à savoir de 50 000 francs, la rubrique «Honoraires divers».

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Hainaut, nous avons beaucoup réfléchi à propos du Musée d'art et d'histoire. Vous savez – ou vous ignorez – qu'aujourd'hui cet établissement reçoit environ 600 000 francs du secteur privé pour répondre aux besoins dont il est question ici. Dans le cadre des arbitrages internes dans mon département, nous avons considéré que, s'il fallait faire des économies, celles-ci devaient en priorité porter sur le budget d'acquisitions du musée, où nous avons retranché une somme très importante de presque 400 000 francs. En effet, nous avons pensé qu'il était plus dangereux de remettre

en question la restauration et l'entretien des œuvres, ainsi que, dans le cas particulier, certaines expositions nécessitant parfois de remettre des œuvres en état. Je vous passe le détail. Nous avons donc estimé que le musée pouvait renoncer, pendant une année ou deux, à acquérir de nouvelles œuvres et à enrichir ses collections. Je ne parle pas ici du Musée de l'horlogerie qui, lui, a un compte ouvert par l'assurance à seule fin d'acquérir de nouveaux objets.

Pour le Musée d'art et d'histoire, nous avons donc fait le choix que je viens de vous expliquer, considérant que commencer à réduire les budgets revenait à donner un mauvais signe aux privés, qui eux-mêmes ont tendance à réduire les sommes qu'ils allouent à cet établissement. Nous avons préféré leur montrer que la Ville s'efforce de maintenir les montants alloués, de façon à rester dans des rapports de financement à peu près équilibrés avec les privés. Il me semblerait donc aberrant de réduire ce montant-là.

M. Jean-Marie Hainaut (L). J'ajouterai juste deux mots, simplement pour dire que, même si notre amendement était accepté, il resterait encore un montant de l'ordre de 120 000 francs pour les dépenses comprises dans la rubrique «Honoraires divers» concernant le Musée d'art et d'histoire.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 31 oui.

Page 59, cellule 3203000, Musée d'ethnographie, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 120 000 francs. Il s'agit également ici de réduire la rubrique 318390 «Honoraires divers», de façon à revenir au montant des comptes 2003.

M. Georges Queloz (L). La remarque que vient de faire mon collègue Jean-Marie Hainaut est valable pour cet amendement. Pour ma part, Madame la présidente, j'avais demandé la parole un peu avant, quand vous avez annoncé le groupe de comptes 310, puisque nous pouvons nous exprimer sur un point même si aucun amendement n'a été déposé...

La présidente. En effet, Monsieur Queloz. Je n'avais pas vu que vous demandiez la parole, excusez-moi...

M. Georges Queloz. Ce n'est pas grave, et je vous pardonne bien volontiers. En fait, j'ai constaté que, de temps en temps, le Conseil administratif pouvait faire un effort en matière d'économie. La preuve, c'est qu'au Musée d'ethnographie j'ai vu, avec une satisfaction particulière, que le montant des «Fournitures de bureau, imprimés, publicité» prévu au budget avait diminué de 100 000 francs par rapport à la dépense faite en 2003. Puis, tout à coup, je me suis rappelé les factures de la campagne pour le Musée d'ethnographie... Nous n'avons pas tous joué dans la même cour avec les mêmes moyens! Ces factures ont sans doute été imputées sur l'année 2003. Je voulais le faire remarquer puisque, à chaque référendum, on est tenu d'aller donner des comptes au département cantonal: un référendum coûte cher et la différence sur le groupe de comptes 310 doit s'expliquer ainsi.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 31 oui.

Page 63, cellule 3302000, Bibliothèque publique et universitaire, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de charges de 192 418 francs et la suppression de la création de deux postes à la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Lionel Ricou (DC). En effet, les groupes démocrate-chrétien, radical et libéral ont déposé un amendement visant à supprimer la création de deux postes à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Nous avons examiné avec grande attention les vingt-neuf postes que le Conseil administratif a décidé de créer dans son projet de budget 2005. En ce qui concerne le soutien au livre, qui était sa troisième priorité, les cinq postes mentionnés dans ce document et destinés aux bibliothèques municipales nous semblent parfaitement justifiés, car celles-ci ont une activité de proximité, en accueillant des enfants du quartier et en mettant sur pied des projets intéressants; elles sont donc des outils d'intégration dans les quartiers. Nous avons pu évaluer qu'il y avait de réels manques dans ce domaine, en particulier pour les sections jeunesse de ces bibliothèques.

Mais concernant les deux postes que le magistrat – ou le Conseil administratif – a décidé de créer à la BPU, en revanche, nous avons estimé que, dans la situation actuelle, cette mesure n'était pas justifiée et donc inutile; c'est pourquoi nous avons déposé cet amendement.

Les deux raisons pour lesquelles nous estimons que cette création de postes est inutile sont les suivantes. Premièrement, depuis dix ans, on ne cesse d'investir dans l'informatique pour la BPU, ce qui devrait faciliter l'accès au catalogue et un certain nombre d'autres démarches pour les utilisateurs – et tel est bien le cas. En dix ans, disais-je, le Conseil municipal a voté presque 3,5 millions de francs de crédits pour l'informatisation de la BPU. Par conséquent, on peut supposer que la création de postes est superflue. Je le répète, l'informatisation a facilité l'accès au catalogue; désormais, les utilisateurs peuvent réserver des ouvrages, prolonger la réservation ou le délai de retour par internet – ils ne peuvent pas encore retirer les livres via internet, c'est évident, mais un certain nombre de manipulations sont malgré tout devenues inutiles et certaines démarches auprès du service de prêt peuvent être évitées grâce à l'informatique.

La deuxième raison pour laquelle nous estimons que cette demande du Conseil administratif n'est pas justifiée concerne un point évoqué lors du débat au sein de la commission des finances: le magistrat souhaite étendre les horaires d'ouverture de la BPU, qui est actuellement fermée entre midi et 14 h. Il justifie cette volonté par le fait que cela faciliterait grandement les démarches des étudiants auprès du service de prêt. Dans ce cas, nous considérons, pour notre part, que l'extension des horaires d'ouverture de la BPU doit être réalisée en concertation avec l'Université; il faut que cette dernière mette la main au porte-monnaie, si elle souhaite vraiment rendre ce service à ses étudiants. Telles sont les deux raisons pour lesquelles nous estimons que cette création de postes est inutile, compte tenu de la situation financière actuelle de la Ville.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous revoilà dans le débat d'avant la pause concernant l'accès à la culture, qui n'est pas destinée uniquement aux enfants dans les quartiers ou aux étudiants se rendant à la BPU, mais aussi à la population! Il y a des adultes qui travaillent et qui ne peuvent pas se libérer autrement qu'entre midi et 14 h pour avoir accès aux livres. Il est vrai que l'informatique a dû beaucoup faciliter la consultation et la gestion des ouvrages, mais je vois mal qu'on mette un ordinateur à l'entrée du bâtiment entre midi et 14 h pour recevoir les lecteurs! C'est de l'accueil entre midi et 14 h qu'il s'agit ici, c'est pourquoi ces deux postes sont très importants pour nous.

Comme vient de le dire M. Ricou, l'une des trois priorités du Conseil administratif consiste à donner accès au livre et à la lecture à toute la population de la ville, et non pas seulement aux catégories de personnes qu'il a citées, avec raison d'ailleurs. C'est pourquoi nous refuserons cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 30 oui.

Page 63, cellule 3302000, Bibliothèque publique et universitaire, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 140 000 francs. Je lis la justification figurant sur l'amendement: «Réduction de la rubrique 318270 «Travaux informatiques par des tiers». Utilisation des ressources internes.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 29 oui.

Page 64, cellule 3302010, Musée Voltaire, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 10 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 30 oui.

Page 65, cellule 3302020, Bibliothèque musicale, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 15 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 28 oui.

Page 41, cellule 3001000, Direction des affaires culturelles, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (FASe («La rue est à vous»)), page 138 des subventions).

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 240 000 francs, soit la suppression de la subvention à «La rue est à vous».

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Alternative vous rend attentifs au fait qu'il est important de se donner les

moyens de soutenir les manifestations de quartier. Notre vision de la société en matière d'offre culturelle ne consiste pas à imposer des événements aux citoyennes et aux citoyens, mais plutôt à travailler de concert avec eux, et donc à être à l'écoute de leurs attentes. Il convient de souligner que les habitants de certains quartiers, notamment de celui de Saint-Jean, ont demandé au Conseil administratif de soutenir «La rue est à vous». Selon l'Alternative, l'art et la culture doivent aller à la rencontre de la population. En effet, nous avons toujours été favorables à une culture accessible à toutes et tous.

Les 240 000 francs que les auteurs de cet amendement veulent supprimer figurent au budget depuis 2003 et correspondent aux deux postes demandés dans le cadre des quatre demi-postes à la démocratie participative. Une partie de cette somme a été prévue dans le cadre de «La rue est à vous». L'Alternative veut que ce montant soit maintenu, afin que le Conseil administratif crée formellement les deux postes demandés. En effet, ceux-ci doivent absolument être maintenus pour l'organisation de cet événement. Aussi, en vue de répondre aux attentes de la population, nous rejeterons vivement cet amendement qui va à l'encontre des manifestations culturelles privilégiant la convivialité et la liberté d'expression.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons vous recommander d'accepter cet amendement justement pour les excellents motifs que nous a donnés M^{me} Figurek. Nous aussi, nous accordons une certaine valeur à la vie et à l'animation des quartiers, et nous considérons bien sûr que divers événements doivent avoir lieu dans ce cadre. Toutefois, nous partons du principe qu'il s'agit là de propositions relevant du social et non de la culture, et qu'il y a lieu de considérer, dans le département des affaires culturelles, ce qui procède de la culture, les activités à caractère socioculturel relevant du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Nous avons adopté la même logique lors des débats sur le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, à propos du caractère éphémère de certains aménagements de rue. Ceux-ci ont une certaine vocation, à savoir essentiellement une meilleure animation des quartiers, de meilleurs échanges entre les habitants.

Ici, l'événement culturel dont il est question n'est pas un événement culturel en lui-même, mais un prétexte pour créer une rencontre, une interrogation sur des valeurs... Or telle est justement la vocation des services du département de M. Tornare. Par conséquent, pour les excellents motifs suggérés par M^{me} Figurek et de concert avec l'Entente, je vous suggère d'approuver notre amendement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quitte à transférer ce montant dans le département de M. Tornare, si le cœur vous en dit.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 28 oui (1 abstention).

Page 46, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chorales populaires, page 139 des subventions).

M. Pierre Losio (Ve). Ce que je vais dire concerne les chorales populaires. Je vois des sourires dans cette salle... Ceux qui me connaissent savent que je n'ai aucun sens de l'humour; je vous prie donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir me laisser développer mon intervention!

Il faut savoir assumer la rançon du succès. Ce succès ne date pas d'il y a trois mois: il est d'une immédiateté qu'ont pu constater le Conseil municipal, le Conseil administratif et notre président, qui l'a salué avant même la prestation de la chorale du Conseil municipal tout à l'heure. Ce succès a même été apprécié par la population: nous avons reçu, à l'issue de notre prestation, des manifestations de sympathie et même d'approbation de la part de certains spectateurs – j'en ai entendues de la bouche de musicologues éminents... (*Rires.*) Il convient donc d'assumer la rançon du succès, et cette rançon – puisque c'est ce terme qu'il faut employer – nous renvoie à la page 139 des subventions, aux «Chorales populaires».

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains ont coutume de dire, dans cette enceinte: «Je ne pensais pas devoir intervenir mais, finalement, je vais quand même le faire.» Eh bien, je me vois contraint d'intervenir, suite à une réunion des responsables de la chorale du Conseil municipal à l'issue de sa magnifique prestation. Je le regrette, mais l'immédiateté de cette affaire m'y pousse. Je tiens à préciser que cette intervention est parfaitement «transversale», c'est-à-dire qu'elle est soutenue par tous les partis présents dans cet hémicycle – ou plutôt ce polygone.

Le discours que nous avons entendu cet après-midi concernant la culture dans notre bonne ville de Genève a mis en évidence la nécessité d'un soutien à la création, plutôt qu'un soutien aux fonctionnaires de la Ville. Vous nous connaissez tous, vous nous avez vu chanter, vous savez que nous ne sommes pas des fonctionnaires de la culture et que nous avons un goût prononcé pour la création... (*Rires.*) Ce soir, nous avons évidemment choisi un répertoire traditionnel, puisque c'était l'Escalade, mais nous avons néanmoins des ambitions, qui s'inscrivent tout à fait dans le contexte de la création. C'est le premier point que je voulais relever.

Par ailleurs, nous avons entendu le magistrat chargé des affaires culturelles, M. Mugny – je le connais bien, puisqu’il est de mon parti – à qui les lignes qui traînent dans son département depuis des années donnent de l’urticaire. Eh bien, on ne peut pas dire que celle dont il est question ici, dans l’enveloppe «Chorales populaires», traîne, puisqu’elle n’est pas encore créée et qu’elle date d’aujourd’hui! Au moins, nous éviterons l’ire du magistrat au sujet des lignes qui traînent dans son budget! En outre, je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs – nous en avons discuté très sérieusement à la pause – que nous n’excluons pas la possibilité de nous inscrire a posteriori dans une convention de subventionnement... (*rires*) qui nous permettra de pérenniser l’élan magnifique de ces dernières semaines.

Concernant cette subvention, il fallait donc nous accorder sur une certaine somme. Nous avons étudié de très près la situation: il ne s’agit en l’occurrence pas d’un «aménagement musical éphémère»... (*rires*) mais d’une entreprise musicale destinée à être pérennisée au sein du Conseil municipal. La convention de subventionnement nous semble donc un bon outil, à moyen terme. Afin de pouvoir réaliser nos ambitions, presque plébiscitées par la population tout à l’heure dans la cour de l’Hôtel de Ville, nous avons examiné les groupes 31 – c’est notre dada, chez les Verts, et je m’en suis chargé – en vue de faire quelques propositions.

Il est évident qu’il faut d’abord défrayer les chefs de chœur, c’est la moindre des choses, compte tenu de leur investissement personnel. Ensuite, il va falloir payer des droits d’auteur, assumer des frais de reproduction et de photocopie de toutes les partitions, ainsi que d’information et de communication – comme pour tout groupement qui se respecte, il faut que nous puissions communiquer sur l’existence de cette chorale...

M. Eric Ischi (UDC). Il faut aussi un costume!

M. Pierre Losio. Il y a également un autre problème que nous avons résolu. Vous savez que, pour les investissements inscrits au budget de fonctionnement, il existe une limite de 10 000 francs à ne pas dépasser. Pour aller nous produire dans d’autres villes ou d’autres conseils municipaux, par exemple dans le canton de Vaud, nous avons donc trouvé une solution: nous avons trouvé un minibus... (*rires*) qui coûte moins de 10 000 francs et qui pourrait donc figurer au budget de fonctionnement. Et puis, il faut prévoir encore quelques frais divers, quelques mandats externes que nous pourrions donner, par exemple pour du marketing. Nous envisageons de créer un demi-poste pour inciter les différents conseils municipaux de Suisse romande – et peut-être d’Europe, qui sait? – à nous inviter

à chanter dans leurs institutions. C'est dire, Mesdames et Messieurs, qu'une certaine somme est nécessaire pour assurer la pérennité et la survie de cette magnifique chorale municipale.

Toutefois, les chanteuses et les chanteurs qui s'y produisent ont un sens aigu des responsabilités. Comme nous ne souhaitons pas – c'est aussi un de mes das – devoir nous arranger avec un certain article 2, selon lequel il est nécessaire de trouver des compensations aux dépenses, par augmentation de recettes ou diminution de dépenses ailleurs, nous voulons donner au magistrat chargé des affaires culturelles une année de réflexion, afin qu'il puisse évaluer la situation, entendre les experts de l'art musical, éventuellement recevoir les chefs de chœur et se faire une idée des mesures nécessaires à prendre pour la survie de cette chorale. Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs: la chorale municipale, mue par son sens des responsabilités, ne demandera aucune subvention cette année, mais nous invitons le magistrat à réfléchir à ce que je viens de dire!

Pour terminer, je voudrais encore remercier, du fond du cœur, nos chefs de chœur: merci Florence, merci Alain! (*Applaudissements nourris.*)

La présidente. Merci, Monsieur Losio. Nul doute que, si tous les amendements étaient votés à coups d'éclats de rire, vous auriez presque recueilli l'unanimité ce soir.

M^{me} Liliane Johner (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi d'apporter à l'appui de cette demande un élément valorisant pour notre chorale. En effet, suite à notre prestation de haute valeur, un engagement nous a été proposé – eh oui! – et pas n'importe lequel. Cette prestation consisterait à chanter le *Cé qu'è lainô* au Victoria Hall lors de la cérémonie des promotions citoyennes! (*Rires.*) Je remercie M. Claudio Deuel de la haute estime dans laquelle il tient le chant choral! (*Applaudissements.*)

La présidente. La parole est à l'éminente cheffe de chœur, M^{me} Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je suis un peu dépassée par l'ampleur de cette initiative qui se voulait au départ sympathique et conviviale, et dont il faut quand même saluer l'efficacité – vous m'en donnez l'occasion, Monsieur Losio et Madame Johner – vu la qualité de la prestation par rapport au nombre de répétitions, à savoir trois fois un quart d'heure et une générale, pour arriver à ce résultat

avec l'ensemble des choristes ici présents. Ils ont fait preuve d'un engagement tout à fait sérieux, que je salue du fond du cœur, en tant que musicienne professionnelle. C'était un vrai plaisir de travailler avec vous, Mesdames et Messieurs! Je pense que, si tous les dossiers confiés par les citoyens au Conseil municipal de la Ville de Genève peuvent être traités avec la même efficacité, il y a encore de l'espoir dans cette République! Bravo! (*Applaudissements.*)

Page 46, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées («La ville est à vous», page 140 des subventions).

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 50 000 francs. Il s'agit de supprimer la subvention accordée à «La ville est à vous».

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ici, nous retombons dans des activités qui, à la différence de celles de la chorale du Conseil municipal, ne sont pas culturelles, mais sociales. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par identité de motif avec l'amendement précédent, nous vous suggérons d'accepter celui-ci.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous savons toutes et tous que les fêtes de quartier participent à la vie sociale et culturelle de notre ville. Il est donc tout à fait ridicule de vouloir priver la population de ces moments de convivialité. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 29 oui.

Page 46, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (La Bâtie Festival de Genève, page 140 des subventions).

La présidente. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral et radical, proposant de diminuer de 150 000 francs la subvention allouée à la Bâtie-Festival de Genève.

M^{me} Claudine Gachet (R). Le groupe radical demande le retour de cette subvention au niveau du budget 2003. Le 23 mai 2002, la Ville et le Canton ont signé une convention de subventionnement avec l'association La Bâtie pour son festival, pour une période s'étendant de 2002 à 2005. Il y a plusieurs raisons de ne pas accepter l'augmentation de cette ligne budgétaire. Nous voulons même la diminuer, ou alors demander au magistrat qu'il fasse de ce festival une biennale à partir de l'exercice 2006.

En 2003, la subvention est passée de 750 000 à 850 000 francs. La raison évoquée pour justifier cette augmentation était le 25^e anniversaire du festival. En 2004, la subvention a continué à prendre l'ascenseur pour atteindre 1 million de francs. Est-il acceptable, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'une subvention passe de 750 000 francs à 1 million de francs en deux ans? Qu'un événement comme les 25 ans d'une manifestation soit soutenu, soit; mais comment expliquer que, l'année suivante, la 26^e année, on en garde les acquis? C'est pour cette raison que le groupe radical demande le maintien de cette ligne budgétaire au niveau du budget 2003, c'est-à-dire à 850 000 francs.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je parlerai au nom de l'Alternative pour expliquer notre refus – évidemment – de cet amendement. En relisant les débats qui se sont déroulés à la commission des arts et de la culture, j'ai été fort surprise de l'incohérence de la position des groupes de droite au sujet de la Bâtie-Festival de Genève. Finalement, nous ne comprenons pas pourquoi ils veulent diminuer cette subvention. Certains n'ont pas aimé les spectacles en 2004 et il s'agit d'une sorte de punition: puisqu'on n'a pas aimé les spectacles, on veut punir le festival en lui refusant 150 000 francs. D'autres veulent revenir au montant des comptes 2003, en faisant fi de toute la politique culturelle mise en œuvre ces dernières années et notamment de la convention de subventionnement qui a été signée avec la Bâtie-Festival de Genève en 2002 pour une durée de quatre ans, jusqu'en 2006 – et non pas 2005, comme l'a dit M^{me} Gachet.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, des conventions du même genre ont été signées avec d'autres institutions comme l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), Contrechamps et l'AMR (Association pour l'encouragement de la musique improvisée). Ces conventions sont le fruit de longues discussions entre les associations, les institutions et les services du département des affaires culturelles, afin d'assurer des conditions de travail correctes et de reconnaître le travail qui est fait. Ces conventions prévoient toute une série de conditions, d'évaluations des projets discutés entre le département et les associations culturelles.

Ces conventions de subventionnement, nous les avons demandées pendant de nombreuses années au sein du Conseil municipal. Je crois que tous les partis y

étaient très favorables quand elles ont été proposées et instaurées par le département des affaires culturelles. Alors, nous ne comprenons pas bien cet amendement, qui revient à dénoncer aujourd'hui la convention que la Ville a signée avec la Bâtie-Festival de Genève, sous le coup de la mauvaise humeur et au prétexte qu'on n'a pas aimé le programme 2004. Ce n'est pas très sérieux, les arguments évoqués ne sont pas clairs. Finalement, cela signifie que le Conseil municipal, après avoir demandé au magistrat de mettre en place un certain type de politique culturelle, décide de dénoncer une convention avant son échéance. En l'occurrence, il s'agit d'un document que la Ville a signé et dans lequel elle s'est engagée à assurer certaines conditions de travail à des acteurs culturels qui produisent un festival très largement reconnu et apprécié par le public genevois. Nous ne trouvons pas l'attitude de l'Entente sérieuse!

Si la Ville commence à dénoncer les conventions de cette manière-là, elle perd toute crédibilité pour le jour où elle voudra négocier avec les communes et l'Etat des conventions tripartites, voire régionales. En effet, si elle ne parvient même pas à respecter les conventions qu'elle a signées avec ses propres acteurs culturels, la Ville de Genève perdra toute crédibilité en matière de politique culturelle. Nous ne pouvons pas accepter cela, et nous rejetterons donc cet amendement.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien ne soutiendra pas cet amendement, pour les raisons qui viennent d'être évoquées par M^{me} Keller Lopez. Pour nous, l'élément important est en effet la convention de subventionnement qui a été signée avec la Bâtie-Festival de Genève. Il est vrai que les personnes subventionnées savent qu'une augmentation prévue au budget – comme c'est le cas ici – doit être soumise au Conseil municipal. En ce sens, cet amendement est légitime, puisque tout le monde sait que telle est la procédure. Toutefois, pour nous, l'essentiel est que cette convention de subventionnement soit respectée. A son échéance, un bilan devra être fait, elle sera rediscutée et renégociée. A ce moment-là, la Ville décidera de la reconduire ou non, d'augmenter ou de diminuer la subvention.

L'avantage de cette convention est justement que sa durée est de quatre ans. Il y a eu quelques critiques concernant l'édition 2004 de la Bâtie-Festival de Genève, soit; mais tel n'était pas le cas pour 2003. Par conséquent, attendons encore deux ans pour faire un bilan global. Voilà pourquoi il nous paraît sage, ce soir, de ne pas voter cet amendement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ainsi donc, il faudrait voter l'augmentation de cette subvention destinée à la Bâtie-Festival de Genève parce que nous serions

liés par convention. C'est là l'essentiel qu'il y a lieu de retenir du message de l'intervenante socialiste.

En ce qui concerne l'édition 2004 de la Bâtie-Festival de Genève, on peut dire d'un commun accord qu'elle n'a pas répondu à notre attente. On peut même aller plus loin en affirmant qu'elle n'a pas répondu aux objectifs dudit festival. Ce dernier est un événement qui a sa place dans notre cité depuis de nombreuses années; c'est un événement genevois particulièrement important pour l'ensemble des intervenants artistiques de la place, car c'est pour eux une occasion magique d'apparaître sur les scènes mises à leur disposition pour qu'ils puissent présenter leurs créations.

Or que s'est-il passé en 2004? Le festival était un peu différent, il privilégiait des cultures émergentes face auxquelles le public, qui avait ses habitudes, ne s'y retrouvait pas. Il faut bien le reconnaître: il est sorti un peu grognon de ces spectacles. Ultérieurement, le responsable de la Bâtie a expliqué que ce n'était pas un festival élitaire, mais un festival destiné à ceux qui comprennent... Cherchez la différence! Cela pour expliquer que le taux de satisfaction du public diminue, parce que la qualité de l'œuvre augmente! C'est possible... Néanmoins, ce festival a en soi une vocation un peu pédagogique et une mission originelle qui est de permettre aux intervenants artistiques genevois de présenter leurs œuvres.

Sur ce plan, la Bâtie-Festival de Genève a très objectivement dérivé. Alors, le seul motif pour conserver cette ligne budgétaire serait que la Ville est liée par convention? Mais non! En 2003, avec une subvention de 850 000 francs, ledit festival a rendu une copie très satisfaisante, voire très plaisante. Dans la pratique, l'augmentation de sa subvention en 2004 n'a pas été une bonne idée, puisqu'elle lui a peut-être permis de filer dans de mauvaises directions. En prônant le retour au montant de la subvention de 2003, à savoir 850 000 francs, nous ne faisons aucun tort à la Bâtie-Festival de Genève. Au contraire, nous affirmons notre liberté politique, et la convention signée par la Ville ne nous engage nullement à verser un seul centime! Cette liberté politique, c'est la nôtre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et les circonstances nous déterminent ici à vous proposer cet amendement pour une diminution de 150 000 francs, que je vous remercie de voter.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ferai juste quelques remarques. Bien sûr, comme l'a dit M. Bonny, chaque année, le Conseil municipal peut décider de ne pas voter une subvention. Il n'en demeure pas moins que, quand on signe une convention, c'est la Ville qui est engagée. Selon moi, s'il s'agit de contester une convention, c'est la première année qu'il faut le faire, pas en cours de route, car ce serait tout de même une manière de procéder un peu particulière.

Comme l'a dit M^{me} Keller Lopez, tout le monde appelle de ses vœux la Conférence culturelle où la Ville de Genève discutera avec le Canton et les communes, voire avec des communes françaises et peut-être même avec des privés – qui sait si la Fondation Wilsdorf, la Loterie romande ou d'autres partenaires ne seront pas intéressés? Mais si, à chaque fois, les partenaires se mettent à douter de l'engagement de la Ville, le moins qu'on puisse dire, c'est que cela va nous poser des problèmes de légitimité et surtout de confiance vis-à-vis de nos futurs partenaires.

De même, nous n'aurions pas très confiance si, chaque année, nous devions craindre que le Grand Conseil coupe dans les subventions – vous me direz que c'est un peu ce qu'il est en train de faire, mais pour le moment il ne coupe pas encore dans les conventions signées avec la Ville... Enfin, s'il commençait à agir de la sorte, nous serions les premiers à dire que ce n'est pas possible! Je donne un autre exemple: la commission des finances m'avait suivi pour ne pas couper les subventions destinées au Théâtre de Carouge. Or la commission des arts et de la culture avait voulu procéder à ces coupes alors qu'une convention avait été signée.

Suite à ces premières remarques, de deux choses l'une, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: soit vous renoncez aux conventions – c'est possible, puisqu'il n'y en avait pas auparavant – soit vous considérez que la Ville doit en signer, parce qu'elles lui permettent d'avoir une vision sur quatre ans et parce qu'elles donnent aux subventionnés la garantie que, pendant ce laps de temps, ils sont tranquilles et savent combien ils vont toucher.

A l'échéance des conventions, un rapport est déposé. D'ailleurs, la commission des arts et de la culture va prochainement être saisie de celui qui concerne l'OSR. Les quatre ans de la durée de la convention viennent de se terminer, et nous allons transmettre ce rapport à ladite commission pour en discuter et voir si la Ville va donner plus d'argent à l'OSR. Ce débat sera l'un des premiers portant sur une convention arrivée à échéance.

Quant à votre intervention, Monsieur Froidevaux, les chaussettes m'en tombent! Je vous ai entendu faire un discours un peu méchant, un peu «grand truc» comme vous en avez l'habitude, à propos de l'affaire Dieudonné, où vous me demandiez de quel droit j'étais intervenu...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je n'ai pas dit un mot sur M. Dieudonné!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Vous voulez rire, Monsieur Froidevaux! Il y a quelques mois, vous aviez fait un long discours demandant de quel droit j'osais intervenir dans la sphère artistique. Or vous, qu'êtes-vous en train de

faire? La Bâtie-Festival de Genève ne vous plaît pas, et vous décidez qu'il faut lui enlever 150 000 francs! Demain, ce sera le tour du Grand Théâtre: si ses spectacles ne sont pas bons, on lui enlèvera 1 million de francs! Soyons sérieux! A un moment donné, on peut avoir un vrai débat sur une institution et décider qu'on ne la subventionne plus, la Ville en a le droit. Mais alors, il faut le faire dans le cadre d'un vrai débat, et non pas demander comme ça, en séance plénière, d'enlever 150 000 francs. On ne veut plus de la Bâtie-Festival de Genève? La Ville a le droit d'y renoncer, puisqu'elle le subventionne. Mais il faut pour cela mener un vrai débat de fond et non pas, sous prétexte que le programme n'a pas plu, diminuer la subvention. S'il y a une façon d'intervenir dans la sphère artistique, Monsieur Froidevaux, c'est bien en jouant aux pourvoyeurs de fonds qui retirent l'argent quand ils ne sont plus satisfaits du spectacle!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En ce qui concerne la Bâtie-Festival de Genève, Monsieur le magistrat, je vous renvoie au rapport M-126 A relatif à l'examen de ses activités, rédigé à l'initiative des Verts. Ce rapport extrêmement complet nous dit exactement ce que le Conseil municipal attend de ce festival et, subsidiairement, ce qu'il n'en attend pas. Il y a donc un véritable mandat confié aux organisateurs.

J'en viens à la convention de subventionnement, Monsieur Mugny. Vous nous demandez de tenir notre parole; je vous répondrai que celle du Conseil municipal n'est pas en cause – c'est éventuellement le cas de la vôtre, mais pas de la nôtre. Ou plutôt, ce n'est même pas de votre parole qu'il s'agit, mais de celle du magistrat qui vous a précédé. Cette convention a été signée dans l'ignorance absolue du Conseil municipal. Comme l'a rappelé un intervenant, vous nous en avez transmis de bonne grâce le texte, qui avait été jusqu'alors tenu secret.

Si vous souhaitez, comme vous le laissez entendre à l'instant, que le Conseil municipal soit lié par les conventions, c'est faisable mais, dans ce cas, il faut les lui soumettre sous la forme d'une proposition du Conseil administratif. La commission spécialisée concernée en débattrait et déposera un rapport qui donnera lieu, en séance plénière, au vote d'un arrêté valable sur une année ou sur quatre ans, en fonction des dérogations de la loi sur l'administration des communes (LAC) que cela imposerait. Mais, en tous les cas, de telles conventions – vous le savez bien – sont peu compatibles avec la LAC; par ailleurs, des conventions de ce genre n'ont jamais été votées par ce plénum, lequel reste par conséquent parfaitement libre dans ses débats. Il ne faut pas prétendre qu'en diminuant une subvention il se dédirait de la parole donnée, car tel n'est pas le cas.

Une voix. Bravo! Très bien!

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

M^{me} Claudine Gachet (R). Je ne suis pas juriste mais, si j'ai bien compris, une convention de subventionnement concerne l'ensemble des crédits ordinaires alloués dans le cas présent par deux collectivités, la Ville et le Canton, dans une enveloppe budgétaire pluriannuelle. Les montants de cette dernière sont fixés pour quatre ans en ce qui concerne la Bâtie-Festival de Genève, sous réserve des votes du Conseil municipal et du Grand Conseil, ainsi que d'événements exceptionnels et conjoncturels pouvant affecter les parties. Si ce que je viens de dire est exact, il me semble que notre amendement est tout à fait justifié. Il ne s'agit pas d'un manque de confiance envers M. Mugny mais, en 2004, cette subvention est restée au même montant alors qu'elle avait été augmentée en 2003 pour le 25^e anniversaire du festival. Cela n'est pas admissible à nos yeux. Nous demandons donc simplement que la subvention soit rétablie au niveau de 2003 et que nous puissions rediscuter, à l'échéance de la convention, et réévaluer la Bâtie-Festival de Genève.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voudrais encore répondre sur un point, afin que tout soit bien clair. Mesdames et Messieurs, vous avez le droit de ne pas voter cette subvention, c'est certain. Je vous signale simplement que le problème concerne non pas la légitimité de cette décision, mais la confiance qui peut être accordée à la Ville. J'ai entendu les interventions des préopinants. Je ne veux pas juger mon prédécesseur, vous le savez très bien; depuis que je suis arrivé au Conseil administratif, j'ai mis tous les documents à votre disposition sur intranet. Vous y trouvez toutes les conventions, tous les renseignements nécessaires, je n'ai rien caché. Vous pouvez ne pas être satisfaits de ce qui a été signé par la Ville auparavant, et je veux bien assumer la continuité du pouvoir; il n'en demeure pas moins que j'assume en tout cas ce que je fais.

Concernant l'engagement du Conseil municipal dans les conventions, je suis d'avis qu'on ne peut pas en négocier une à quatre-vingts personnes! C'est la première année après la signature de la convention, lors du vote du budget, que le Conseil municipal engage la Ville à cet égard – bien évidemment, à l'avenir, je vous ferai connaître le contenu de ce genre de documents avant le vote du budget. Imaginons que l'OSR – je donne cet exemple au hasard – demande aujourd'hui des centaines de milliers de francs supplémentaires, qu'on tombe d'accord sur un montant donné et qu'on signe la convention. D'après moi, c'est clair: vous la recevez avant le vote du budget 2006 et, si vous acceptez ce dernier en connaissance de cause, d'une certaine manière, vous vous engagez pour les quatre ans. Voilà ce que je voulais dire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous ne serez pas négociateurs mais, par votre vote sur le premier budget qui suivra la négociation ayant abouti à la convention, vous engagerez la Ville; si vous ne le voulez pas, vous intervenez à ce moment-là. Cela me semble raisonnable, au moins vis-à-vis de nos partenaires, et c'est tout!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 18 oui (7 abstentions).

Page 48, cellule 3106410, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Théâtre Les Montreurs d'images, page 140 des subventions).

Le président. Nous devons traiter ici le rapport P-105 A, concernant les Montreurs d'images.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Le Théâtre Les Montreurs d'images menacé de disparition» (P-105 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Florence Kraft-Babel.

Préambule

Le 22 janvier 2004, lors d'un entretien, le Théâtre Les Montreurs d'images apprend que le nouveau magistrat responsable du département des affaires culturelles, M. Patrice Mugny, a l'intention de supprimer la subvention linéaire de 95 000 francs qui lui est attribuée par la Ville depuis de très nombreuses années.

En date du 15 mars 2004, le Conseil municipal reçoit une pétition (P-105) de près de 2000 signatures pour contester cette décision. Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 7 avril 2004. Suivant la demande de celle-ci, le Conseil municipal a transféré, le 22 juin 2004, la pétition à la commission des arts et la culture qui l'a traitée dans le cadre de l'étude du budget 2005 du département des affaires culturelles, ce dont nous vous donnons rapport ci-après.

¹ Commission, 698.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin, que nous remercions pour son excellent travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Historique du Théâtre Les Montreurs d'images

Le Théâtre Les Montreurs d'images est né en 1977, sous l'impulsion de M^{me} Monique Decosterd, danseuse professionnelle, de M. Marco Jaccoud, musicien, et de M^{me} Nathalie Ripaille, danseuse.

Ce théâtre se définit comme un théâtre mobile à la rencontre du public. Il s'est produit aussi bien à ciel ouvert que dans les rues, les parcs et dans diverses salles.

Depuis 1988, le théâtre a son propre chapiteau aux formes géométriques du dodécaèdre, inspiré du tipi amérindien, par lequel nous le reconnaissons.

Pendant vingt-cinq ans, la troupe a produit chaque année une à trois créations originales.

A de nombreuses reprises, elle a participé à des festivals en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie.

A l'appui du théâtre fait par des adultes s'est créé l'atelier théâtre, qui intègre, tout comme le font le Théâtre du Loup ou le Théâtre Am Stram Gram, la participation d'enfants.

Depuis 1991, à la suite de l'abandon d'une subvention du Département de l'instruction publique, les cours, ateliers et stages donnés par les artistes pour les adultes et les enfants tout au long de l'année se sont intensifiés.

Spécificité et originalité du Théâtre Les Montreurs d'images

L'un des premiers dans son genre, le Théâtre Les Montreurs d'images est né de la connivence de deux artistes professionnels de talent, Monique Decosterd et Eric Jeanmonod. En 1977, les artistes font leur chemin de manière indépendante, l'une poursuivant avec Les Montreurs d'images et l'autre créant le Théâtre du Loup. Ce bref résumé historique explique à bien des égards la similitude de fonctionnement et d'orientation entre ces deux institutions: spectacles contemporains tous publics, intégration et participation d'enfants, offre de cours et de stages

durant l'année, intégration d'un groupe de musiciens-compositeurs de scène style plus «jazz» pour la fanfare du Loup et plus «ethno» pour les Montreurs d'images.

A l'ancrage très local du Théâtre du Loup s'opposent la dimension multiculturelle, ethnomusicologique, l'ouverture sur les formes de danses et d'expressions artistiques orientales, les nombreux voyages et participations à des festivals à l'étranger de la troupe, les créations à thèmes humanitaires, la participation du théâtre à la vie de la cité sous forme de manifestations et de parades artistiques engagées pour des causes diverses telles celles de la femme, de l'enfance ou de minorités mal connues voire mal comprises.

Soutien au Théâtre Les Montreurs d'images

Le Théâtre Les Montreurs d'images est soutenu de manière régulière par les collectivités publiques et une association. Actuellement, seule la subvention linéaire de 95 000 francs attribuée par la Ville est en mesure d'assurer le fonctionnement de la troupe (voir détails plus bas). Pour la création de spectacles, les soutiens ponctuels habituels aux productions artistiques sont octroyés sur présentation de dossiers: Pro Helvetia (tournées), Loterie romande, etc.

Séance de la commission des arts et de la culture du 29 avril 2004

Le 29 avril 2004, M^{me} Decosterd et M. Jaccoud, cofondateurs et directeurs de la compagnie, M^{me} Margot, scénographe, M. Simonin, membre de l'association, et M^{me} Coupy, présidente de l'association, sont reçus à la commission des arts et de la culture.

Après un exposé de l'historique et des spécificités du théâtre, M^{me} Decosterd avoue ne pas s'expliquer très bien les déboires financiers successifs de ces dernières années qui font d'une belle aventure un parcours semé d'obstacles tous à ses yeux moins explicables les uns que les autres.

Elle s'en prend à son manque de sens du management, mais déclare être en pleine créativité artistique et avoir encore beaucoup à dire.

Pendant son exposé, nous apprenons que le Théâtre Les Montreurs d'images était pendant de nombreuses années au bénéfice d'une subvention de 150 000 francs. Il avait mandat d'animer les parcs pendant l'été.

En 1991, la situation se dégrade une première fois. La subvention passe de 150 000 à 100 000 francs et M. Guy-Olivier Segond décide de renoncer à confier des mandats d'été aux Montreurs d'images. Le Département de l'instruction publique, qui promettait un contrat de confiance, ne donne pas suite.

Cependant, courageusement, la troupe rebondit et acquiert malgré tout, en pleine tourmente, son chapiteau. C'est alors que, pour compléter ses revenus, la troupe organise plus intensément les cours, stages et ateliers pour enfants.

L'an passé, une étape positive pour le théâtre pointait à nouveau à l'horizon: il s'agissait d'une promesse de convention quadriennale proposée par M. Vaissade entre les Montreurs d'images et le département des affaires culturelles, qui donnait grand espoir aux artistes. La nouvelle convention, outre un financement quadriennal, prévoyait un réajustement de la subvention. Ce document (voir annexe), au demeurant dûment formalisé par écrit et prêt à être signé, aurait permis à la troupe de concrétiser le vieux rêve d'un pacte de stabilité dans notre cité après tant d'années vécues dans l'incertitude. Hélas, hasard ou coup du sort, M. Vaissade quitte le département avant d'avoir signé la convention.

C'est donc à son successeur, M. Mugny, qu'incombe la tâche de reprendre ce dossier.

Les choses prennent alors une autre tournure. Le magistrat décide de supprimer la subvention. Les artistes concernés prennent connaissance de cette décision lors d'un entretien avec des responsables du département, le 22 janvier 2004. En lieu et place de la subvention linéaire de 95 000 francs, il leur est proposé la somme de 50 000 francs, correspondant, selon eux, au soutien à une seule et unique création par année, rue Michel-Simon. Cette proposition, vécue comme un choc et une humiliation, est refusée par la directrice artistique, M^{me} Decosterd.

Questionnée sur l'utilisation précise de la subvention, M^{me} Decosterd explique qu'actuellement la somme de 95 000 francs est entièrement et exclusivement consacrée aux frais de fonctionnement du théâtre et qu'elle se répartit ainsi:

- deux personnes engagées à 100%, à savoir une directrice artistique et une administratrice. Cette dernière reçoit un salaire minimal de 2000 francs par mois lui permettant d'accéder aux prestations sociales (2^e pilier);
- les frais de location des salles à la Gérance immobilière municipale pour un montant de 12 000 francs/an;
- le reste pour des intervenants intermittents, la compagnie tournant autrefois avec une dizaine d'artistes chaque année, aujourd'hui avec un peu moins, faute de moyens.

Quant au budget des créations, il fait l'objet de demandes séparées de cas en cas, sur présentation de dossiers (voir plus haut).

Interrogée à ce sujet, la directrice fait clairement comprendre que la suppression des 95 000 francs ne permettrait plus au théâtre d'exister, que sa troupe ne serait plus considérée comme permanente, qu'elle retrouverait le statut des débutants, ce que M^{me} Decosterd estime être injuste.

Suite à l'annonce de la suppression de la subvention, une pétition (P-105) a été lancée (voir annexe) qui a recueilli en moins de trois semaines près de 2000 signatures. Par ailleurs, de nombreuses lettres de soutien, d'indignation ou de colère ont été envoyées au magistrat.

On a lu, par exemple, sur les documents disponibles sur le site internet du théâtre, que «Monique Decosterd est une voix unique et irremplaçable à Genève», qu'«elle fait partie du paysage culturel», que des générations d'élèves et de spectateurs sont attachés à son théâtre.

Lors de l'audition de la directrice et de ses collègues, l'ensemble des commissaires de la commission des arts et de la culture a pu percevoir l'immense découragement d'une artiste dont on a compris qu'elle s'est battue depuis plus de vingt-cinq ans pour l'existence de son théâtre. La suppression de la subvention, outre les moyens de survivre, représente pour elle et ses coéquipiers une absence complète de reconnaissance de tant d'années d'efforts.

Interrogée par une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) sur son envie de dire encore aujourd'hui des choses au monde à travers ses spectacles, M^{me} Decosterd répond qu'une artiste a envie de dire et de créer jusqu'à son dernier souffle, et qu'elle a encore beaucoup de projets.

Une commissaire libérale lui demande de décrire plus précisément les termes de la convention qu'elle allait signer avec le département des affaires culturelles. M^{me} Decosterd répond qu'un bilan des activités du théâtre ainsi qu'un projet sur quatre ans avaient été remis au département avec un budget «idéal».

La présidente demande quel était le budget du théâtre en 2003.

M^{me} Decosterd explique que le budget du spectacle 2003 – donc indépendant et supplémentaire au budget de fonctionnement que représentent les 95 000 francs de la Ville – se montait à 80 000 francs. Etant donné que la salle de la rue Michel-Simon ne peut accueillir plus de 40 personnes, malgré trois semaines de salle comble, ils n'ont pas pu rentrer dans leurs frais.

Elle ajoute que, en 2001, un budget de 200 000 francs pour une création avait dû être réduit à 50 000 francs. Elle ajoute qu'elle n'est pas prête à renouveler cette expérience, de peur d'y perdre ses nerfs et sa santé.

La présidente demande quels ont été les arguments invoqués par le magistrat pour supprimer la subvention.

M^{me} Decosterd répond que, lors de la première entrevue, la vision de M. Mugny quant à son activité était celle d'une directrice d'un petit théâtre alter-

natif, sympa, mais pas trop sérieux, que l'on ne peut plus soutenir, parce qu'il ne donne qu'un spectacle par année et des cours à des enfants. Elle a eu l'impression qu'il ignorait tout ou une grande partie de son histoire, de la dimension européenne de son parcours à travers les tournées, du caractère original et ethnologique de ses thèmes de spectacles et des moyens d'expression, qu'il jugeait un théâtre sur ce qu'il était devenu actuellement – faute de moyens – et notamment sur son dernier spectacle qui n'avait point trouvé grâce à ses yeux. Elle a complété en ajoutant que le magistrat lui avait toutefois accordé une seconde entrevue au cours de laquelle son attitude avait évolué, qu'elle avait eu l'impression d'avoir été mieux entendue par lui, dans le sens où il avait admis avoir peut-être commis une erreur.

Il s'en remet au Conseil municipal pour la décision finale et ne s'offusquera pas si celui-ci devait rétablir la subvention.

Une commissaire libérale a encore souhaité que soit remise à la commission la convention quadriennale telle qu'elle avait été préparée pour signature avant le départ de M. Vaissade. Elle désire également recevoir le document qui présentait les objectifs du théâtre pour 2003-2007.

Ces documents, transmis par M^{me} Decosterd au Secrétariat du Conseil municipal, sont annexés au présent rapport.

Par ailleurs, chaque commissaire a reçu un dossier, remis par la directrice, comprenant un bref historique ainsi qu'un budget de fonctionnement «idéal» pour l'année 2004, lequel se chiffrerait à 269 465 francs.

Ce document avait pour objectif principal de nous rendre attentifs au fait que les 95 000 francs linéaires actuels représentaient un minimum en dessous duquel la troupe n'imagine pas pouvoir fonctionner et de nous convaincre que la proposition de les réduire à 50 000 francs serait indigne.

Courrier de M. Patrice Mugny à la commission des arts et de la culture du 24 mai 2004

Dans un courrier adressé aux membres de la commission des arts et de la culture, le magistrat explique que, contrairement aux assertions des uns ou des autres, il connaît le Théâtre Les Montreurs d'images, qu'il est allé au spectacle et qu'il a pu suivre ses activités, notamment par l'intermédiaire de sa fille qui a suivi ses ateliers.

Il résume sa position, que l'on pourrait exprimer ainsi: voir toutes les compagnies de théâtre indépendantes mises sur pied d'égalité en les subventionnant non

pas sur la base d'une ligne budgétaire fixe et immuable d'année en année, mais par le biais des fonds généraux, sur présentation de dossiers, de cas en cas, et sur préavis de la décision d'experts.

En annexe était jointe la réponse collective du magistrat à tous les différents auteurs de messages de soutien ou d'indignation qui lui ont été adressés autour de cette affaire sous forme d'une lettre datée du 12 mars 2004. Il nous semble avoir compris que celle-ci exprimait principalement le souci de cohérence du magistrat en cherchant à subventionner toutes les troupes de théâtre indépendantes de la ville de la même manière, à savoir par les fonds généraux, ainsi qu'une recherche de définition entre ce qu'il convient d'appeler un service public, donc ayant droit à une ligne budgétaire, ou un soutien ponctuel à la création indépendante. (*Note de la rapporteure: Vaste débat...*)

Séance du 23 septembre 2004

Cette séance étant consacrée au vote sur le budget 2005 du département des affaires culturelles, la discussion et le vote sur la pétition P-105 se confondent avec ceux du budget.

Proposition d'amendement

Au chapitre des propositions d'amendements, à la page 140 – 3106410 – 365 Théâtre Les Montreurs d'images, nous lisons qu'une commissaire de l'AdG/SI propose le rétablissement de la ligne à 95 000 francs.

Un commissaire socialiste dit que son groupe s'abstiendra, car cette question n'a pas encore été traitée par son groupe.

Une commissaire de l'AdG/SI aimerait également en parler avec son groupe avant de se prononcer.

Mis au vote, l'amendement est accepté par 5 oui (1 UDC, 2 AdG/SI, 2 L) contre 3 non (2 Ve, 1 L) et 6 abstentions (1 UDC, 1 DC, 3 S, 1 T).

Conclusion

Les débats des différents groupes détermineront la décision finale du Conseil municipal au vote du budget en décembre 2004, le choix politique des uns ou des autres n'ayant pas encore été arrêté à ce jour. Diverses propositions ont été faites en vue de présenter à la commission des finances un budget équilibré du département des affaires culturelles du moment que la subvention au Théâtre Les Mon-

treurs d'images devait être rétablie. La proposition, votée le 23 septembre par la commission, a été celle de retirer 65 000 francs au Théâtre de Carouge et le reste à l'atelier Ge Grave.

Suite au résultat du vote, et à l'unanimité des membres présents, la pétition P-105 est renvoyée au Conseil administratif.

Annexes:

- pétition P-105
- convention quadriennale et projets 2003-2007
- lettre du magistrat à la CARTS du 24 mai 2004
- réponse du magistrat à différents courriers reçus en date du 12 mars 2004

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteure (L). Puisqu'il s'agit en fait de classer la pétition, Monsieur le président, allons-nous débattre de ce rapport? Le magistrat accepte-t-il le rétablissement de la subvention destinée aux Montreurs d'images? Dans ce dernier cas, je pense qu'il n'est pas très utile de recommencer tout le débat.

Le président. Madame Kraft-Babel, la subvention a été rétablie, elle apparaît telle quelle dans le projet de budget corrigé.

M^{me} Florence Kraft-Babel. Je propose alors d'enregistrer cette subvention, puisqu'elle fait l'objet du vote de la commission des arts et de la culture, qu'elle a été ratifiée par la commission des finances et qu'elle est approuvée par le magistrat. Ainsi, la pétition sera classée par le vote même de ce plénum.

Premier débat sur la pétition

M. Roberto Brogini (Ve). Etant donné que le magistrat a renoncé à supprimer la ligne budgétaire destinée aux Montreurs d'images, nous avons déposé un amendement aux conclusions de la commission des pétitions:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande le classement de cette pétition.»

Celle-ci n'a plus lieu d'être, la subvention étant maintenue. Je crois que nous pouvons ainsi clore les travaux à ce sujet, en acceptant unanimement le classement de cette pétition. C'est la procédure que je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans ce cas un peu particulier.

M^{me} Claudine Gachet (R). Je vais être brève. Le groupe radical est lui aussi favorable au classement de cette pétition, puisque la subvention destinée aux Montreurs d'images a été rétablie par le magistrat.

Deuxième débat sur la pétition

Mis aux voix, l'amendement de M. Brogini est accepté sans opposition (63 oui et 5 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission amendées, demandant le classement de la pétition P-105, sont acceptées à l'unanimité.

Page 50, cellule 3106800, Soutien au livre, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Soutien au livre, Fondation pour l'écrit, Aide à l'écriture & publication d'auteurs genevois, Prix de la Ville de Genève en faveur des écrivains genevois, Prix de la Ville de Genève de la bande dessinée, Société de lecture, Manifestation pour le livre, Société des écrivains genevois, page 141 des subventions).

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral et radical, qui ne propose pas un changement de montant, mais le regroupement de ces subventions, d'un montant total de 442 000 francs, sur une seule ligne intitulée «Soutien au livre».

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Cet amendement ne me pose aucun problème, Mesdames et Messieurs, je suis d'accord: vous pouvez accepter avec une belle unanimité cet amendement de la droite. Cela fait du bien, une fois dans la soirée...

Le président. Merci, Monsieur Mugny, de ces propos philosophes...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ce qui nous aurait fait du bien, c'est que vous le disiez avec du cœur, Monsieur Mugny, et pas simplement par dépit! Je vais essayer de vous expliquer l'idée sous-jacente à cet amendement. L'écriture doit être considérée ici au niveau romand. En effet, il s'agit bien de l'édition romande, de la diffusion de l'écrit romand. Par tradition, notre municipalité s'occupe de Genève, et nous voilà avec le Prix de la Ville de Genève de la bande dessinée, le Prix de la Ville de Genève en faveur des écrivains genevois, l'Aide à l'écriture et à la publication d'auteurs genevois... A croire qu'il existerait des auteurs genevois publiés dans des maisons d'édition genevoises et qui ne seraient lus que par les habitants de notre cité! Cela signifierait implicitement que, dans le cas d'un auteur vaudois... Eh bien non, je crois qu'il ne vaut même pas la peine d'en parler.

Heureusement, telle n'est pas la situation réelle, et certains écrivains genevois peuvent être édités dans le canton de Vaud, quand ils ne rêvent pas de l'être à Paris. C'est la raison pour laquelle ce qui me paraît important, dans le cadre du soutien au livre, c'est que le magistrat puisse faire preuve de davantage de souplesse. Quand j'ai dit cela en commission, on me l'a reproché en affirmant que la Ville n'aurait plus aucun contrôle en la matière et que les libéraux sont habituellement contre les pots communs. Mais nous sommes contre les pots communs quand ils regroupent des éléments qui ne devraient pas être liés. Dans le cas pré-

sent, les distinctions de montants en francs et en centimes, ligne par ligne, n'ont pas grand sens quand il faut le plus souvent défendre des maisons d'édition dans des situations difficiles, voire des auteurs dont la renommée est de nature à franchir largement les crêtes du Jura. Il s'agit ainsi de permettre à l'ensemble des intervenants en matière de littérature, y compris les littérateurs genevois, de tirer bénéfice de ces subventions.

L'idée est donc bien d'accorder de la souplesse au Conseil administratif, de faire un pot commun raisonnablement large qui pourrait porter le nom de «Soutien au livre». Ainsi, en fonction de ce nouveau libellé, on peut espérer que les autres communes, le Canton de Genève et même les autres cantons et leurs communes viendront à leur tour ajouter leur écot, afin qu'il y ait un réel effet multiplicateur. Si chacun entend soutenir son auteur ou l'auteur de son quartier, par la force des choses, nous n'apportons pas un grand soutien au livre.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque nous sommes dans l'année du livre, je vous suggère de manifester très clairement la forme de notre soutien: c'est une aide qui doit avoir un certain volume et requérir l'assistance de toutes les personnes qui entendent y participer. Voilà pourquoi il s'agit de regrouper toutes ces lignes sous le libellé «Soutien au livre», avec le large pouvoir d'appréciation que cela offre au magistrat.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (64 oui).

Le budget de M. Mugny, pages 41 à 65, est adopté.

Le président. Après l'adoption du budget du département des affaires culturelles, l'excédent de revenus s'élève à 492 745 francs, soit 70 000 francs supplémentaires par rapport à la situation après le débat sur le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Département de M. André Hediger, conseiller administratif.

M. Pierre Maudet, président de la commission des sports et de la sécurité (R). A l'instar de la présidente de la commission des arts et de la culture, je ne voulais pas manquer, en ma qualité de président de la commission des sports et de la sécurité, de souligner ici le travail de cette dernière et de remercier tout particulièrement le rapporteur Jean-Charles Rielle. Cela a été dit ce matin, mais je souhaiterais le répéter: la commission a dû travailler dans des délais extrêmement brefs et M. Rielle, malgré ses obligations professionnelles intenses, a accepté de

rédiger son rapport en un week-end, afin que la commission des finances puisse travailler correctement. Je le remercie donc ici de tout cœur pour l'excellent travail qu'il a fourni.

Comme vous avez pu le lire dans son rapport, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission des sports et de la sécurité a posé un certain nombre de questions au magistrat et a obtenu toutes les réponses qu'elle souhaitait, immédiatement ou plus tard. Je tiens donc à remercier également le magistrat d'avoir été, cette année, tout à fait exhaustif dans les réponses qu'il a données à la commission suite aux questions qu'elle lui a posées.

Cela dit, je profite d'avoir la parole pour exprimer la position du groupe radical sur le département des sports et de la sécurité. Comme je l'ai dit ce matin en préambule, le Conseil administratif a très clairement exprimé trois priorités, qui concernent trois départements et laissent deux orphelins: l'un d'eux est le département des sports et de la sécurité. Nous avons retiré du travail en commission l'impression – telle est celle des radicaux en tout cas, mais je crois savoir qu'elle est partagée au-delà de nos rangs – que le département de M. André Hediger était un peu le parent pauvre de la politique du Conseil administratif.

Cela sera d'ailleurs confirmé cette semaine dans l'étude du plan financier d'investissements qu'a faite la commission des sports et de la sécurité: un certain nombre d'échéances ont été reportées dont la construction d'une nouvelle caserne comme poste permanent du Service d'incendie et de secours (SIS) sur la rive droite et l'achat de véhicules. Les radicaux s'inquiètent sincèrement, pour leur part, de constater que la sécurité et les sports passent au second plan dans la politique du Conseil administratif. Pourtant, Dieu sait s'il y a matière à travailler dans ce domaine, si nos concitoyens ont des attentes bien légitimes en matière de sécurité et si les contribuables souhaitent voir se développer la palette d'offres en matière de sports.

Par exemple, nous regrettons – avec le magistrat, sans doute – que l'on n'ait pas pu faire avancer en 2005 l'idée d'une Fête du sport, analogue à la Fête de la musique ou à d'autres manifestations de ce genre que la Ville organise, et que la promotion du sport ne fasse pas l'objet de demandes de crédits et d'un soutien plus franc. Le magistrat a dit en commission que le Conseil administratif avait opté pour un arbitrage défavorable à la Fête du sport; nous ne pouvons que le regretter, je le répète.

Je dirai maintenant quelques mots en particulier sur la sécurité, parce que c'est le point qui a le plus retenu notre attention. Nous déplorons, dans la politique du Conseil administratif, une vision de la sécurité très unilatérale et figée, qui se focalise, depuis quelques années, sur la réglementation du stationnement et de la circulation. Vous le savez comme moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: nous avons accepté il y a deux ans, si je ne m'abuse, de

créer une escouade d'agents municipaux qui ont pour fonction principale – si ce n'est exclusive – de réglementer le stationnement dans les zones bleues et de mettre des amendes. Ils font bien leur travail, et même si bien qu'on a maintenant l'impression, à certaines heures de la journée et dans certains quartiers, que ce travail relève davantage de la chicane que du réel souci de mettre un terme à la gabegie du stationnement qui menaçait notre ville il y a quelque temps.

Nous avons aujourd'hui atteint l'objectif, à savoir l'instauration de zones bleues efficaces qui, de notre point de vue, fonctionnent bien. Or, conformément à ce que nous avons prévu au moment d'engager ces agents municipaux, nous pensons que le degré de saturation est atteint. D'ailleurs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez toutes et tous pu assister cette année à un sketch de la *Revue* qui en témoigne – non pas que ce spectacle montre absolument la vérité, mais il révèle un état d'esprit. Sur le territoire du canton et de la ville de Genève, il existe au moins cinq sortes d'agents en uniforme susceptibles de mettre des amendes dans le domaine du stationnement et de la circulation! Nous estimons que les citoyens contribuables peuvent légitimement se sentir saturés en raison de la pression exercée sur eux à ce niveau.

Ajoutons le fait qu'ils confondent encore souvent agents municipaux (AM) et agents de sécurité municipaux (ASM). En effet, beaucoup ne comprennent pas – on devrait mieux le leur expliquer – que les AM ont une formation réduite leur permettant uniquement, selon des horaires bien définis, de procéder à la verbalisation, et qu'ils ne sont pas aptes à effectuer la palette des activités relevant du travail des ASM.

J'ajoute enfin que nos concitoyens, qui pouvaient parfois se montrer incivils en parquant de manière intempestive il y a quelques années, se livrent moins à ce type de parcage aujourd'hui. Nous nous en félicitons, notre politique est donc atteinte, mais la pression a été maintenue. Or, comme le disait Paracelse, il n'y a pas de poison, tout est dans le dosage. Nous pensons donc, quant à nous, qu'il s'agirait actuellement de doser à la baisse la pression exercée par les agents municipaux.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez sans doute remarqué que, par le biais de certains amendements – j'y reviendrai tout à l'heure – nous proposons une diminution des postes d'agents municipaux et une augmentation parallèle des postes au SIS. Pourquoi dans ce service-là? La commission des sports et de la sécurité, ainsi que celle des finances – vous l'avez certainement lu dans le rapport général de M^{me} Thiévent – ont entendu à plusieurs reprises le commandant des sapeurs-pompiers professionnels, M. Raymond Wicky, qui a très sincèrement évoqué sa préoccupation quant à la question des effectifs et à la capacité du SIS d'assurer plusieurs départs de nuit et donc la sécurité en matière de feu dans le canton.

Nous proposerons tout à l'heure – et je présenterai nos arguments en défendant l'amendement que nous avons déposé – un transfert de postes, en quelque sorte, en faveur du SIS. Il ne s'agit pas d'acheter des drones ou du matériel pour lutter contre les incendiaires, mais bel et bien de renforcer les effectifs des pompiers.

Nous pensons que le département des sports et de la sécurité ne doit pas être négligé dans la politique du Conseil administratif, parce que c'est un département crucial qui a la maîtrise de l'espace public, de l'usage du domaine public – je pense aux terrasses – du bien-être public finalement, sachant que les ASM font beaucoup dans ce domaine, par le biais de la prévention et de l'ilotage. Il serait donc particulièrement dommage que le département de M. Hediger continue à être négligé dans la politique d'ensemble du Conseil administratif, comme nous pouvons le constater aujourd'hui. Il serait également dommage que la sécurité soit négligée; nous avons parlé des priorités que constituent le livre, la petite enfance et la voirie, mais la sécurité devrait également être mentionnée, et nous déplorons que tel ne soit pas le cas.

En guise de conclusion, j'aimerais citer ce soir à l'intention du magistrat un vieux proverbe africain un peu torturé, mais à méditer: lorsque les éléphants sont loin et que le crocodile est édenté, les grenouilles dansent...

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite exprimer ici le sentiment du groupe libéral par rapport au budget du département des sports et de la sécurité. Le premier bilan que nous en tirons est malheureusement négatif. En préambule et de façon générale, le groupe libéral se doit de dénoncer la manière dont semble avoir été préparé le budget du département. En effet, au cours des débats des commissions idoines, nous nous sommes malheureusement aperçus que les chiffres ne paraissaient pas maîtrisés par le magistrat; bien au contraire, ils semblaient être pour lui une fatalité, ils semblaient ne pas dépendre de son département. Nous avons posé des questions et demandé des explications sur certains postes, et M. Hediger nous a très souvent répondu que, finalement, cela ne dépendait pas complètement de lui, qu'il n'était pas en mesure de s'exprimer, qu'il ne contrôlait pas la situation... Ces réponses nous ont inquiétés.

Dans le domaine des sports en particulier, nous ne pouvons que regretter le peu d'ambitions du magistrat – ou, à tout le moins, le peu d'ambitions que le Conseil administratif lui laisse exprimer. En effet, force est de constater qu'il n'existe aucune perspective, à moyen ou à long terme, de mise sur pied de grandes manifestations. Le groupe libéral regrette notamment qu'aucune manifestation internationale, médiatisée et d'envergure, ne soit prévue par le magistrat.

S'agissant du SIS, nous déplorons les couacs découverts dans le cahier des charges, le manque d'effectifs important dont on nous a fait part lors des séances de commission et la détérioration des véhicules, qui ne correspondront bientôt plus à ceux que l'on fabrique actuellement et pour lesquels des pièces de rechange ne seront alors plus disponibles. Ce sont là des réalités auxquelles le magistrat devait s'attendre. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle qu'il est en poste depuis de très nombreuses années! Le groupe libéral ne peut laisser passer une telle désinvolture dans le domaine de la sécurité publique. Nos pompiers doivent être en mesure de répondre jour et nuit à plusieurs appels en même temps, et leurs véhicules doivent être à la hauteur de leurs compétences.

Quant au Service des agents de ville et du domaine public, nous attendons avec impatience la redéfinition de sa mission. Concernant le domaine public, plus particulièrement, nous considérons le magistrat comme responsable de l'affichage sauvage qui salit notre ville et exacerbe le sentiment d'insécurité ressenti par certains de nos concitoyens. En effet, il est de son devoir de donner les ordres nécessaires aux agents de ville, afin que la réglementation dans ce domaine soit respectée. Les terrasses et les autorisations d'exploitation y relatives sont également gérées de manière insatisfaisante. De nombreux quartiers de la ville n'obtiennent pas – ou en partie seulement – les autorisations auxquelles ils auraient droit en matière de restauration. Enfin, en ce qui concerne notre police municipale, nous ne pouvons que souligner l'inconséquence de la politique mise en place par le magistrat, la seule priorité étant de «coller» encore et encore les automobilistes mal parqués.

Qu'en est-il de la sécurité publique? De la protection de nos concitoyens? De la lutte contre les déprédations et les tagueurs? De la protection de nos enfants? De la surveillance de leurs écoles? De nos cimetières? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout cela ne semble pas essentiel aux yeux de notre magistrat, car seule compte pour lui la répression contre les automobilistes mal parqués. Le Parti libéral s'insurge contre une telle politique. Notre police municipale doit être une police de proximité, les ASM et les AM devraient être occupés à veiller sur notre sécurité!

M. André Hediger, conseiller administratif. Je n'en attendais pas moins des partis de droite, bien entendu! Mais je vais quand même m'expliquer, ce que j'ai d'ailleurs déjà fait devant la commission des sports et de la sécurité, de même que devant celle des finances, en y évoquant le projet de budget de 2005 et, plus récemment, le plan financier d'investissements.

Je ne pense pas du tout être le parent pauvre du Conseil administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au cours de ces dernières années,

vous m'avez accordé un certain nombre de postes d'AM, afin que je puisse appliquer la loi que vos partis avaient votée au Grand Conseil concernant les zones bleues. Parallèlement, vous m'avez également accordé un certain nombre de postes au SIS, pour les sections d'intervention ou même, selon une loi cantonale qui a fait l'objet d'un référendum et émane donc d'une décision du peuple, pour la mise en place d'un service d'ambulances au SIS. Sur ce dernier plan, je vous ai dit qu'on commençait timidement à progresser pour ce qui est du nombre d'interventions, et que le développement de cette prestation serait échelonné sur un certain nombre d'années. D'où les deux postes supplémentaires que je réclame au budget 2005 pour les ambulances, puisque cette section augmente d'année en année et que ce processus va se poursuivre longtemps.

Avec la direction de mon département et les responsables du SIS, nous avons voulu attirer cette année votre attention sur ce qui va se passer demain. Nous disposons de trois casernes: la principale, située à la rue des Bains, celle des Asters où se posent un certain nombre de problèmes de circulation qui seront encore plus aigus à l'avenir, en raison de l'implantation du tram à la rue de la Servette; c'est donc une caserne qu'il faudrait délocaliser. La troisième caserne est celle de Frontenex. Concernant la future délocalisation de la caserne des Asters à cause des problèmes de circulation que je viens d'évoquer, une possibilité consisterait à l'établir au Bois-des-Frères, le long de la route de Vernier, derrière l'installation sportive, car c'est un terrain appartenant à la Ville de Genève. Voilà une base de départ intéressante. Je rappelle que la zone de la Zimeysa – Meyrin, Satigny et Vernier – s'est considérablement développée sur le plan économique. J'ai expliqué ce projet à la commission des sports et de la sécurité à propos du plan financier d'investissements. Etant donné que la Ville possède deux terrains au Bois-des-Frères, nous pourrions également y installer l'école de formation des pompiers, libérer ainsi les anciens entrepôts de Châtelaine où elle se trouve actuellement, et rendre ces locaux à l'artisanat. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons donc attiré votre attention sur le fait que vous, politiciens, vous devez prendre demain un certain nombre de décisions pour assurer la sécurité, compte tenu du développement de notre canton.

J'ai tenu le même langage par rapport aux véhicules du SIS. La question des véhicules est importante. Malheureusement, dans le cadre de la préparation du plan financier d'investissement (PFI), l'investissement a été légèrement décalé. J'ai été franc vis-à-vis de la commission des sports et de la sécurité: parmi tous les projets du PFI, il faudra, à un moment donné, avancer l'investissement pour les véhicules du SIS. Sinon, j'ai dit clairement que nous risquons, dans quelques années, d'avoir des problèmes, d'autant plus que le SIS remplace régulièrement ses véhicules pour des questions de revente.

Je ne crois pas que mon département soit le parent pauvre du Conseil administratif, bien au contraire. J'ai parlé à mes collègues de l'avenir de la sécurité à

Genève, ils sont donc au courant; j'ai également attiré votre attention sur ce point, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors de mes auditions à la commission des finances et à celle des sports et de la sécurité. J'en ai parlé aussi à l'Association des communes genevoises (ACG), ainsi qu'au bureau de gestion du SIS que j'ai mis en place; ce bureau comprend des représentants de l'ACG et se réunit quatre ou cinq fois par an. Je pense donc que passablement de gens sont maintenant attentifs à ce problème et sont conscients du fait que, demain, il y aura un certain nombre de décisions à prendre et de projets à élaborer pour continuer à garantir la sécurité à Genève.

Quant aux effectifs qui me paraissent prioritaires, je vous l'ai dit, ce sont ceux des ambulanciers. Les postes supplémentaires que j'ai demandés dans le cadre du budget 2005 ne sont pas des postes de pompiers – en tout cas pas dans la phase actuelle, et pas avant deux ans – mais sont des postes administratifs. Pourquoi? Parce que l'informatique se développe même chez les pompiers, pour la gestion de leurs interventions. Vous ne le savez peut-être pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais Genève a souscrit à Polycom, un réseau national qui réunira les cantons et les communes et qui, dans le cas de la Ville de Genève, concernera le SIS, les agents de ville et la Voirie. Des groupes de travail ont été créés au niveau cantonal et je déposerai vraisemblablement, dans un proche avenir, des demandes de crédits à ce sujet, dans le domaine de la téléphonie et de l'informatique. J'ai donc davantage besoin de collaborateurs administratifs, notamment pour assurer la facturation dans la section des ambulances. Voilà ce qui était, selon moi, le plus urgent pour l'année 2005 au SIS.

J'en viens au sport, qui est un domaine en phase de développement. M^{me} Fontanet dit que je n'ai pas d'ambitions en ce qui concerne l'organisation de manifestations internationales. Mais j'en ai, des ambitions! Seulement, je ne peux pas, tout seul, inscrire Genève pour accueillir un championnat d'Europe ou du monde. Je travaille avec les clubs sportifs, lesquels me renseignent sur les possibilités d'inscrire Genève auprès de la fédération suisse. Ensuite il faut voir si la fédération suisse peut inscrire Genève auprès de la fédération européenne, et enfin voir si cette dernière fait de même auprès de la fédération mondiale, afin que notre cité puisse organiser un championnat important. Mais cela ne se fait pas aussi facilement que cela!

En outre, je regrette d'avoir dû sacrifier l'idée d'une Fête du sport, car cela me semblait important, au même titre que la Fête de la musique ou d'autres manifestations de cette envergure. Mais les possibilités financières de la Ville, d'après le budget que le Conseil administratif vous présente ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne permettent pas la réalisation d'un tel projet.

Quant aux agents de ville, je m'étonne qu'on n'ait pas parlé de cette question en commission. Certains déposent ce soir un amendement pour transférer huit

postes d'AM – si j'ai bien compris, d'après la somme évoquée – chez les pompiers. On aurait pu en discuter en commission! Je vous signale que les 84 postes d'AM que vous avez votés il y a quelques années sont repourvus – à moins que M^{me} Fontanet accepte que je licencie demain huit personnes pour en engager huit chez les pompiers. Mais je ne le ferai pas, Madame Fontanet, je vous le dis en toute franchise! Tous les postes d'AM sont donc pourvus.

Par contre, il y a quelques postes vacants chez les ASM. Je vous l'ai dit et répété, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: je me suis arrangé avec M^{me} Spoerri pour l'ouverture, l'année prochaine, d'une école de formation des ASM avec la gendarmerie; le projet est en route. Un certain nombre de dossiers de candidatures ont déjà été traités par mon département et la police cantonale; cette dernière reçoit les candidats que nous avons sélectionnés, puis ceux-ci passent devant un psychologue et un médecin, avant d'être soumis à des épreuves pratiques et théoriques. A ce jour, je crois qu'une dizaine de candidats ont été retenus, à ce stade, pour suivre l'école de formation des ASM l'année prochaine. Par conséquent, ni chez les AM, ni chez les ASM, je n'ai de postes disponibles et susceptibles d'être transférés ailleurs.

J'aimerais encore ajouter qu'hier – changement important! – le Grand Conseil a voté en urgence la loi 9406 qui avait été renvoyée en commission pour étude. En tenant compte du délai référendaire de quarante jours, nous aurons la possibilité, dès la mi-janvier, de convertir les amendes d'ordre en contraventions. Cela devrait nous permettre d'engranger des recettes supplémentaires car, auparavant, ce n'était pas mon département qui convertissait les amendes d'ordre, mais le Département de justice, police et sécurité, et nous n'étions remboursés que lorsque les contrevenants avaient payé. A présent, au contraire, nous allons pouvoir nous charger de cette conversion nous-mêmes. J'aurai donc, là aussi, besoin de quelques postes pour la réalisation de ce travail important, avec à la clé des recettes supplémentaires non négligeables, surtout par rapport à toutes les personnes qui ne paient pas leurs amendes.

Je ne vais pas m'étendre sur la question de l'affichage sauvage. Les agents de ville font leur travail et interpellent passablement de personnes en flagrant délit. Quant aux problèmes qui se posent à propos des terrasses, nous essayons de les régler le mieux possible. Nous avons discuté avec la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de certaines mesures qui devraient être appliquées l'année prochaine, en vue d'avoir des terrasses beaucoup plus esthétiques. Ce projet n'est pas encore sous toit, car ces négociations ne sont pas faciles. Madame Fontanet, vous avez encore parlé des écoles, des cimetières... Je ne sais pas ce que cela vient faire ici, mais sachez que des agents de ville sont appelés tous les jours par des enseignants, à la rentrée le matin, durant la récréation ou à la sortie des classes, à cause des problèmes des adolescents. Les ASM font là un travail très important, de même qu'ils se chargent de la surveillance en ville et dans les parcs.

Voilà ce que je voulais vous dire concernant mon département, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous aimerions avoir deux minutes de dialogue avec le magistrat Hediger à propos du SIS, parce que la commission des sports et de la sécurité a eu énormément de peine à obtenir des informations très précises en la matière. Plusieurs commissaires – certains sont déjà intervenus ce soir, d'autres pas encore – ont lu attentivement les différents documents à notre disposition pour savoir exactement quels étaient les besoins de ce service, mais les informations données sont contradictoires. Au Parti démocrate-chrétien, pour plus de simplicité, nous avons consulté les objectifs du Conseil administratif concernant les besoins en postes et nous avons vu qu'il y en avait huit pour le SIS. M. le magistrat nous a dit que, suite à l'arbitrage qui avait eu lieu au sein du Conseil administratif, seuls deux lui avaient finalement été accordés. Il manque donc six postes.

Cependant, je le répète, les informations sur ce point sont assez imprécises, et j'aimerais poser une question au magistrat. Monsieur Hediger, admettons que vous puissiez aujourd'hui nous dire quels sont les besoins réels du SIS afin que la sécurité en matière d'incendie soit assurée – je signale que tout le monde apprécie ce service et aimerait le voir faire son travail dans les meilleures conditions. A part les deux postes que vous obtiendrez, combien seraient nécessaires au SIS pour qu'il puisse assurer une sécurité aussi complète que possible, à défaut d'être idéale?

Le président. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous en sommes à la discussion générale sur le département des sports et de la sécurité, et non pas encore à celle des amendements.

M. Pierre Maudet (R). C'est une précision utile, Monsieur le président, merci. Je vais laisser le magistrat répondre à M. Pattaroni et éventuellement confirmer ce qui suit. Je renvoie mon collègue démocrate-chrétien au troisième paragraphe de la page 336 du rapport PR-356 A/B, où M. Wicky explique qu'il est urgent de réagir dans le domaine de la sécurité face aux incendies, ainsi qu'au quatrième paragraphe, où il signale qu'il lui faut sept postes supplémentaires, que ces derniers sont «nécessaires». Je ne fais ici que citer le rapport, mais je me réjouis d'entendre le magistrat, même si je pense connaître sa réponse: il vous dira, Monsieur Pattaroni, que ces postes ne sont pas nécessaires pour le moment; en effet, s'il vous répondait qu'il lui faut X postes, il avouerait *de facto* que l'arbi-

trage du Conseil administratif s'est fait en sa défaveur, qu'il y est donc en position de faiblesse et ne parvient pas à y faire valoir sa position – ce qui serait assez masochiste de sa part.

Je constate que la commission des sports et de la sécurité a fait son travail et qu'elle a établi le nombre de postes nécessaires au SIS en interrogeant spécialistes et professionnels. Pour ma part, je me base sur ces données-là. J'indiquerai tout à l'heure, en présentant notre amendement à ce sujet, le nombre précis de pompiers – selon le rapport – dont nous avons besoin pour garantir la sécurité en ville de Genève aujourd'hui.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je n'aimerais pas qu'on dise ce soir que la sécurité n'est pas assurée en ville de Genève. Je crois que, vis-à-vis de nos concitoyens, on n'a pas le droit de dire cela. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la sécurité est parfaitement assurée par les pompiers professionnels, ainsi que par les pompiers volontaires et les sauveteurs, qui viennent donner un coup de main lors de gros incendies. Alors, qu'on ne cherche pas à démontrer ce soir que la population est en danger, car tel n'est vraiment pas le cas.

Il est vrai que le nombre d'interventions du SIS augmente: mardi dernier, nous en étions à la 10 000^e de l'année et nous allons vraisemblablement finir l'année avec 10 600 ou 10 700 interventions. J'ai donc attiré votre attention, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur le fait que pour 2006 – ou en tout cas pour 2007 – il faudra prévoir des postes supplémentaires destinés aux sections d'intervention du SIS. De plus, je vous répète qu'une caserne devra probablement être installée prochainement au Bois-des-Frères.

Actuellement, vu l'importance du travail à effectuer, il faudrait sept nouveaux postes au SIS: quatre ambulanciers et trois personnes pour le travail administratif. Il est vrai que mon département est en difficulté suite à l'arbitrage que nous avons dû faire au sein du Conseil administratif, à l'issue duquel seuls deux postes d'ambulanciers ont été retenus. Pour ce qui est des postes de bureau, malheureusement, la situation sera plus difficile. C'est un sacrifice, j'en conviens. Cependant, au cours de la préparation du projet de budget par le Conseil administratif, mes collègues ont aussi dû renoncer à un certain nombre de postes, je ne suis pas le seul dans ce cas. Nous avons décidé, en 2005, de renforcer la Voirie pour avoir une ville propre et de donner quelques postes à M. Patrice Mugny pour le livre et les bibliothèques. Ce sont là des orientations que les conseillers administratifs ont, ensemble, choisi de prendre. Nous voulons aussi, en 2005, favoriser la petite enfance, parce que nous estimons que c'est un axe important de notre politique.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'insiste sur le fait que ce sera en 2006 qu'il faudra renforcer le SIS en y créant des postes. Pour 2005, nous n'aurons que deux ambulanciers supplémentaires et il faudra bien que nous parions sur cette base-là. Pour ce qui est des tâches administratives, j'essaierai en cours d'année de trouver des solutions dans le cadre de mon département, afin de pouvoir assurer ces tâches au sein du SIS. Voilà ce que je peux dire ce soir à ce sujet.

Page 67, cellule 4001000, Direction des sports et de la sécurité, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 7000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

M. Georges Queloz (L). Tout d'abord, je signale que nous nous sommes livrés ici, comme pour les autres départements, à l'exercice consistant à se rapprocher des coûts réels, c'est-à-dire des montants dont la Ville a réellement besoin. Quand nous proposons un amendement visant une diminution – je le répète pour ceux qui ne l'auraient encore pas compris – nous n'enlevons pas d'argent à la Ville, mais nous rétablissons le montant qui correspond aux besoins réels.

Le magistrat s'étonne que nous déposions au dernier moment des amendements concernant des points qui n'ont pas été discutés en commission des sports et de la sécurité, mais il faut savoir dans quelles conditions cette dernière a dû travailler! A la première séance d'étude du budget, nous avons reçu le budget à cinq positions afin que nous posions nos questions. Une semaine plus tard, une fois les réponses obtenues, nous nous sommes réunis pour une nouvelle séance et notre travail s'est arrêté là. C'est depuis ce moment-là et jusqu'à aujourd'hui que nous avons pu examiner plus en profondeur le budget du département des sports et de la sécurité, comme nous l'avons fait pour les autres départements. Telle est la raison pour laquelle, évidemment, certains amendements ne sont proposés que ce soir. La plupart d'entre eux, comme je l'ai déjà dit – à l'exception d'un ou deux vers la fin, mais nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure – sont exclusivement dus à l'augmentation des montants que l'on observe par rapport aux comptes 2003.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je m'exprime ici au nom de l'Alternative concernant l'ensemble des groupes 31 pour le département des sports et de la sécurité

dirigé par M. Hediger. Le préopinant libéral vient de dire que, par ses amendements, l'Entente n'enlève pas d'argent à la Ville, mais demande le retour aux montants les plus proches de la réalité, soit ceux des comptes 2003; telle est la justification de l'ensemble des coupes budgétaires proposées sur les groupes 31, et cela pas uniquement dans le département de M. Hediger, mais également dans tout le budget 2005.

D'après nous – nous l'avons dit à plusieurs reprises aujourd'hui – ce sont les services de l'administration qui peuvent estimer quels sont les montants les plus proches des besoins réels qu'ils vivent au quotidien, et non pas les partis politiques. Ces derniers, pour leur part, doivent plutôt se prononcer sur l'activité desdits services, mais ils peuvent, à notre sens, difficilement juger des montants nécessaires pour leur bon fonctionnement. C'est pourquoi, sur l'ensemble de ces propositions de coupes affectant les groupes 31, l'Alternative ne suivra pas l'Entente.

Concernant le département des sports et de la sécurité, je ferai encore une remarque: on s'aperçoit, à la lecture du rapport de M. Rielle, qu'une partie de l'Alternative – dont le groupe des Verts, notamment – a parfois suivi les amendements de l'Entente sur les groupes 31. En effet, sur certains points, ces mesures ont été jugées pertinentes. C'est vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous avons examiné le budget au plus près de notre conscience, puisque, parfois, lorsque nous avons jugé que les montants demandés par le Conseil administratif pouvaient être revus à la baisse, ils l'ont été, notamment dans ce département.

Cela tend à montrer que nous n'avons pas fait notre travail de manière sommaire, mais très attentivement. Certes, pour cette année, c'est le cas uniquement avec le département des sports et de la sécurité, mais – nous en avons déjà parlé – cette étude se fera pour les autres départements lors des prochains projets de budget. Somme toute, là aussi, il s'agit de se montrer équitables.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 22 oui (2 abstentions).

Page 69, cellule 4002020, Administration du Service des sports, groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 45 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 24 oui.

*Page 71, cellule 4002060, Piscines,
groupe de comptes 315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 15 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, j'avais levé la main un peu avant que vous annonciez cet amendement. Vous ne m'avez pas vu, mais je ne vous en veux pas, c'est normal: vous cherchez à aller vite, et moi de même. Néanmoins, je voudrais recevoir une réponse à la fameuse question que j'ai posée en commission des sports et de la sécurité lors du vote d'un amendement sur la cellule 4002040, groupe de comptes 314 «Entretien des immeubles par des tiers». Cette question est la suivante: comment se fait-il qu'on inscrive dans le projet de budget 2005 un montant de 978 394 francs, en indiquant qu'au budget 2004 on demandait 2 010 000 francs? Dans un premier temps, j'avais pensé qu'il s'agissait d'une faute de frappe, étant donné qu'au budget 2003 – j'ai vérifié – on demandait 10 000 francs. Je précise que nous n'avions pas modifié ce poste lors du vote au mois de décembre, qu'il n'y avait pas eu de correction. Au budget 2005, on diminue donc ce poste de 1 031 000 francs par rapport à 2004, sans donner d'explications et sans que j'aie eu de réponse, à ce jour, sur ces écarts. On m'a dit qu'on poserait la question à la commission des finances, mais je ne sais pas si cela a été fait. Si je pouvais avoir une réponse ce soir, cela me ferait très plaisir.

Le président. Monsieur Queloz, vous n'aurez pas de réponse ce soir, plus personne ne demandant la parole...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 25 oui.

*Page 73, cellule 4003000, Incendie et secours,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous sommes saisis de deux amendements. Le premier émane des groupes radical, libéral et démocrate-chrétien et propose une augmentation de charges de 800 000 francs, pour la création de huit nouveaux postes au SIS. L'amendement indique que ce montant sera compensé par une diminution équivalente au Service des agents de ville et du domaine public.

Le deuxième amendement est signé par le groupe démocrate-chrétien et propose une augmentation de charges de 400 000 francs pour la création de quatre postes au SIS. Un amendement compensatoire sera aussi présenté, qui proposera une diminution de quatre postes d'AM.

M. Pierre Maudet (R). Pour schématiser, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit en fait de quatre amendements, ou de deux couples d'amendements, les uns proposant une augmentation de postes au SIS et les autres une diminution de postes d'AM, en compensation. La question que nous voulons poser et sur laquelle nous entendons débattre ce soir, je le dis d'emblée, est une question centrale pour les groupes de l'opposition, dans cette discussion du budget. Il s'agit de savoir si, en matière de sécurité contre les incendies, l'on peut attendre demain, comme le disait le magistrat tout à l'heure, ou si l'on doit agir aujourd'hui.

Je vais prendre quelques minutes pour développer notre amendement, parce que, je le répète, selon nous, il est central. Nous estimons qu'il est assez constructif, puisqu'il est neutre du point de vue financier et qu'il introduit un certain nombre de changements de fond. Comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le cadre de l'étude du budget par la commission des sports et de la sécurité, nous avons à plusieurs reprises auditionné les représentants du SIS, que nous avons pu interroger en toute liberté quant à la situation actuelle. Je cite, à la page 335 du rapport de M^{me} Thiévent, les propos du commandant de ce service: «M. Wicky ajoute qu'il manque beaucoup de monde chez les pompiers. La problématique a été exposée au magistrat. En fait il y a quatre problèmes. Tout d'abord l'effectif.» Plus loin, il dit qu'il y a urgence. Voilà les propos qu'il a tenus devant la commission. Nous estimons, pour notre part, qu'on ne peut pas simplement faire figurer des propos dans le rapport et les laisser sans suite. Parallèlement à la nécessité d'un renforcement des effectifs du SIS en raison de l'augmentation de ses interventions – mesure nécessaire ou, en tout cas, décrite comme telle par le responsable de ce service – les groupes de l'opposition estiment qu'on peut aisément diminuer le nombre des agents municipaux, à savoir les gens qui verbalisent dans nos rues en matière de stationnement.

Comment confirmons-nous la nécessité de cette augmentation de postes au SIS et pourquoi proposons-nous d'en créer huit? Comme je l'ai dit tout à l'heure, M. Wicky articule lui-même le nombre de sept personnes nécessaires *hic et nunc*, tout de suite et maintenant – cela figure à la page 336 du rapport général. Il n'a pas précisé s'il fallait les affecter aux tâches administratives, aux ambulances ou aux interventions de terrain, mais nous imaginons bien, à la lecture du rapport, qu'il s'agit essentiellement de personnel de terrain.

Quant à nous, nous proposons de créer huit postes de pompiers, à raison de deux postes pour chacune des quatre sections existantes, afin de permettre à celles-ci de fonctionner avec un effectif de 20 personnes par nuit. Le rapport mentionne également que la caserne de la rue des Bains, qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, atteint un effectif standard de nuit de 18 personnes, ce qui permet d'assurer à peine plus d'un départ. Je m'explique: un départ nécessite dix personnes; dès qu'il y a deux départs nécessaires, que ce soit pour un feu de voi-

ture, une alarme automatique qui s'est enclenchée ou autres, on dépasse les capacités du contingent. Cela signifie qu'on n'est même pas capables, dans le canton de Genève aujourd'hui, d'assurer en permanence, chaque nuit, deux départs dignes de ce nom.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme nous en avons eu la confirmation en commission, lorsque la sécurité doit être assurée – sur ce point, je rejoins les propos du magistrat, parce que la situation n'est pas si dramatique que cela – on fait appel au moyen d'un bip à des pompiers qui sont chez eux, afin qu'ils rejoignent la caserne. Mais cela prend nécessairement du temps supplémentaire, et surtout cela nous coûte plus cher, parce que ce sont là des heures supplémentaires payées comme telles. On le constate dans le projet de budget: le poste concerné explose, parce que le SIS doit, tout au long de l'année, appeler les professionnels à leur domicile, afin qu'ils rejoignent la caserne pour des interventions de nuit en augmentation.

Nous pensons donc que la création de ces huit postes que nous proposons permettra même de réaliser des économies; elles ne sont pas chiffrables à ce jour, mais il n'en demeure pas moins que la Ville paierait moins d'heures supplémentaires en ayant un personnel fixe – et prévu comme tel – plus important à la caserne de la rue des Bains, et cela donc vingt-quatre heures sur vingt-quatre, pour renforcer les équipes actuelles. Ces quatre fois deux postes – huit personnes en tout – permettront à chaque section des pompiers d'assurer au minimum deux départs normaux.

Certains dans cette salle objecteront que nous avons introduit une réforme avec les sapeurs-pompiers volontaires, lesquels sont censés prendre en charge un certain nombre d'interventions. Nous nous en félicitons – enfin, je ne sais pas si nous devons le faire, la question étant en traitement à la commission des sports et de la sécurité; nous verrons ce qu'il en est dans le rapport qu'elle rendra à ce sujet. Reste qu'on a constaté une explosion du nombre d'interventions. Le magistrat le disait il y a un instant: on atteindra sans doute 10 500 interventions à la fin 2004, nombre croissant depuis une bonne dizaine d'années. Certes, sur ces 10 500 interventions, 3000 relèvent du domaine sanitaire – le magistrat l'a également précisé – que la Ville a pris à sa charge. Depuis que le peuple a voté la suppression de la brigade sanitaire de la police et la réorganisation des urgences sanitaires... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande de faire silence et d'écouter l'orateur.

M. Pierre Maudet. Je pense – et les groupes de l'opposition avec moi – que l'existence des sapeurs-pompiers volontaires ne peut pas réellement compenser

l'augmentation du nombre d'interventions, ni – le rapport le souligne également, car nous avons interrogé les responsables du SIS sur ce point – faire face à la complication technique croissante de ces interventions. En effet, dans bien des cas, celles-ci requièrent des professionnels, vu la complexité des matériaux qui brûlent, vu la complexité de certains produits industriels à Genève.

Nous estimons que permettre aux citoyens, mais également aux entreprises, de bénéficier d'un service du feu ultraperformant et professionnalisé, comme c'est le cas aujourd'hui, constitue une condition cadre. Nous proposons donc la création de huit postes de pompiers, compensée par la diminution de huit postes d'AM. Cet échange est théorique, me direz-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisqu'il s'agit d'enlever 800 000 francs d'un côté et de les ajouter de l'autre.

Pourquoi pensons-nous qu'il faut retrancher cette somme sur le crédit destiné aux AM? Je vous l'ai dit: pour nous, c'est une question de priorité. Entre verbaliser et assurer la sécurité en matière d'incendies, c'est évidemment le deuxième aspect que nous voulons privilégier. En outre, comme le magistrat me l'a confirmé tout à l'heure en aparté, on ne compte pas 84 AM réellement sur le terrain aujourd'hui. Combien y en a-t-il exactement? Il n'a pas pu me le dire, mais peut-être aura-t-il obtenu ce chiffre entre-temps. En tout cas, contrairement à ce que nous avons voté, parmi ces 84 AM, il y en a un certain nombre qui travaillent dans les bureaux. Alors, pourquoi ne pas imaginer que ces agents municipaux qui font un travail administratif soient transférés à l'administration du SIS? Une administration vaut l'autre! Ou alors, puisque ce Conseil a refusé tout à l'heure l'amendement du groupe de l'Union démocratique du centre concernant la réduction des nouveaux postes administratifs à la Voirie, pourquoi ne pas y transférer des AM et affecter au SIS les postes ainsi laissés vacants? On concrétiserait là un des objectifs du Conseil administratif, à savoir la mobilité dans l'administration. J'ose espérer que le magistrat a envisagé ce scénario et qu'il ne haussera pas les épaules à cette idée... En effet, si le Conseil administratif se paie de mots en la matière, il faut qu'il le dise d'emblée!

Des solutions sont donc possibles. Nous prétendons que le différentiel entre les 84 AM figurant au budget et la réalité du terrain permet amplement de déplacer huit unités au SIS et de réaliser ainsi une opération neutre du point de vue financier. Il pourrait même y avoir un gain, je le répète, en termes d'heures supplémentaires économisées, un gain au budget et pour la collectivité!

Voilà, je crois avoir pu exposer en détail ce point, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je vous remercie de votre attention et vous invite vraiment à nous suivre. C'est un amendement constructif que nous présentons. Le magistrat a fait l'aveu tout à l'heure de sa faiblesse au sein du Conseil administratif, et nous ne pouvons donc que le soutenir, même si c'est, comme diraient cer-

tains, «à l'insu de son plein gré»! Je vous invite à réagir pour que les pompiers aient des effectifs satisfaisants non pas demain, mais dès aujourd'hui. Ainsi, vous montrerez à la population que la Ville n'a pas seulement une ambition répressive, une monomanie de la verbalisation, mais que sa crédibilité est également fondée sur la sécurité dans le domaine des incendies. Il s'agit de garantir l'efficacité de la prévention, et surtout de faire en sorte que le SIS puisse travailler avec des moyens corrects.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral soutient évidemment cet amendement. Tout d'abord, je citerai quelques chiffres. Lors de la dernière réunion de la commission des sports et de la sécurité concernant le budget 2005, le commandant Wicky nous a expliqué que le SIS était passé de 4000 à plus de 10 000 interventions par an. Ce service est aujourd'hui en sous-effectif, comme mentionné dans le rapport. Cette situation est dangereuse. Je ne pense pas ici à des incendies de voitures, où il s'agit avant tout de dégâts matériels – même s'ils peuvent être la source d'autres dangers. Ce qui me fait peur et qui fait peur au groupe libéral, c'est que si, aujourd'hui, deux départs de feux avaient lieu chez des gens, au même moment et de nuit, nos pompiers ne seraient pas en mesure de faire face à la situation.

Je pense que c'est un point que tout le monde prendra au sérieux. L'Alternative ne peut pas, cette fois, refuser notre amendement, car nous parlons ici de sécurité publique, et c'est un aspect qui nous concerne tous. J'espère que vous êtes conscients du danger de la situation actuelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la gauche, et que nous n'aurons pas à vous dire dans quelques années: «Nous vous l'avions bien dit!» Il y a un danger, le commandant des pompiers nous l'a confirmé.

En outre, comme l'a souligné mon préopinant, les huit postes que nous demandons ne coûteraient rien à la Ville, puisqu'ils seraient pris sur des postes d'agents municipaux déjà existants. Sur ce point, je dois dire que les propos du magistrat ne sont pas très clairs. Il y aurait soi-disant 84 AM, alors même qu'on nous a dit qu'ils n'étaient manifestement pas autant en fonction dans la rue. Où sont donc ces AM? Dans l'administration? Occupent-ils d'autres postes? Nous ne le savons pas. Le magistrat nous a également dit tout à l'heure qu'il y avait éventuellement quelques postes d'ASM, pas encore tout à fait occupés, mais qui le seraient bientôt en raison des candidatures retenues pour l'école d'ASM. Dans ce cas, il est exact que cela nous poserait un petit problème au niveau de la sécurité publique, qui, pour le groupe libéral, est importante. Néanmoins, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez accepté tout à l'heure – malgré un amendement de l'Entente – de créer deux postes à la BPU, au nom de la culture. Je le comprends, c'est votre droit et votre politique. Mais, au nom de la sécurité, je

vous demande d'accepter ces huit postes au SIS, vu les incidences que cela aura pour nos concitoyens, de prendre vos responsabilités ce soir et d'accepter cet amendement!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je m'exprimerai ici au nom de l'Alternative. En préambule, je dirai que c'est avec beaucoup d'attention et d'intérêt que les personnes siégeant à la commission des sports et de la sécurité et à celle des finances – ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux qui ont lu le rapport de M^{me} Thiévent – ont écouté ou lu les propos du magistrat et ceux de son chef de service abondamment cité, le commandant Wicky. Nous nous rendons bien compte, à la lecture des rapports et à la lumière des auditions auxquelles les commissions ont procédé, que le nombre d'interventions du SIS a très largement augmenté ces dernières années, comme l'a dit M. Hediger il y a quelques instants. En effet, on en est aujourd'hui à plus de 10 000 interventions annuelles.

Il est également vrai – j'en ai entendu parler pas plus tard que jeudi dernier à la commission des sports et de la sécurité, où j'avais la chance d'effectuer un remplacement – qu'il y a des problèmes de caserne. Celle de la rue des Bains est située dans un quartier d'habitation et cause des nuisances sonores évidentes pour les habitants. Que dire de la caserne des Asters, qui est particulièrement mal située? Il est donc nécessaire de construire – c'est d'ailleurs ce qui est prévu – une autre caserne, probablement au Bois-des-Frères, qui permettra aux équipes du SIS d'être beaucoup plus rapidement sur le terrain, tout en occasionnant moins de nuisances pour les habitants. Comme cela a été dit jeudi dernier encore, on observe un développement très important de la couronne urbaine; il faut donc desservir plus en plus de lieux excentrés par rapport à la caserne des Bains ou à celle des Asters, ce qui accroît considérablement les risques.

Toutes ces remarques, nous les avons écoutées avec attention, et je pense même que nous les avons entendues. C'est notamment pour cela que nous nous sommes dit, une fois de plus, qu'il fallait très rapidement mener une discussion générale, non pas uniquement sur le nombre de postes nécessaires au SIS, mais également sur la situation géographique de la nouvelle caserne et les délais de construction. Nous savons également – c'est un point qui a été répété il y a quelques jours – qu'un problème se pose quant au renouvellement rapide des véhicules du SIS. Ces revendications du magistrat et de ses services nous semblent légitimes, c'est pourquoi nous en avons pris note avec beaucoup d'attention.

Le groupe socialiste a déposé la motion M-507, qui demande une nouvelle discussion sur l'ensemble du SIS, avec tous nos partenaires. En effet, ce service a beau être municipal, il intervient sur l'ensemble du territoire cantonal. Ce débat

doit donc être mené avec l'Etat et M^{me} Spoerri, en charge de ce dossier, comme l'a rappelé M. Hediger, mais également avec les communes, qui participent financièrement au fonctionnement du SIS. Il existe là une difficulté, qui a d'ailleurs été soulignée dans le rapport et lors des débats récents de la commission des sports et de la sécurité: les investissements du SIS – la création d'une nouvelle caserne dont il est question aujourd'hui, ou encore l'achat de nouveaux véhicules – sont assumés unilatéralement par la Ville de Genève. Il nous semble qu'il serait utile et intéressant de discuter de ce point avec les partenaires de la Ville.

Nous rejoignons les propos de M^{me} Fontanet: la sécurité est un thème qui doit nous préoccuper toutes et tous. Nous vous assurons ce soir, Madame Fontanet, que nous sommes particulièrement préoccupés par ce problème – et d'ailleurs pas uniquement par la sécurité physique des personnes dont on parle à propos du SIS, mais par la sécurité en général. Par exemple, il peut s'agir du domaine alimentaire, dont nous avons abondamment parlé en abordant la thématique des restaurants scolaires, ou encore de la sécurité sociale. C'est là un thème qui revient de manière récurrente dans ce plénum, parce que, dans une société de plus en plus complexe, on a de plus en plus peur. La thématique du risque, vous l'aurez remarqué, est de plus en plus présente. Les besoins de sécurité et de protection s'accroissent, même dans le cas de structures ludiques comme les places de jeux. Bien que nous parlions ici spécifiquement du SIS et de l'excellent travail effectué par ce service, la sécurité sous toutes ses facettes est une thématique qui nous préoccupe. C'est pour cela que le groupe socialiste a déposé la motion M-507 et que l'Alternative en appelle à une discussion générale concernant le problème du SIS.

Ce soir, nous n'accepterons pas ces amendements, ni la mouture pour les huit postes, ni la mouture exclusivement démocrate-chrétienne pour les quatre postes. En effet, à notre avis, la première étape à franchir – elle peut d'ailleurs l'être très rapidement, dès le début du mois de janvier 2005 – consiste à engager la discussion générale. Ensuite, il s'agira d'écouter les demandes spécifiques des services municipaux.

A la commission des sports et de la sécurité, nous avons entendu, d'un côté, un chef de service exprimer des besoins en personnel de terrain et, de l'autre, un magistrat lui opposer le point de vue du Conseil administratif. Selon nous, sur ce sujet-là comme sur tous les autres, ce sont les magistrats – indépendamment de leurs bords politiques respectifs, d'ailleurs – qui sont les mieux à même de nous informer, aujourd'hui comme demain, des besoins des services. Ces deux amendements dont nous débattons à l'instant illustrent bien ce que je dis là: il y est question tantôt de huit postes, tantôt de quatre; or, à entendre le magistrat, ce serait sept postes qu'il faudrait créer, et pas sept postes de terrain, mais quatre postes d'ambulanciers et trois postes administratifs. Vous me direz, Mesdames et Messieurs, qu'un service forme un tout et que ces trois postes administratifs per-

mettent peut-être aux gens du terrain de faire leur travail, mais aujourd'hui nous n'en savons rien. Il nous semble donc, non pas prématuré, mais impossible de discuter sérieusement de ces postes.

Ce que nous demandons, c'est d'ouvrir la discussion générale, notamment grâce à la motion que nous avons déposée, puis d'obtenir une estimation du Conseil administratif et des services municipaux sur leurs besoins réels – non pas à très court terme, mais à court et à moyen terme – dans la perspective de la création rapide d'une nouvelle caserne. Voilà pourquoi les partis de l'Alternative ne voteront pas ces amendements. Par contre, étant nous aussi très sensibilisés à la thématique de la sécurité, nous sommes tout à fait ouverts à débattre prochainement d'une augmentation de postes, sur demande du Conseil administratif qui viendrait nous expliquer de manière très claire de quels postes il a besoin, pour quels types de fonctions et de nécessités.

Nous n'entrerons pas en matière sur la compensation proposée pour ces deux amendements, qui consiste à réduire le nombre d'AM. En effet, la politique que les AM nous permettent de mener, nous avons pu l'instaurer grâce à la majorité Alternative du Conseil municipal. Mois après mois – nous avons à présent un certain recul, puisque cela fait deux ans et demi que ces personnes sont en fonction – nous nous rendons compte que la situation dans les quartiers devient plus vivable pour les habitants, mais également pour les commerçants. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à prendre langue avec nous pour nous remercier d'avoir enfin aménagé des espaces de stationnement où eux et les habitants peuvent se parquer. Ce système permet également une rotation des voitures, alors que se posait auparavant le problème des voitures statiques, des voitures ventouses qui empêchaient toute mobilité, toute autre utilisation du domaine public.

Aujourd'hui, la situation est visiblement en train de changer de manière satisfaisante pour le plus grand nombre – je le répète: pas uniquement pour les habitantes et les habitants, mais également pour les commerçants. Nous en sommes fort aise, nous pensons qu'il s'agit de poursuivre dans cette direction et c'est pourquoi nous ne souscrivons pas à la compensation de postes proposée ici. Nous attendons une discussion générale sur le SIS et, le cas échéant, une proposition du Conseil administratif que nous nous ferons un plaisir d'examiner, voire de voter. (*Brouhaha.*)

Le président. Je loue le travail des orateurs et des oratrices, et je souhaite que l'assemblée les écoute...

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Si on ne nous écoute pas, j'espère au moins qu'on lira le *Mémorial*... J'ai une question à poser: mais qu'a bien pu faire le

magistrat Hediger à ses quatre acolytes du Conseil administratif? J'emploie à dessein le terme «acolytes», qui n'a pas de nuance péjorative – je l'ai vérifié ce matin après l'intervention de M. Ferrazino, et je prends plaisir à utiliser ce mot. Je reprends: qu'a bien pu faire le magistrat Hediger à ses quatre acolytes pour qu'ils lui refusent, lors des discussions budgétaires, les huit postes qu'il demandait au SIS? Il y a deux ans, quand il réclamait plus de 100 postes d'AM, il les a obtenus. Avec quel argument? La sécurité publique n'était pourtant pas en jeu, mais il a obtenu du Conseil administratif une centaine de postes, que le Conseil municipal a ramenés à 84. Et voilà que le Conseil administratif, cette année, avec sévérité et mépris pour la sécurité, lui refuse huit postes! C'est absolument incroyable!

Je n'ai participé ni aux travaux de la commission des sports et de la sécurité, ni à ceux de la commission des finances, mais j'ai quand même jeté un regard curieux sur le rapport de majorité. Or, à bien lire les propos du commandant Wicky, on se dit qu'il y a urgence et qu'il faut intervenir. Pourquoi le magistrat Hediger ne dépose-t-il pas lui-même, ce soir, un amendement afin de créer ces huit postes? Il pourrait reprendre cet amendement à son compte, ce qui, au vu de la loi sur l'administration des communes, simplifierait la vie des conseillers municipaux lambda que nous sommes. En effet, cela nous éviterait de faire des contorsions invraisemblables pour trouver une compensation de 800 000 francs. Et si cette somme vous fait tellement défaut, Monsieur Hediger, eh bien, agissez selon votre habitude, année après année: augmentez d'autant le rendement des amendes, afin de payer des collaborateurs du SIS pour assurer non pas la persécution des automobilistes, mais la sécurité de nos concitoyens!

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Robert Pattaroni (DC). Je pense que la proposition du Parti socialiste est excellente. Cependant, comme l'a dit M^{me} Salerno, nous n'allons pas mener ce soir cette discussion générale. Il faut d'abord que le Conseil administratif prépare un dossier et qu'il nous le présente. Nous nous réjouissons de cette perspective, et nous soutiendrons pleinement la motion M-507 du Parti socialiste à ce sujet.

Cela dit, nous devons maintenant faire face à une certaine réalité. Il a été dit ce matin qu'on devrait un jour travailler sur un budget base zéro – pour utiliser un terme un peu plus courant que les termes anglais équivalents – ce qui implique qu'on s'interroge sur les besoins. Tout à l'heure, M. Hediger, magistrat en charge du dossier qui a de longues années de pratique – personne ne peut le nier – a dit qu'il avait besoin de sept postes. Il n'a pas dit huit, mais sept. Ensuite, il a ajouté – et cela figure dans le rapport – que deux postes lui avaient été accordés lors des arbitrages internes du Conseil administratif. Plus précisément, sur les sept postes

de base – à savoir quatre ambulanciers et trois administratifs – ce sont deux ambulanciers qui ont pu figurer dans le projet de budget. Il manque donc cinq postes – deux ambulanciers et trois administratifs – et non pas huit.

Le Parti démocrate-chrétien votera lui aussi la compensation prise sur des postes d'AM, car on trouvera sûrement ainsi des personnes pouvant se charger des tâches administratives au SIS. Mais cela implique donc que nous dotions le SIS de nouveaux postes! Bien qu'il en manque cinq, le Parti démocrate-chrétien n'en proposera que quatre – et non pas huit, car ce chiffre ne correspond pas à la demande. Cela nous paraît raisonnable et conforme à notre futur refus du budget tout à l'heure, car il nous semble un peu délicat de proposer davantage de dépenses alors que nous en demandons continuellement moins! C'est tout simple: nous voterons quatre nouveaux postes au SIS.

M. André Hediger, conseiller administratif. Comme M^{me} Salerno l'a dit tout à l'heure, une motion socialiste a été déposée qui nous donnera encore l'occasion de revenir longuement sur cette discussion que j'ai lancée concernant le SIS et son avenir. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous l'ai dit et répété: ce n'est pas aujourd'hui que le danger est le plus grand, mais ce sera demain! Il est donc bon que nous ayons cette discussion générale. Certains sont en train de se fixer sur l'idée que notre ville est dangereuse. Non, il n'y a pas de danger, mais il faudra y penser dans l'avenir en fonction de l'évolution urbaine et sociale.

Tout à l'heure, quelqu'un a demandé combien il y avait d'AM sur le terrain, sur les 84 postes votés. Eh bien, il doit y avoir 74 AM sur le terrain et 10 AM qui s'occupent du travail administratif découlant des amendes d'ordre – je vous renvoie à la somme y relative figurant au budget: la gestion de 20 millions de francs nécessite du personnel administratif. Voilà comment se répartissent ces 84 postes d'AM.

J'aimerais ajouter, à l'intention de M^{me} Fontanet, que la discussion de ce soir ne permet pas au Conseil municipal de prendre de telles décisions! Vous le savez, Mesdames et Messieurs: le budget concernant le SIS qui vous est soumis ce soir a passé par l'Association des communes genevoises et par la Fédération des corps de sapeurs-pompiers via le groupe technique de l'ACG, et j'ai leur feu vert pour vous le présenter. Toutes ces questions que vous évoquez ont également été discutées dans ce cadre. Je ne fais pas cavalier seul en ce qui concerne le SIS! Il faut tenir compte de nos partenaires, dont la contribution est de 9,8 millions de francs.

Enfin, Monsieur Pattaroni, si vous voulez réellement augmenter l'effectif du SIS, vous pourrez utiliser l'excédent restant tout à l'heure, en fin de débat, et vous prononcer lors du vote final!

M. Alain Fischer (R). M. Hediger vient de dire qu'il faudrait passer par l'ACG, et ainsi de suite... Je trouve quand même étonnant que la Ville, qui est le premier pourvoyeur du SIS, doive demander à l'ACG l'autorisation d'engager des pompiers. Cette parenthèse que je fais ici met un bémol à vos propos, Monsieur le magistrat.

Quant à l'intervention de la préopinante socialiste, M^{me} Salerno – vous lui transmettez, Monsieur le président – je trouve scandaleuse son idée de renvoyer le problème au futur débat sur sa motion, afin de se lancer dans de grandes discussions...

Des voix. Elle est déjà à l'ordre du jour!

M. Alain Fischer. Mais nous ne la voterons pas avant deux ou trois ans, avec toutes les discussions qu'elle va engendrer!

M. Jean-Charles Rielle (S). Elle est déposée!

M. Alain Fischer. C'est un fait, Monsieur Rielle – vous transmettez également mes propos, Monsieur le président. Mais combien de fois avons-nous vu des motions revenir en séance plénière après une année ou deux, voire trois, quatre, cinq ou même six ans? Cela arrive régulièrement!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soyons sérieux: on ne peut pas jouer avec la sécurité des citoyens. Je constate qu'il y a dans cette enceinte des gens responsables qui luttent contre le tabagisme, par exemple, et qui mettent en avant leur volonté de contribuer à la sécurité de la population! Et ce sont ces mêmes personnes, du même parti, qui votent contre la sécurité de la population du canton et en particulier de la ville de Genève! Je n'arrive pas à comprendre cela!

Une chose est certaine: M. Wicky a dit qu'il lui fallait huit postes. Nous, les radicaux, nous n'allons pas nous lancer dans les comptes d'apothicaire du Parti démocrate-chrétien, et nous demanderons huit postes, pour la simple et bonne raison que la sécurité des gens n'a pas de prix. M. Bonny va hurler, je pense, car je vois qu'il vient d'appuyer sur le bouton pour demander la parole... Mais je trouve absolument scandaleux que l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien prennent en otage la sécurité des citoyens de notre canton. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soyez respectueux des citoyens qui ont voté pour vous! Votez pour leur sécurité en acceptant la création de ces huit postes, merci!

Le président. Mesdames et Messieurs, en termes de sécurité – puisqu'on en est là – je vous signale qu'il serait bon que nous votions ce budget ce soir ou cette nuit!

M. Pierre Maudet (R). Rassurez-vous, Monsieur le président, je veux juste amener deux ou trois éléments nouveaux au débat, à savoir des arguments qui me semblent encore pertinents après ce que j'ai entendu sur les bancs de l'Alternative tout à l'heure. D'abord, je conteste l'affirmation selon laquelle nous n'aurions pas discuté de cette création de postes en commission – nous en avons discuté et nous avons même déposé ces amendements! Alors, qu'on ne vienne pas nous dire ce soir que c'est nouveau!

Ensuite, à ce que j'ai compris, l'oratrice socialiste a annoncé tout à l'heure une demande de discussion générale – mais, en réalité, nous la menons depuis longtemps, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! A chaque examen des comptes ou du budget, nous parlons du SIS dans son ensemble. En outre, la commission des sports et de la sécurité, que je préside, est actuellement saisie de la résolution R-17, qui traite précisément de la répartition des charges et des compétences entre les communes, la Ville de Genève et l'Etat, et donc de l'avenir immédiat du SIS. Pas plus tard qu'il y a deux mois, nous avons rencontré M^{me} Spoerri, conseillère d'Etat, justement pour parler de cela. Par conséquent, il ne faut pas essayer ce soir de botter en corner ce sujet important en prétendant que l'on appelle de ses vœux une discussion générale, alors que celle-ci a en fait déjà eu lieu! C'est se payer de mots, et nous ne pouvons pas admettre cela.

Quant au nombre de postes demandés, si certains dans cette enceinte en proposent quatre, libre à eux. Le groupe politique en question est souvent partagé entre la volonté de changer les choses et la peur qu'elles ne changent vraiment: il procède donc par demi-mesures. Pour ma part, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous répète mon explication, car je la maintiens: dans les objectifs budgétaires, on parlait au départ, au printemps dernier, de dix postes nécessaires. Puisque seuls deux d'entre eux figurent dans le projet de budget, il en manque huit! Nous justifions la création de ces huit postes pour du personnel d'intervention en les divisant de la manière suivante: deux pompiers supplémentaires dans chacune des quatre sections du SIS, afin d'avoir un effectif de nuit de 20 personnes à la caserne de la rue des Bains et de permettre deux départs. Voilà la réflexion à laquelle nous avons procédé.

Nous mettre sous le nez ce soir des arguments invoquant le fait qu'on n'est pas mobiles dans l'administration, qu'on doit passer par l'ACG, etc., ce n'est vraiment pas sérieux, après les discussions que nous avons eues. Je le déplore.

Les radicaux sont navrés de voir que les vrais défenseurs des pompiers ne se trouvent pas forcément, aujourd'hui, sur les bancs qu'on imaginerait, et qu'on préfère verbaliser plutôt que réellement garantir la sécurité des gens.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Lors de ma déclaration ce matin, j'ai dit que nous appelions de nos vœux une certaine ouverture d'esprit dans la gestion de la fonction publique municipale... (*Brouhaha.*)

Le président. Excusez-moi, Monsieur Hainaut, mais je dois vous interrompre. Je prie les personnes qui bavardent dans cette salle de faire moins de bruit. Je sais qu'il est tard et que nous avons encore plusieurs heures de travail devant nous, mais je crois que perturber les orateurs et les oratrices ne nous conduira à rien de bon.

M. Jean-Marie Hainaut. Je disais donc que nous appelions de nos vœux une certaine ouverture d'esprit dans la gestion de la fonction publique municipale, et j'évoquais en particulier les possibilités de favoriser la mobilité là où cela s'impose. A l'évidence, nous avons ici l'exemple type de la situation où le bon sens nous commande de faire preuve de cette ouverture d'esprit en faisant coulisser d'un service à l'autre les postes évoqués, comme nous le suggérons par le biais de notre amendement.

J'aimerais revenir en quelques mots sur l'intervention de la représentante du groupe socialiste, qui m'inspire deux remarques. Premièrement, lorsque nous parlons d'action, l'Alternative nous répond discussion. Ce n'est pas, selon nous, la bonne manière d'empoigner les problèmes, mais c'est une attitude que nous avons déjà rencontrée. Il y a peu de temps, nous discutons d'un sujet important – c'était la proposition PR-317 – qui était celui de savoir dans quelle mesure nous devons doter notre parc de véhicules municipaux d'engins peu polluants. Alors que nous, libéraux, voulions agir et acquérir de nouveaux véhicules, on nous a rétorqué qu'il fallait d'abord discuter et entamer, grâce à des crédits supplémentaires, des études et autres gesticulations!

Deuxièmement – le groupe socialiste n'en est pas à une contradiction près – pour contrer les amendements que nous formulons sur les groupes 310 et 318, on nous a servi tout à l'heure l'argument selon lequel les services savent mieux que nous de quoi ils ont besoin, les partis politiques ne pouvant donc pas prétendre toucher à ces groupes. Nous pensons nous aussi que les services savent mieux que nous ce dont ils ont besoin, mais il se trouve qu'on nous dit maintenant exactement le contraire! En effet, le SIS nous a dit qu'il avait besoin de ces postes par

la voix de M. Wicky, lors de ses auditions à la commission des sports et de la sécurité et à la commission des finances. Mais, parce qu'il est tout à coup arrangeant d'adopter la position inverse, on nous dit maintenant que l'avis des services concernés passerait au second plan et qu'il faudrait donner la priorité aux raisonnements technocratiques des gens de l'Alternative!

Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Nous persistons à penser que la mesure que nous proposons est bonne, et nous vous encourageons à voter notre amendement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue, M. Jean-Pascal Perler, que je félicite de venir nous suivre. (*Applaudissements. Remarque de M. Queloz.*) Non, Monsieur Queloz, il est venu pour nous, et c'est ce qui est courageux! Monsieur Didier Bonny, vous avez la parole, et peut-être qu'ensuite nous pourrions voter...

M. Didier Bonny (DC). En tout cas, Monsieur le président, vous ne pouvez pas dire que, depuis 8 h ce matin, j'ai trop souvent pris la parole...

Le président. Je vous le concède bien volontiers, Monsieur Bonny.

M. Didier Bonny. Je me sens en forme à partir de 23 h, ça tombe bien! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que M. Jean-Pascal Perler arrive à point nommé, puisque le débat s'anime enfin! Après quinze heures de discussions, c'est le moment! Voilà qui me réjouit! J'espère que cela va nous permettre de nous tenir éveillés encore quelques heures.

De quoi s'agit-il? Du SIS et du fameux problème de la sécurité... (*Brouhaha.*)

Le président. Je prie les personnes siégeant dans cette salle de faire silence. Celles que le débat n'intéresse pas sont priées de se rendre à la buvette ou dans la salle des pas perdus, car il faut que nous puissions travailler dans la tranquillité et la sérénité.

M. Didier Bonny. Je vois que l'Alternative revient en force sur ses bancs, c'est peut-être pour m'écouter... En tout cas, je la remercie! (*Brouhaha et applaudis-*

sements.) Dans ce débat, nous sommes face à trois positions différentes. La première est celle, maximaliste et extrêmement démagogique, des radicaux qui nous proposent huit postes supplémentaires, alors qu'à aucun moment ces derniers n'ont été justifiés au cours des travaux budgétaires. Enfin, tel est leur point de vue et libre à eux de le défendre, même si leur position ne trompe personne – en tout cas pas nous, les démocrates-chrétiens, ni bien sûr l'Alternative.

L'Alternative, parlons-en! M^{me} Salerno a fait une longue intervention pour nous dire entre les lignes que l'amendement visant à augmenter les postes du SIS était en fait un bon amendement mais que, compte tenu du contexte, on ne pouvait pas l'accepter maintenant et qu'il fallait plutôt déposer une motion nous permettant d'y réfléchir plus tard dans cette enceinte. Et comme ça, hop, on met en corner le problème des postes du SIS!

La conclusion à tirer de tout cela est la suivante: si l'Alternative n'est pas d'accord avec notre amendement et l'Entente non plus, c'est que nous, les démocrates-chrétiens, nous avons tout juste! C'est pour cela que nous maintiendrons, bien sûr, notre amendement qui demande la création de quatre postes... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous demande instamment de faire moins de bruit, sinon nous n'allons pas nous en sortir! Si ce brouhaha continue, je lève la séance, et nous reviendrons lundi pour terminer le débat budgétaire!

M. Didier Bonny. Je suis assez favorable à votre proposition, Monsieur le président. Monsieur Hediger, tout à l'heure, vous avez interpellé mon collègue Pattaroni en lui disant que nous pourrions nous prononcer par rapport à l'excédent restant à la fin du débat... Pour l'instant, ce montant s'élève à un peu plus de 400 000 francs, c'est-à-dire exactement le coût des quatre postes que nous demandons. Mais, quand le budget a été déposé, l'excédent était d'environ 200 000 francs et vous savez, Monsieur Hediger, que le Conseil municipal ne peut pas alourdir le budget présenté. Voilà donc ce que je vous propose: étant donné qu'il reste encore un peu de temps avant le troisième débat, vous allez bien réfléchir et négocier avec votre majorité, puis déposer un amendement demandant ces quatre postes. Ainsi, nous aurons un budget équilibré!

Nous retiendrons alors de cette longue journée de débat budgétaire la création de quatre postes de pompiers supplémentaires – les quatre qui sont nécessaires, et non pas les huit que demandent les radicaux – et nous pourrons tous aller nous coucher tranquilles, en nous disant que nous aurons au moins fait quelque chose d'utile aujourd'hui.

Mis aux voix, l'amendement visant une augmentation de 800 000 francs pour la création de huit postes au SIS est refusé par 47 non contre 21 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement visant une augmentation de 400 000 francs pour la création de quatre postes au SIS est refusé par 41 non contre 23 oui (7 abstentions).

Page 77, cellule 4007000, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Les deux amendements compensatoires, proposant respectivement une diminution de 800 000 francs et de 400 000 francs au Service des agents de ville et du domaine public, sont retirés.

Page 73, cellule 4003000, Incendie et secours, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 25 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 32 oui.

Page 73, cellule 4003000, Incendie et secours, groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules et matériel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 158 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 30 oui (2 abstentions).

Page 73, cellule 4003000, Incendie et secours, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 75 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 29 oui (1 abstention).

Page 76, cellule 4004000, Assistance et protection de la population, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 68 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 26 oui (3 abstentions).

Page 76, cellule 4004000, Assistance et protection de la population, groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 8000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 26 oui (3 abstentions).

Page 77, cellule 4007000, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 35 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 27 oui (1 abstention).

Page 77, cellule 4007000, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 520 000 francs. Je lis la justification: «L'impression des amendes avait été justifiée l'an dernier comme étant exceptionnelle.»

M. Georges Queloz (L). L'année dernière, nous avons fait une dépense importante pour l'impression des amendes d'ordre. On peut estimer, je pense, le prix moyen de l'unité à 50 centimes, ce qui signifie qu'environ un million d'amendes ont été imprimées. Je doute qu'elles aient toutes été utilisées en une année! D'ailleurs, si on en consomme en grand nombre, on devrait en faire imprimer suffisamment pour deux ou trois ans. Je signale en outre que nous n'avons pas reçu d'explications sur la quantité des amendes imprimées et effectivement utilisées, ni sur le coût pour la Ville. J'ai de l'expérience en la matière et je sais que faire imprimer une brochure de format A5 comptant 64 pages en format quadri revient à environ 1,5 franc la pièce. Etant donné que les amendes qui ont été imprimées l'année passée n'ont sans doute pas toutes été utilisées et que nous n'avons pas reçu d'informations à ce sujet, je maintiens cet amendement.

M. Didier Bonny (DC). Je trouve tout à fait correct que M. Queloz pose cette question via son amendement. Je vois M. Hediger qui secoue la tête négativement, mais je souhaiterais plutôt l'entendre à ce sujet, car je crois qu'il est normal que nous ayons des explications. Ce que vient de dire M. Queloz n'est pas dénué de fondement! Monsieur Hediger, je vous saurais gré de vous donner la peine de répondre à M. Queloz, malgré l'heure tardive.

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous pouvez constater que la somme prévue pour l'impression des amendes d'ordre a diminué entre les projets de budgets 2004 et 2005. Quand vous avez voté la proposition PR-161 pour l'achat des appareils de saisie des amendes, je vous avais dit que nous arrivions au bout du stock de fiches et qu'on n'allait pas en faire réimprimer des quantités – d'entente avec M. Pellaton. Cela a entraîné une diminution de cette rubrique au budget, et il ne reste pas encore des millions de souches dans les caves!

M. Georges Queloz (L). J'entends bien la réponse de M. Hediger. Elle a peut-être déjà été donnée à la commission des finances, mais je n'ai pas souvenir de l'avoir entendue à celle des sports et de la sécurité, lorsque nous y avons étudié le projet de budget... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Queloz, ne vous laissez pas perturber, poursuivez sereinement!

M. Georges Queloz. Vous savez, Monsieur le président, j'ai le temps! Je répète: je n'ai pas entendu l'explication que le magistrat vient de donner à la commission des sports et de la sécurité lorsque nous y avons étudié le budget. Si la somme demandée est nécessaire, Monsieur Hediger, soumettez-nous une proposition ou justifiez-la aux comptes! Pour l'instant, je n'ai pas reçu de réponse qui me satisfasse à ce sujet, c'est pourquoi je maintiens cet amendement et vous recommande de l'accepter, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 24 oui (4 abstentions).

Page 77, cellule 4007000, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, proposant une diminution de 25 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 26 oui (1 abstention).

Page 77, cellule 4007000, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 334, Pertes sur débiteurs.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral et radical, proposant une diminution de 1 500 000 francs. Je lis la justification: «En logique avec les recettes des amendes de 20 180 000 francs.»

M. Georges Queloz (L). Le présent amendement est lié au suivant, qui vise à supprimer les 20 180 000 francs représentant les recettes des amendes d'ordre... (*Exclamations.*) Il est évident qu'on n'encaisse pas la totalité de cette somme et c'est pourquoi un montant de 1,5 million de francs figure au groupe de comptes 334 «Pertes sur débiteurs». Il convient donc d'avoir une certaine logique: si on supprime les 20 millions de francs de recettes escomptées, il faut aussi supprimer le montant prévu pour pertes sur débiteurs.

Je propose cette mesure, car il y a un cas d'école: il y a bientôt vingt ans, un citoyen neuchâtelois a fait recours auprès du Tribunal fédéral, parce que le Canton de Neuchâtel inscrivait au budget les recettes prévues sur les amendes d'ordre; cette personne a eu gain de cause. J'aimerais bien qu'un citoyen genevois fasse recours auprès du Tribunal fédéral et nous oblige... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, laissez parler l'orateur! Tout s'est passé correctement jusqu'à maintenant, et j'entends que cela continue ainsi!

M. Georges Queloz. Il est absolument immoral et inadmissible de prévoir des recettes en anticipant sur des fautes commises – car c'est bien de cela qu'il s'agit ici. Même si toutes les recettes doivent figurer au budget, elles ne peuvent pas être affectées. C'est dans cet esprit... (*Brouhaha.*)

Le président. Je demande aux personnes qui s'expriment en même temps que l'orateur de bien vouloir se taire, ne serait-ce que par politesse.

M. Georges Queloz. C'est dans cet esprit que je propose, non pas qu'on ne mette plus d'amendes, mais qu'on ne les fasse plus figurer au budget et qu'on puisse ensuite utiliser ces recettes pour financer d'autres choses. En l'occurrence, je souhaiterais qu'on affecte ces recettes à la construction de places de stationnement ou de parkings! (*Rires.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 46 non contre 17 oui (4 abstentions).

Page 78, cellule 4007000, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 437, Amendes.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral et radical, proposant une diminution de recettes de 20 180 000 francs, sous la justification: «Il est indécent et anticonstitutionnel de budgéter des amendes.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 17 oui (4 abstentions).

Page 68, cellule 4002010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Amis montagnards, page 144 des subventions).

Le président. Nous avons reçu un amendement présenté par M^{me} Johner, proposant une augmentation de la subvention de 10 000 francs. Je lis la justification:

«La commission des finances a diminué cette subvention de 40 000 francs. Cette diminution ne nous paraît pas justifiée compte tenu du nombre important de membres que compte cette association et de sa grande activité.»

M^{me} Liliane Johner (T). En effet, nous avons été quelque peu surpris par le vote, à la commission des finances, d'un amendement proposé par les radicaux en vue de diminuer de 40 000 francs la subvention, qui était de 50 000 francs. C'est vraiment occulter complètement les activités des Amis montagnards, qui se développent toujours plus grâce à l'augmentation substantielle du nombre de ses membres. Ces activités sportives ne s'adressent pas à une élite, mais sont à la portée de tous les membres d'une famille.

Aujourd'hui, conscients malgré tout des difficultés budgétaires, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'ajouter la somme de 10 000 francs aux 10 000 francs déjà votés par la commission.

M. Pierre Maudet (R). La commission des finances, dans sa grande sagesse, a effectivement décidé de diminuer la nouvelle ligne budgétaire de 50 000 francs créée l'année passée au profit des Amis montagnards, qui était le corollaire du déménagement des Amis montagnards à Lancy et qui visait à couvrir des frais administratifs. Cet argument de l'installation durable dans un bâtiment de Lancy qui, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, est une autre commune que la Ville, justifiait éventuellement l'octroi de 50 000 francs l'année passée, mais la même somme ne peut se justifier cette année.

Nous aurions souhaité pouvoir discuter de l'amendement de M^{me} Johner en commission des finances, parce que nous aurions alors pu évaluer le juste montant à accorder aux Amis montagnards. Pour notre part, passé le mouvement d'humeur de la commission des finances que je viens de vous expliquer, nous sommes prêts à voter les 10 000 francs supplémentaires demandés par M^{me} Johner pour une raison simple, c'est que le Club alpin suisse, par exemple, reçoit lui aussi 20 000 francs. Par conséquent, par souci d'homogénéité dans les subventions, nous sommes prêts à accorder 20 000 francs aux Amis montagnards.

Mais attention! Nous précisons que ce club a des moyens – preuve en est le fait qu'il a pu acheter le bâtiment à Lancy – et que le nombre de ses membres est assez important, comme vous l'avez dit vous-même, Madame Johner. Cela signifie donc qu'il encaisse un certain montant en cotisations. Nous entendons bien, l'année prochaine, au moment de l'étude des comptes 2004 et du projet de budget 2006, demander au magistrat une évaluation précise des activités de ce club. Cela dit, je le répète: le groupe radical votera ces 10 000 francs supplémentaires, afin de porter à 20 000 francs le total de cette subvention.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (63 oui et 4 abstentions).

Le budget de M. Hediger, pages 67 à 78, est adopté.

Le président. Au terme de l'étude du département des sports et de la sécurité, l'excédent de revenus se monte à 482 745 francs.

Département de M. Manuel Tornare, conseiller administratif.

M^{me} Liliane Johner, présidente de la commission sociale et de la jeunesse (T). Je voudrais tout d'abord répondre aux interrogations du président de la commission des finances, ce matin, au sujet du vote final de la commission sociale et de la jeunesse. L'Entente avait proposé un amendement – dont nous allons d'ailleurs débattre dans quelques minutes – concernant la subvention cantonale de 2 millions de francs destinée à la petite enfance. Cet amendement, qui avait pour but de supprimer ces 2 millions de recettes, a été accepté. Suite à cela, il nous était évidemment impossible d'équilibrer le budget du département et de trouver des compensations aussi importantes. Dès lors, il ne nous restait qu'une possibilité, celle de confier l'examen de cet amendement à la commission des finances, en espérant que la ligne concernée se retrouverait dans le budget cantonal. C'est le cas aujourd'hui, comme nous avons pu le vérifier.

J'en profite pour remercier M^{me} Bobillier de la qualité de son rapport, ainsi que de la promptitude avec laquelle elle l'a rendu. J'adresse également mes remerciements à M^{me} Meyer, qui rédige elle aussi ses procès-verbaux avec promptitude. Nous remercions bien évidemment M. Tornare et ses collaborateurs, toujours très disponibles pour nous donner toutes les réponses facilitant les travaux de la commission sociale et de la jeunesse.

La politique du magistrat, que pour notre part nous soutenons pleinement, devrait permettre de dégager davantage de moyens pour faire face aux problèmes sociaux de notre ville. Malheureusement, ce projet de budget ne nous en donne pas la possibilité. Je voudrais préciser ici que ceux qui, dans cette enceinte ou au parlement cantonal, estiment que les services sociaux coûtent très cher sont précisément les mêmes qui, par leur politique, contraignent les gens à demander l'aide desdits services. Nous souhaitons que ce plénum, dans sa grande majorité, vote le budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteure de la commission sociale et de la jeunesse (S). Je vais être brève. Je ne reviendrai pas sur les propos de M. Pierre Losio, président de la commission des finances, lors de son intervention de ce matin à l'ouverture de nos débats, concernant le fonctionnement du Conseil administratif et des commissions dans les procédures d'examen du projet de budget 2005.

Je continue à déplorer le fait que le budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement soit débattu dans cette enceinte en soirée seulement, à un moment où nous accusons la fatigue de la journée. Ce département mériterait quand même d'être examiné avec un peu plus de sérénité, car il est relativement «lourd» en matière de responsabilités, surtout dans la société actuelle. Je rappelle qu'une résolution R-61 avait été déposée l'année dernière, demandant qu'on puisse éventuellement tirer au sort l'ordre de passage des cinq départements à l'ordre du jour du débat budgétaire. Malheureusement, cette résolution a été refusée.

En tant que rapporteure et socialiste, je voudrais remercier le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement pour l'excellence des renseignements qu'il a fournis à la commission sociale et de la jeunesse. En effet, nous avons reçu assez tôt les objectifs complets et clairs dudit département – qu'il s'agisse de la première, de la deuxième ou de la troisième mouture de ce projet de budget.

Je dirai quelques mots sur ce qui a étonné le président de la commission des finances Losio, à savoir l'abstention générale de la commission sociale et de la jeunesse au moment du vote final. Il n'y avait là rien de négatif, mais cette commission n'est pas spécialisée en matière de finances; en outre, il y a eu de nombreuses modifications, sans parler des allers et retours entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif. Je souligne enfin nos incertitudes quant aux coupes budgétaires drastiques du Grand Conseil dans les subventions. Au lieu de manifester une réaction de mauvaise humeur, nous avons choisi de faire confiance à la commission des finances pour prendre toutes les décisions qui s'imposaient, et bien nous en a pris.

J'ai plusieurs fois fait l'expérience, aussi bien en tant que rapporteure qu'en tant que présidente de la commission sociale et de la jeunesse, de l'audition des représentants de cette dernière à la commission des finances. Or je voudrais exprimer ce soir ma satisfaction car, cette année, l'accueil que M^{me} Johner, présidente de la commission sociale et de la jeunesse, et moi-même avons reçu à la commission des finances était de grande qualité – merci, Monsieur le président Losio! – ce qui n'a pas toujours été le cas les fois précédentes.

Je terminerai par un message à l'intention de M. Tornare, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: nous souhaitons le

remercier, bien évidemment, mais nous voudrions aussi qu'il remercie en notre nom son directeur, ses proches collaborateurs, les chefs de service et l'ensemble du personnel de ce département pour leur travail, leurs réponses – même si elles ne nous ont pas toujours plu – et leur disponibilité.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous donner une information – qui s'avérera également utile aux collaborateurs de M. Muller en train d'effectuer les calculs dans l'autre salle, mais je crois qu'ils sont au courant de ce que je vais dire. Le Conseil administratif a décidé de supprimer une indemnité de téléphone de 22 francs par mois qui existait depuis 1924! A l'époque, certains fonctionnaires de la Ville avaient l'obligation d'avoir un téléphone fixe chez eux pour pouvoir être appelés en cas d'urgence. Vous remarquerez que l'Entente, qui est restée si longtemps au pouvoir, n'a pas vu qu'il fallait supprimer cette indemnité obsolète – ce que nous avons fait. Je crois que la somme ainsi économisée s'élèvera à environ 120 000 francs, d'après M. Lassauce.

En outre, le Conseil administratif a également décidé que, à partir du 1^{er} janvier 2005, les fonctionnaires qui bénéficient d'un téléphone portable ne pourront pas dépenser plus de 100 francs par mois, abonnement compris. Cette mesure devait être prise – je l'avais déjà fait au sein de mon département en 1999 – car certains, mais pas tous, bien évidemment – abusaient et mélangeaient quelque peu conversations privées et professionnelles. Je pense que cela jouera un rôle dans le boni dont on nous fera part tout à l'heure.

J'aimerais encore vous annoncer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – je crois que les démocrates-chrétiens ne l'ont pas entendu – que, après discussion avec l'Alternative, j'ai remis au budget un certain nombre de sommes qui y figuraient originellement mais que j'avais dû supprimer suite au choix que nous avons dû faire avec mes collègues. Comme il fallait trouver des compensations, j'ai enlevé 60 000 francs, destinés aux fameuses graines contre les pigeons chères à Roman Juon – cela figure à la page 83, cellule 5004000, groupe de comptes 313 «Achats de fournitures et autres marchandises». Je suis obligé de garder 50 000 francs dans cette rubrique car, autrement, les biches et les paons du bois de la Bâtie ne pourront pas être nourris. Je suis aussi un ami des bêtes, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

Cette diminution de 60 000 francs nous permet, à la page 150 des subventions – cellule 5007000, groupe de comptes 365 «Subventions accordées – institutions privées» – d'augmenter de 17 500 francs la subvention en faveur de Camarada, association chère à M^{me} Salerno, à M. Mino et à certains démocrates-chrétiens, ainsi qu'à moi-même. Je rappelle que Camarada a reçu le «don social» de Télége-

nève l'année passée, d'une valeur de 20 000 francs. A la même page, même cellule et même groupe de comptes, nous ajoutons 30 000 francs pour le Centre F-Information. Toujours à la même cellule, même groupe de comptes, mais à la page 151 des subventions, nous augmentons de 20 000 francs celle de Voie F-espace de formation pour les femmes. Voilà quels sont les amendements du Conseil administratif. Je pense qu'il était bon de les rappeler pour que nous gagnions du temps et que chacun parle en connaissance de cause.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Le budget du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est à nouveau en augmentation. Cette année, c'est 5,2 millions de francs supplémentaires qui nous sont demandés pour financer les places d'accueil à créer en 2005 dans les crèches de notre commune, ainsi que pour tenir compte des mécanismes salariaux propres à la petite enfance. A ce propos, le groupe radical observe que, dans son rapport à l'appui du projet de budget, le Conseil administratif mentionne que le département concerné compte ouvrir 300 nouvelles places de crèche en 2005; cependant, dans un document récemment distribué à la commission sociale et de la jeunesse, il n'est plus question que de 150 places, le montant nécessaire n'ayant, quant à lui, pas été diminué.

Mercredi dernier, le projet de résolution R-73 des radicaux sur la petite enfance a été refusé. Nous restons néanmoins persuadés que, lorsque le Conseil administratif présentera son projet de municipalisation, nous serons considérés comme des moutons, obligés de suivre la proposition, car tout aura été mis en place et le personnel sera déjà engagé, sans pour autant qu'on ait tenu compte de l'avis des groupes politiques. Actuellement, les institutions de la petite enfance sont subventionnées mais n'ont plus la gestion des salaires, ni le choix des banques avec qui elles traitent, et encore moins le contrôle des rémunérations. Leurs comités sont-ils encore vraiment les employeurs, avec de pareilles cautions?

Concernant les subventions, notre groupe déposera un amendement demandant une augmentation de 70 000 francs pour défrayer les stagiaires de 3^e année, afin de permettre à ces dernières d'être traitées à égalité par rapport à celles des autres professions de la santé. La commission sociale et de la jeunesse a accepté la pétition P-122 intitulée «Pour la rémunération des stagiaires dans les institutions de la petite enfance», mais cela ne figure pas encore dans le budget 2005. Selon les radicaux, cette situation n'est pas acceptable, c'est pourquoi nous proposons l'amendement dont je viens de parler.

Enfin, concernant l'état civil, nous nous étonnons de l'augmentation de la cellule intitulée «Pièces d'identité» car, comme l'a déjà relevé M. Maudet, le magistrat nous avait déclaré en 2003 que ce service serait rentable. Service qui a par

ailleurs dû récupérer le personnel que les autres départements ne voulaient plus, mais je puis vous assurer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que l'accueil y est excellent!

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien retirera son amendement concernant la subvention destinée à Camarada. Il apprécie le geste du conseiller administratif, qui tient compte des actions menées par cette association en faveur des femmes et des enfants immigrés. Cependant, nous aimerions également savoir si une autre association, dénommée Elisa, qui mène une action en faveur des requérants d'asile, bénéficiera elle aussi d'une aide de la municipalité d'une manière ou d'une autre.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je vais m'exprimer au sujet du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement au nom du groupe libéral. Tout d'abord, en ce qui nous concerne, nous estimons que, si le magistrat est actif et si on peut qualifier la gestion de son département de bonne, on peut aussi, parfois, lui trouver un certain manque de réactivité. Vous n'êtes pas assez réactif, Monsieur Tornare! Le magistrat le plus populaire de la Ville nous avait habitués à des projets de budgets ambitieux, d'où ressortait une vraie vision politique, et je dois dire que, pour notre part, nous sommes restés un peu sur notre faim cette année.

Le débat sur la petite enfance – s'il y a débat, car on ne l'a pas réellement mené – occulte souvent le reste des activités du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, qui est si important. C'est pour cela que le Parti libéral s'est abstenu lors du vote sur ce projet de budget à la commission sociale et de la jeunesse. Nous ne pouvions pas le refuser, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, car on ne peut pas refuser un budget social! En tout cas, en ce qui nous concerne, nous savons prendre nos responsabilités et nous sommes conscients qu'il y a effectivement des difficultés et de la précarité en ville de Genève. Mais que penser d'un budget vis-à-vis duquel la commission sociale et de la jeunesse dans son ensemble – Alternative comprise – s'est abstenue? J'y vois la conséquence d'un budget quelque peu insipide et qui ne m'a pas enthousiasmé, Monsieur le magistrat.

Je suis content d'apprendre ce soir que vous allez empoigner le problème des salaires et des indemnités des fonctionnaires, comme vous venez de nous l'annoncer, et que vous nous proposiez de supprimer quelques indemnités. Mais sur ce plan-là également, j'attends de votre part une attitude plus ambitieuse. En effet, on peut se demander pourquoi chaque fonctionnaire de la Ville de Genève – il y en a plus de 3200 – reçoit tous les mois 100 francs à titre de participation aux primes de caisse-maladie, quelle que soit sa classe de salaire. Comme le dit sou-

vent le Parti libéral, je crois qu'il faut cibler l'aide sur ceux qui en ont besoin. Chaque franc est important, et il s'agit de faire extrêmement attention à la manière dont on le dépense.

Nous entendons fréquemment dire, sur les bancs de l'Alternative, que c'est «la faute au grand capital»... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le grand capital est aussi là pour nous permettre d'avoir des rentrées fiscales, lesquelles nous permettent d'être ambitieux et d'avoir une vraie politique sociale destinée à ceux qui en ont besoin. Or il me semble, Monsieur le magistrat, que cette politique est, de temps en temps, facteur de dégénération de la cohésion sociale.

Je souhaiterais avoir une vision beaucoup plus complète de votre département, et pas seulement de la petite enfance. Il y a une année, vous avez fait une déclaration fracassante concernant les maisons de vacances pour personnes âgées que la Ville de Genève devait reprendre. Aujourd'hui, nous attendons toujours une demande de crédit d'exploitation pour ces institutions. Je crois que le troisième âge a été oublié dans votre budget, Monsieur Tornare, et j'en suis déçu, je me vois obligé de le dire.

Quant à la politique des subventions, comme je l'avais déjà dit l'année dernière – mais je le répète ce soir – ce budget n'est qu'un copié-collé qui, là encore, me déçoit. Nous avons demandé que certaines associations se fédèrent, mais nous n'avons pas encore vu de résultats en ce sens. Se fédérer, c'est important, parce que cela permettra d'utiliser chaque franc là où on en a besoin. M. Mugny – dont j'ai apprécié l'intervention à ce sujet – nous a dit qu'il allait, dès le mois de janvier 2005, revoir toutes les subventions. Ce travail, Monsieur Tornare, je l'attendais de votre part aussi. Je trouve un peu dommage que les subventions de votre département soient les mêmes d'année en année et qu'une réflexion importante ne soit pas menée quant à leur distribution.

Certaines associations en viennent à contacter la commission sociale et de la jeunesse pour réclamer 10 000 francs par-ci, 20 000 francs par-là, parce qu'elles ne parviennent pas à boucler leurs comptes. Elles nous informent qu'elles ont déjà fait appel à vous, mais que vous leur avez dit que vous ne pouviez rien faire et donc qu'elles devaient aller frapper à la porte de la commission sociale et de la jeunesse. Mais alors que vous leur affirmez être bien emprunté parce que vous n'avez plus d'argent dans vos caisses, finalement, ce soir, c'est par la bande, par les petits copains ici et là, que ces subventions risquent d'être distribuées au dernier moment. Ce n'est pas comme cela qu'il faut faire, Monsieur le magistrat!

Il faut prendre position sur chacune des subventions, les examiner pour voir lesquelles sont importantes, lesquelles soutiennent un véritable travail. C'est le cas pour l'association Camarada, comme on l'a dit tout à l'heure: nous avons vu

un reportage sur ses activités, nous avons rencontré ses responsables et nous avons senti qu'elle effectuait un travail véritablement nécessaire. Mais il n'y a pas que Camarada! D'autres associations font elles aussi du bon travail, vous le savez mieux que moi, Monsieur Tornare, et il me semble injuste d'en privilégier une par rapport à d'autres. Je vous l'affirme donc ce soir: le Parti libéral attend, en 2005, une réflexion sur toutes ces subventions.

Je ne vais pas revenir sur le fait que la petite enfance a occulté le reste de votre département. On en parle très souvent, et on oublie d'évoquer tout ce que vous faites par ailleurs! Nous avons demandé un débat sur la petite enfance, mais nous ne l'avons pas eu et nous le regrettons, parce qu'il aurait été utile.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que je voulais dire sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Malheureusement, je ne peux pas vous féliciter à 100%, Monsieur le magistrat; si j'avais pu le faire, je pense que la commission sociale et de la jeunesse ne se serait pas abstenue lors du vote de votre budget. (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Hatt-Arnold, je ne vous en veux pas! Je crois que vous n'êtes pas – ou pas suffisamment – au courant de tout ce que nous faisons dans mon département, ce qui est certainement de ma faute. Il est vrai que l'on parle beaucoup de la petite enfance, mais c'est vous qui en parlez beaucoup!

Je ne vais pas reprendre tout ce que j'ai dit mercredi dernier lors du débat sur la résolution R-73. Contrairement à ce que vous prétendez, la grand-messe a été dite et nous n'allons pas aujourd'hui faire des messes basses sur la petite enfance! Le nombre de lettres et de SMS que j'ai reçus après le débat, mercredi, prouve que le public qui le suivait a bien compris quelle était ma politique. Je ne veux pas me montrer vaniteux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais je peux vous dire que je n'ai reçu que des lettres et des messages de félicitations. (*Brouhaha.*)

En ce qui concerne les places de crèche en 2005, Madame Hämmerli-Lang, j'ai dû me contenter de ce que le Conseil administratif m'a accordé lors de ses arbitrages internes. (*Un téléphone portable sonne.*) Ce n'est pas le mien, c'est celui de M. Hediger! En 2005, je vais ouvrir un certain nombre de places de crèche avec l'argent qui m'a été attribué. Je rends ici hommage à M. Hediger, qui n'écoute pas... il est au téléphone... (*Remarque.*) Non, je sais qui c'est, c'est quelqu'un de très gentil, une douce moitié... (*Rires et exclamations.*)

Je reprends: M. Hediger a eu le courage politique de dire qu'il avait joué le jeu en participant avec ses collègues à ces arbitrages, et qu'il ne pouvait pas

demander plus pour son département. J'ai fait de même, bien que la petite enfance soit l'une des trois priorités du Conseil administratif, comme cela a déjà été dit. Avec M^{me} de Tassigny, la déléguée à la petite enfance, nous avons pris la décision de reporter des inaugurations de crèches afin de respecter le budget.

Pourquoi la commission sociale et de la jeunesse s'est-elle abstenue lors du vote sur le budget de mon département? M^{me} Johner, présidente de ladite commission, et M^{me} Bobillier, rapporteure, ont donné des explications à ce sujet. M. Losio, qui préside la commission des finances, a eu le courage de nous dire, lorsque mes collègues et moi-même avons été auditionnés, que les 2 millions de francs en question étaient inscrits au budget de l'Etat et qu'il ne comprenait donc pas pourquoi on me faisait ce procès d'intention cette année.

En 2005, nous recevrons aussi de l'argent de la Confédération et du Fonds d'équipement communal. Depuis janvier 2004, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, avec la conseillère administrative de Meyrin Monique Boget, nous nous sommes battus au sein du comité de l'Association des communes genevoises (ACG) pour que celle-ci subventionne, grâce à ce fonds, la création de places de crèche dans tout le canton. Cet argent, nous l'aurons! Peut-être l'abstention de la commission sociale et de la jeunesse est-elle due à des questions de timing... Peut-être, comme saint Thomas, attendait-elle d'avoir la preuve que cet argent serait effectivement versé à la Ville. En l'occurrence, nous recevrons cet argent et cette abstention est donc maintenant nulle et non avenue.

Monsieur Hatt-Arnold, j'ai parfois été surpris de constater que certains conseillers municipaux n'étaient pas très au courant de la politique sociale. Je me suis aperçu, lors d'un débat au Parti radical où il m'avait invité, que même Pierre Maudet, qui sait en général très bien ce qui se passe en matière de politique municipale, n'était pas au courant de la réforme du Service social. Pendant trois ans, nous avons négocié avec les syndicats et avec la commission du personnel. René Grand, qui est assistant social retraité de la Ville de Genève, pourra vous le dire, puisqu'il a participé à ces négociations. Nous avons réformé le Service social, en accord avec Guy-Olivier Segond puis avec son successeur, Pierre-François Unger. Je l'ai dit assez souvent dans cette enceinte, mais certains n'écoutent pas quand il est question de ces réformes! Pourquoi la presse en a-t-elle peu parlé? Pourquoi en a-t-il été de même au Conseil municipal? Parce que cette réforme est réussie! Il n'y a pas eu de polémique! Cela n'a pas toujours été facile – n'est-ce pas, Monsieur Grand? – mais nous avons évité les doublons entre la Ville et l'Etat, c'est-à-dire que l'action sociale communautaire relève dorénavant de la Ville et l'action sociale individuelle du Canton. Voilà qui est suffisamment exemplaire pour qu'on n'en parle pas! Les journaux – ce n'est pas une critique – parlent de ce qui ne va pas, des trains qui n'arrivent pas à l'heure, mais ils ne mentionnent jamais ceux qui arrivent à l'heure!

Quant à moi, je suis fier de cette réforme. Nous l'avons réalisée avec – et non pas contre – le personnel. Je vois René Grand acquiescer. Cela prouve bien qu'elle a été menée jusqu'au bout. Bien évidemment, chacun a fait des concessions, comme toujours lorsqu'il s'agit de réformer un service. Cette réforme allait dans le sens d'une motion écologiste des années 1990 qui avait été déposée par M. Leuenberger, aujourd'hui conseiller national. M. Rossetti – ce n'est pas une critique – ne l'avait pas faite; eh bien, nous nous en sommes chargés. C'est quand même une grande satisfaction!

Nous avons également réformé la plateforme contre l'exclusion et la première séance de cet organisme réformé, coprésidé par Pierre-François Unger et moi-même, a eu lieu la semaine dernière. J'ai décidé – j'en ai déjà parlé ici – d'y intégrer, en plus des quelque quarante associations œuvrant dans le social qui en font déjà partie, les services sociaux de France voisine, qu'il s'agisse d'Annemasse, de Saint-Julien, de Ferney-Voltaire ou de Saint-Genis. Je crois que cette mesure est bonne car, avec les flux migratoires que nous observons à l'heure actuelle, il faut gérer le social tous ensemble, des deux côtés de la frontière. C'est donc là une grande réforme, qui n'avait jamais été réalisée auparavant.

Excusez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais je suis obligé d'évoquer tout cela ce soir, puisque vous me posez un certain nombre de questions concernant les réformes dans mon département. Tout le monde reconnaît que la Délégation à la jeunesse, que j'ai créée il y a trois ans et demi au nom du Conseil administratif, est exemplaire. On nous invite à Bâle, à Zurich; la semaine prochaine, je suis convié à Nuremberg, au forum social organisé par la mairie de Saint-Denis, pour présenter devant 40 municipalités d'Europe la Délégation à la jeunesse de Genève et tout le travail qu'elle réalise. On pourrait faire mieux avec davantage de moyens, c'est évident. Si j'avais entre 30 et 40 animateurs de rue pour faire de la médiation et de la prévention dans les quartiers, on pourrait plus aisément calmer le jeu au Seujet, au Clos Voltaire ou ailleurs. Mais je m'en charge avec les moyens que m'accorde le Conseil municipal.

J'en viens au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). La crise qu'il a connue ne date pas d'aujourd'hui, cela faisait dix ans que quelque chose n'allait pas. Interrogez les jardiniers, les cadres... Personne n'osait prendre de décisions. J'en ai pris plein la figure, si je puis dire, mais il fallait intervenir. Humainement parlant, c'était difficile, mais je peux dire aujourd'hui que le SEVE est sur la bonne voie. La preuve, c'est qu'avec M^{me} Cottu, la nouvelle cheffe du service, nous avons réuni l'ensemble des 250 employés il y a deux mois, à la salle du Faubourg, et qu'à part les dix récalcitrants habituels ils nous ont tous applaudis! Donc, le service fonctionne et il fallait avoir du courage pour entreprendre cette réforme, croyez-moi!

Autre réforme: quand je suis arrivé au Conseil administratif, je me suis aperçu que les responsables de bâtiment, qu'on appelait autrefois les concierges, avaient de mauvaises retraites. Ils étaient très bien payés durant leur vie professionnelle à la Ville et, tout à coup, au moment de prendre leur retraite, ils ne touchaient plus qu'une pension dérisoire. Nous avons discuté avec ces personnes et, là encore, il n'y a pas eu de polémique dans les journaux... (*M. Mugny tend un billet à M. Tornare.*) Trop bavard? Alors ça, c'est l'hôpital qui se moque de la charité! Tout à l'heure, j'en ai assez subi, des bavardages! (*Exclamations et rires.*) 43 responsables de bâtiment ont accepté la réforme proposée; après les discussions, il n'en restait plus que trois qui étaient un peu récalcitrants, mais nous avons trouvé des solutions avec Simone Irminger. Je salue son courage, car ce n'était pas une réforme facile à faire passer, même si elle va dans le sens d'une bonne gestion. Il fallait du courage, et certains de mes prédécesseurs ne l'ont pas eu...

Quant aux budgets participatifs dans les écoles, là aussi, nous sommes exemplaires! Ils contribuent à renforcer les liens sociaux et on nous en demande de plus en plus.

J'en viens aux maisons de vacances pour personnes âgées. J'ai fait valoir auprès de l'Hospice général une dette que celui-ci avait depuis vingt ans à l'égard de la Ville de Genève. Nous avons demandé un avis de droit à un avocat de la place, de l'étude Canonica, qui a donné raison à la Ville en reconnaissant que l'Hospice général lui devait 7,5 millions de francs pour des prestations qu'elle lui avait fournies il y a quelques années. J'ai donc demandé au Conseil d'Etat et à l'Hospice général de pouvoir récupérer ces deux maisons, Florimont et la Nouvelle Roseraie, pour un franc symbolique.

Cependant, il ne faut pas confondre immobilier et budget de fonctionnement. Pourquoi ai-je retardé les discussions à ce sujet avec l'Etat? Vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: depuis quelques mois, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat – que ce soit à propos de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) ou de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) – essaient de transférer à la Ville des charges supplémentaires. Tant que les responsabilités des communes et du Canton ne seront pas éclaircies, j'interromps la discussion, comme je m'en suis expliqué devant la commission sociale et de la jeunesse. La Nouvelle Roseraie appartient à 50% à la Ville du point de vue immobilier; j'ai donc écrit à M. Unger et à l'Hospice général pour leur dire que nous continuerions à gérer cette institution. Il n'y aura pas de changement. Chaque année, 400 000 francs lui sont destinés au budget.

Et vous me dites, Monsieur Hatt-Arnold, que je ne fais rien pour les aînés? Mais je rêve! Nous sommes en train de réformer les clubs d'aînés, nous avons créé les espaces aînés, nous avons un projet de maison Vermeil à la rue Amat... Nous avons créé l'espace Emma Louise Zell, espace d'initiation à l'informatique

pour les aînés, avec le fonds du même nom. Je vous donnerai, en commission sociale et de la jeunesse, le détail de tout ce que nous faisons dans ce domaine. Mais je peux déjà vous dire que, chaque fois que nous avons des rencontres avec la Fédération des clubs d'aînés ou avec l'Avivo – M^{me} Johner peut le confirmer, puisqu'elle est un des piliers de cette association – on nous confirme que la politique de mon département en faveur des aînés est exemplaire. Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne les grandes réformes.

Quant aux subventions, Monsieur Hatt-Arnold, j'en ai parlé à la commission sociale et de la jeunesse. Avec M. Unger et un groupe de travail, nous sommes en train de faire un travail titanesque qui consiste à réviser absolument toutes les subventions. En effet, nous nous apercevons parfois que certaines associations – vous avez raison de le dire – touchent peut-être trop, et d'autres pas assez. Par conséquent, nous remettons tout sur le tapis et nous faisons l'exercice du budget base zéro. Nous allons donc dans le sens que vous souhaitez, mais peut-être l'ignoriez-vous...

En ce qui concerne les écoles, je regrette que peu de conseillers municipaux assistent aux colloques que nous organisons, qu'il s'agisse de la petite enfance ou du forum «La ville en jeux». M. Juon et d'autres conseillers municipaux qui étaient présents à ces séances pourront confirmer que nous avons lancé des pistes, par exemple pour les ludothèques. Nous sommes vraiment dans une phase de réformes en ce qui concerne le Service des écoles.

Je terminerai, Mesdames et Messieurs, si vous le permettez... (*Remarque de M. Bonny.*) Monsieur Bonny, je regrette: ce n'est pas parce qu'on me donne la parole à minuit que je dois faire le sacrifice de mon intervention... (*Brouhaha.*)

M. Alain Fischer (R). C'est Cendrillon! (*Exclamations et rires.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, veuillez laisser terminer le magistrat.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Oui, cela en dit long sur le sérieux des radicaux en matière de social! Vous savez comment elle a fini, Cendrillon! Concernant la participation de la Ville aux primes d'assurance maladie, il est vrai que le Conseil administratif a pris la décision – à mon avis courageuse – de revenir à une indemnité de 100 francs par mois. Si nous avions suivi ce qui était prévu dans les accords passés avec la commission du personnel, nous aurions dû donner 220 francs chaque mois à chaque fonctionnaire, qu'il se situe en haut ou en bas de l'échelle salariale. Or nous nous sommes aperçus que les

employés aux plus bas revenus, qui ont parfois des familles nombreuses, touchaient déjà des allocations de l'Etat. Parfois, certains touchaient plus que les 360 ou 380 francs de prime de base! Or cela, ce n'est pas social, cela tue le social! C'est pourquoi nous avons décidé de remettre les pendules à l'heure et de verser une participation de 100 francs par mois. Voilà l'explication que je voulais encore vous donner au sujet des primes maladie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Didier Bonny (DC). Je suis heureux d'avoir la parole. Je me demandais si j'allais l'avoir le 4 ou le 5 décembre, et nous sommes déjà le 5... Nous venons d'entendre une belle manifestation d'autosatisfaction de la part du magistrat, mais on sait qu'il est préférable d'avoir un peu trop d'estime de soi plutôt que le contraire – on s'en sort mieux dans la vie... D'ailleurs, M. Tornare est toujours le premier aux élections, il a donc raison de continuer sur cette bonne voie!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de donner – en quelques mots, rassurez-vous – la position du groupe démocrate-chrétien concernant le budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. En préambule, je rejoins M^{me} Bobillier pour affirmer qu'il est dommage que ce département – à savoir celui que je trouve le plus important, mais il s'agit là d'un avis personnel – passe toujours en dernier lors du débat budgétaire, souvent à une heure avancée de la nuit. Monsieur Tornare, vous feriez plus d'audimat à 20 h 30, mais enfin, c'est ainsi... Il y a d'ailleurs eu pire puisque, en décembre 2001, nous avons commencé l'examen du budget de votre département à 1 h 30 du matin, pour le terminer à 3 h 35... Nous devrions pouvoir finir vers 1 h 30 cette année, alors réjouissons-nous!

M. Hatt-Arnold a fait allusion tout à l'heure, entre autres, à l'abstention généralisée de la commission sociale et de la jeunesse lors du vote du budget du département. Il est très rare qu'aussi bien l'Alternative que l'Entente s'abstiennent, et les raisons de cette abstention sont multiples. Tout d'abord, l'Alternative n'était pas au complet, ce qui a permis à certains amendements de l'Entente d'être acceptés. La gauche s'est alors trouvée un peu gênée pour le vote du budget lui-même, car il comportait certains éléments dont elle ne voulait pas. Ensuite, comme l'a dit M. Tornare, nous avons voté ledit budget le jour où celui du Conseil d'Etat a été déposé, répondant trop tard à certaines interrogations restées en suspens. Nous ne sommes d'ailleurs pas certains que, malgré ces nouvelles données, nous puissions éclaircir complètement la question de la subvention cantonale destinée à la petite enfance. Mais nous en discuterons tout à l'heure, puisque nous avons déposé un amendement à ce sujet; en effet, la situation ne nous paraît pas aussi limpide que vous voulez bien le dire, Monsieur Tornare.

Outre la petite enfance, le problème des maisons de vacances pour personnes âgées a joué notamment dans l'abstention des démocrates-chrétiens, puisque nous avons proposé un amendement demandant une augmentation de 300 000 francs qui n'a été suivi par personne au sein de la commission sociale et de la jeunesse. Nous allons donc y revenir tout à l'heure, Monsieur le magistrat, car nous souhaiterions avoir un peu plus d'explications que celles que vous nous avez déjà données. D'ailleurs, au début, vous étiez prêt à aller très loin, mais apparemment vous avez été quelque peu freiné, sans doute par les fameux arbitrages du Conseil administratif... Nous voudrions quand même vous entendre un peu plus longuement – mais pas trop quand même! – sur ce sujet tout à l'heure.

Je passe à la raison suivante de notre abstention en commission: les associations participant à l'intégration des étrangers ne recevaient pas l'intégralité de leur subvention. En raison des comptes catastrophiques de 2003, vous étiez revenu en arrière, Monsieur Tornare, et mis à part l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), personne ne soutenait l'augmentation de ces subventions. Mais, comme vous venez de dire que vous alliez finalement y procéder, c'est un bon point à nos yeux. Nous souhaitions également des augmentations de subventions pour les associations militant en faveur des droits de la femme; là aussi, dans un premier temps, vous aviez intégré notre demande dans vos objectifs budgétaires, puis vous êtes revenu en arrière. Mais, apparemment, ce point va également être réglé.

Voilà les raisons pour lesquelles nous nous sommes abstenus en commission lors du vote du budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Cependant, de manière générale – ce n'est pas parce que nous sommes dans l'opposition que nous allons le nier – c'est un bon budget, et nous y sommes en très grande partie favorables.

Monsieur Tornare, en évoquant tout à l'heure la Délégation à la jeunesse, vous avez dit que vous pourriez en faire plus, mais que vous agissiez avec les moyens que vous accordait le Conseil municipal. Soit! Mais il vous accorde déjà pas mal de moyens – à juste titre – et c'est à vous d'établir vos priorités par la suite. Vous pourriez très bien décider d'ôter 5 millions de francs à la petite enfance et de les donner à la Délégation à la jeunesse! En l'occurrence, c'est votre choix et votre politique, et nous en prenons acte. Il est vrai qu'on ne peut pas tout faire et que le rôle d'un magistrat consiste à opérer des choix. A cet égard, nous ne pouvons pas vous reprocher de ne pas en faire, Monsieur le magistrat!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). En fait, j'apprécie beaucoup M. Tornare et je trouve dommage qu'il prenne toujours de manière si personnelle chaque petite remarque concernant son département. Je fais partie de la commission sociale et de la jeunesse depuis une année et demie et je crois que le Parti libéral a toujours

prouvé qu'il était extrêmement sérieux en matière de social, et qu'il vous a toujours suivi dans ce domaine. Par conséquent, Monsieur le magistrat, si on vous adresse de temps en temps une petite pique pour attirer votre attention sur un point ou sur un autre, il ne faut pas vous fâcher et prendre cela de manière personnelle. Pour ma part, je n'ai critiqué ni le SEVE ni la Délégation à la jeunesse, mais j'ai simplement attiré votre attention sur deux ou trois points.

Je voudrais ajouter une deuxième remarque: vous dites trop souvent dans cette enceinte que les conseillers municipaux n'assistent pas à tous les colloques que vous organisez. Mais je vous signale que, en ce qui me concerne et pour beaucoup d'entre nous, le travail de conseiller ou de conseillère représente quinze heures par semaine, réparties, dans certains cas, sur quatre soirs. Oui, je vois quelques-uns de mes collègues quatre fois par semaine dans les commissions! Or nous avons aussi une profession qui nous occupe la journée, et nous ne pouvons pas toujours suivre tous les colloques organisés dans cette ville. Monsieur le magistrat, je vous suggère donc, quand vous êtes auditionné par la commission sociale et de la jeunesse ou en guise de préambule quand vous prenez la parole en séance plénière, de nous faire un petit résumé de ce qui s'est dit lors de ces colloques. Nous faisons le maximum pour nos concitoyens, mais nous ne parvenons pas à être partout!

M. Eric Ischi (UDC). Je profite du fait que nous débattons ici des généralités concernant le département des affaires sociales... C'est bien cela, Madame la présidente, je ne fais pas erreur?

La présidente. Non, Monsieur Ischi, c'est bien cela.

M. Eric Ischi. C'est toujours avec beaucoup de plaisir que j'écoute les déclarations du conseiller administratif Tornare. Tout à l'heure, il a évoqué une fois de plus les problèmes apparus au SEVE. Il a dit avec raison qu'il avait été nécessaire d'assainir la situation et qu'il avait fallu du courage pour le faire. Mais, à part le chef de ce service, je crois savoir qu'il a également dû déplacer deux personnes ou même plus, trois ou quatre... Ma question est la suivante, Monsieur Tornare: où avez-vous placé ces personnes et que font-elles maintenant? Merci de bien vouloir me répondre.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Avant de répondre à M. Ischi, je voudrais évoquer l'association Elisa, dont j'ai oublié de parler à la suite de

l'intervention de M. Ricou. Comme j'en ai pris l'engagement auprès de l'Alternative, je vais accorder à cette association 15 000 francs supplémentaires pris sur la cassette du magistrat. Il fallait le préciser.

En ce qui concerne la section des passeports, j'ai rendu service, au nom de la mobilité, à certains de mes collègues. Je suis responsable des ressources humaines sur le plan politique et, suite à des problèmes de santé ou de relations personnelles entre fonctionnaires, certains employés ont été placés provisoirement à la section des passeports. Cette situation a, bien sûr, plombé le bénéfice du service, mais M. Donnat, chef de l'Office de l'état civil, m'a encore dit, la semaine dernière, que, par prudence, il avait sans doute sous-estimé les bénéfices de la section des passeports et qu'il y aurait certainement une issue plus heureuse de ce côté-là en 2005.

Pour le SEVE, je vais raccourcir mes explications, puisqu'on m'a fait remarquer que j'étais trop bavard...

Des voix. Mais non!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ah, quand ça vous arrange, ce n'est plus le cas! Il y avait deux clans au SEVE, comme cela a été dit dans la presse. L'un soutenait l'ancien chef de service, et l'autre était contre lui. En fait, il faut dire que ledit chef et certains de ses collaborateurs n'assumaient plus la direction du service de manière suffisamment autoritaire et professionnelle, même s'ils avaient d'excellentes connaissances scientifiques. Cela durait depuis quelque temps. Pour ma part, je ne peux pas tolérer qu'un chef de service travaille trois ou quatre heures par jour, comme c'était le cas – l'enquête administrative l'a prouvé. Et j'assume mes propos! (*Remarques.*) Les magistrats n'en sont pas à trois ou quatre heures de travail, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux vous le dire! Quant au clan qui s'est petit à petit fortifié contre le chef de service, il a dépassé les limites, ce que je ne pouvais pas non plus accepter.

Le Conseil administratif – car je n'ai pas été seul à prendre ces décisions – a donc placé provisoirement un administrateur du SEVE à l'Office de l'état civil. Une autre personne fait l'objet d'une enquête administrative dont nous venons de recevoir le résultat: il a été décidé de la placer comme temporaire dans le département de M. Hediger... (*Remarques.*) Ecoutez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous faisons tous cela, nous nous rendons service, et c'est normal! (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, veuillez faire silence!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il est difficile de parler, en ce moment! Mais il s'agit de problèmes sérieux, qui mettent en cause des personnes, et j'aimerais bien qu'on m'accorde une écoute un peu plus attentive. Je sais que tout le monde est fatigué et que c'est déjà dimanche, mais quand même! Au nom de la bonne gestion et comme je l'avais fait au Service des écoles quand je suis arrivé, j'ai supprimé le secteur informatique du SEVE, car j'estimais que c'était un doublon à l'intérieur de la municipalité. Le chef informaticien du SEVE, à qui nous faisons un certain nombre de reproches – cela figure dans l'enquête administrative – a été placé à la Direction des systèmes d'information (DSI). Pendant six mois, nous allons observer son travail pour voir s'il a les capacités qu'il prétend, puis nous prendrons les décisions qui s'imposent – il le sait. Alors que l'administration dispose d'une cellule d'ensemble qui est la DSI, je ne vois pas pourquoi il y aurait des doublons dans les départements, c'est-à-dire des services qui font absolument le même travail. Voilà ma réponse.

Page 79, cellule 5001000, Direction des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant une diminution de charges de 10 000 francs, en vue de revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 29 oui.

Page 80, cellule 5002000, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien propose une diminution de charges de 12 000 francs, toujours en vue de revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 29 oui.

Page 80, cellule 5002000, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 461, Subventions acquises – cantons.

La présidente. Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien propose une diminution de recettes de 1 million de francs. La justification est: «Diminution du montant de la subvention cantonale aux institutions de la petite enfance.»

M. Lionel Ricou (DC). Nous proposons en effet de diminuer de 1 million de francs les recettes prévues sur la subvention cantonale pour les structures de la petite enfance. Autant le dire, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous proposons cette diminution; c'est le principe de réalité qui nous dicte de vous soumettre cet amendement, Mesdames et Messieurs, que je vous invite à suivre.

Je voudrais donner les raisons pour lesquelles il nous semble pertinent de réduire ces recettes escomptées. M^{me} Johner a fait référence tout à l'heure aux subventions qui sont prévues dans le projet de budget 2005 de l'Etat de Genève et elle a confirmé qu'il existait bien une ligne d'un montant de 2 millions pour subventionner les structures de la petite enfance à Genève. Mais ce qu'elle aurait dû préciser, c'est que cette subvention n'est pas prévue uniquement pour la Ville de Genève mais bien pour les 45 communes qui composent le canton. Par ailleurs, la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, sur laquelle se fonde cette subvention, prévoit que ces aides sont prioritairement accordées aux communes qui ont un indice financier bas, qui ont de vrais problèmes budgétaires. En ce qui concerne la Ville, son indice financier est particulièrement bon, puisqu'elle figure au 8^e rang de l'ensemble des communes genevoises.

Mesdames et Messieurs, nous pensons qu'il est excessif d'imaginer que la Ville va bénéficier de l'entier de la subvention prévue pour les institutions de la petite enfance dans le budget du Canton. Nous estimons donc qu'il est complètement irréaliste de faire figurer au rang des recettes ce montant de 2 millions, à moins d'avoir des dons de voyance et de considérer que la Ville va bénéficier de l'entier de cette subvention. Nous proposons donc de réduire ces recettes de 1 million, cette réduction étant fonction du nombre d'habitants. La Ville de Genève compte à peu près la moitié des habitants du canton et notre évaluation pour ces recettes nous semble beaucoup plus proche de la réalité que ce qui est inscrit au projet de budget.

Je tiens enfin à souligner que le budget du Canton n'a pas encore été adopté et que cette subvention n'est pas encore garantie pour l'ensemble des institutions de la petite enfance. Il nous semble donc d'autant plus irréaliste et imprudent d'inscrire un montant de 2 millions dans les recettes.

M^{me} Liliane Johner (T). J'ai l'impression, Monsieur Ricou, que vous n'avez pas bien écouté les explications du magistrat à ce sujet. En fait, ces 2 millions sont dévolus à l'ensemble des communes, mais ils seront versés aussi par rapport aux nouvelles places d'accueil. Or vous avouerez que c'est quand même la Ville de Genève qui a fait le plus gros effort en la matière – je ne sais même pas s'il y a des places d'accueil supplémentaires dans d'autres communes. Nous approchons donc des 2 millions et, en plus, il convient d'ajouter une subvention fédérale...

Des voix. C'est une autre ligne...

M^{me} Liliane Johner. M. Tornare vous donnera peut-être d'autres explications, mais, en ce qui concerne l'Alternative, nous ne voterons pas cet amendement.

La présidente. La parole est à M. Bonny... (*Remarque de M. Fazio.*)

M. Didier Bonny (DC). Madame la présidente, si vous pouviez demander à M. Fazio qu'il garde ses vilains mots pour lui, ce serait une bonne chose! Jusqu'à présent, nous avons été respectueux les uns des autres et, si M. Fazio ne supporte plus nos débats, il peut rentrer chez lui!

La présidente. En effet, Mesdames et Messieurs, je vous prierais de respecter la bonne tenue des débats. Nous allons continuer dans une ambiance calme et sereine. Je vous en prie, Monsieur Bonny, reprenez...

M. Didier Bonny. Bien! Par rapport à notre amendement, je crois qu'il faut en remettre une couche, car nous n'avons pas été très bien compris! On sait qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre... Même si ce que vient de dire M^{me} Johner est correct et que la Ville de Genève fait effectivement un gros effort pour augmenter le nombre de places dans les institutions pour la petite enfance, personne ne peut dire ici que, l'année prochaine, seule la Ville créera des places de crèche. Il est donc évident que les 2 millions ne pourront pas être attribués entièrement à la Ville de Genève et, ne pas vouloir entendre cela, c'est nier la vérité et être de mauvaise foi!

M. Lionel Ricou (DC). Je m'excuse d'insister, mais je dois préciser que, dans la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, il est prévu que cette subvention est attribuée en fonction d'un certain nombre de critères. D'autre part, elle n'est pas attribuée uniquement pour la création de places, mais également pour le fonctionnement des structures existantes, comme le prévoit l'article 3 de la loi en question. Elle n'est donc pas versée uniquement pour la création de places de crèche, même si nous saluons la création de ces places en Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 30 oui.

Page 81, cellule 5003000, Ecoles et institutions pour l'enfance, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant une diminution des charges de 10 000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

M. Georges Queloz (L). Je voudrais savoir si, dans cette salle, quelqu'un souhaite que je répète pourquoi nous déposons ces amendements... (*Exclamations.*) J'ai le sentiment, Mesdames et Messieurs, que vous n'avez pas compris, puisque vous n'en avez accepté aucun! Je vais donc répéter...

Une voix. Au troisième débat!

M. Georges Queloz. Non, je n'attendrai pas le troisième débat! Une fois de plus, pour ceux qui auraient la bonne idée de se brancher sur TV Léman bleu, puisque les films sont terminés, je répéterai que nous avons déposé ces amendements parce que nous souhaitons avoir un budget plus proche de la réalité. Nous n'enlevons rien, nous ne diminuons pas les moyens des différents services, nous leur demandons simplement de faire avec les mêmes montants qu'ils ont dépensés en 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 30 oui.

Page 81, cellule 5003000, Ecoles et institutions pour l'enfance, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement signé par M^{me} Linda de Coulon, M. Jean-Marie Hainaut, M. Pierre Maudet et M^{me} Alexandra Rys, en vue d'une diminution de charges de 45 000 francs. Je lis la justification: «Il s'agit de ramener la rubrique 318420 intitulée «Cachets: concerts, conférences, etc.» au montant des comptes arrêtés en 2003. Cette rubrique figure dans le projet de budget pour 190 000 francs, alors que le montant des comptes arrêtés en 2003 était de 145 009 francs.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 27 oui (2 abstentions).

Page 83, cellule 5004000, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposent un amendement, en vue d'une diminution de charges de 35 000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 29 oui.

Page 83, cellule 5004000, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par M. Manuel Tornare en vue d'une diminution de charges de 60 000 francs à la rubrique 313220. La justification est: «Diminution de l'achat de graines pour pigeons. A noter que le solde de cette rubrique, soit environ 50 000 francs, est destiné à l'achat de la nourriture pour les animaux du bois de la Bâtie.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 60 oui contre 1 non (3 abstentions).

Page 84, cellule 5005000, Etat civil, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposent une diminution de charges de 10 000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 29 oui.

Page 85, cellule 5006000, Pompes funèbres et cimetières, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

La présidente. Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien propose une diminution de charges de 15 000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 29 oui.

Page 87, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement signé par M^{me} Linda de Coulon, M. Jean-Marie Hainaut, M. Pierre Maudet et M^{me} Alexandra Rys, en vue d'une diminution de charges de 90 000 francs. Je lis la justification: «Il s'agit de supprimer les frais de fonctionnement des chaises longues, d'un montant de 90 000 francs englobés dans la rubrique 318420 «Cachets: concerts, conférences, etc.» Le groupe de comptes 318 est par conséquent diminué du même montant.»

M^{me} Linda de Coulon (L). Cet amendement vise le département de M. Jean-Marie Tornare! (*Rires et exclamations.*) L'utilité de ces chaises longues, qui jalonnent nos parcs pendant la belle saison, est très marginale. Actuellement, les personnes âgées n'osent même plus traverser les parcs, je pense surtout à celui de Saint-Jean, tant leur sentiment d'insécurité est grand. D'ailleurs, même si elles continuaient à les traverser, ce ne serait pas ce type de sièges qu'elles choisiraient, qui est inadapté à leur mobilité. Ce ne sont pas non plus les mères de famille avec leurs jeunes enfants qui en profitent. Quant aux travailleuses et aux travailleurs, je crains qu'ils n'en aient guère le temps. Ces chaises longues sont un exemple de la gentillesse ambiante, mais ce n'est pas de la gentillesse qu'on attend de la part d'un gouvernement: c'est une prise de responsabilité et le courage d'établir des priorités.

L'Entente vous suggère donc, Mesdames et Messieurs, de faire cadeau de ces chaises longues à toute institution intéressée et d'économiser dorénavant les frais de manutention qu'elles occasionnent. Si un des buts recherchés est de fournir des emplois à des cas sociaux, n'existe-t-il vraiment rien de plus utile que de sortir, rentrer, déplacer ces chaises pendant une courte saison? Le magistrat trouvera facilement des tâches plus utiles à la communauté et pourra réclamer un budget social adéquat pour 2006.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois que M^{me} de Coulon n'a absolument pas suivi cette expérience des chaises longues. Quand nous l'avons lancée, il y a eu des pétitions à peu près dans tous les quartiers pour que nous prolongions l'expérience. Il y a eu notamment 400 pétitionnaires au parc Bertrand, alors que Champel n'est pas vraiment un quartier de gauche... Vous devriez donc vous renseigner un peu mieux, Madame. Ces chaises longues ont un succès considérable, c'est une offre appréciée par la population, qui permet aussi d'engager des jeunes, c'est vrai, dont certains ont des problèmes. C'est une manière de les intégrer tout en surveillant les parcs, ce que vous souhaitez aussi.

Et en ce qui concerne l'absence de sécurité dans les parcs, comme je le disais l'autre jour, il faut vous adresser à M^{me} Spoerri, votre collègue de parti! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 44 non contre 21 oui (4 abstentions).

Page 87, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement libéral, radical et démocrate-chrétien, visant une diminution de charges de 140 000 francs, avec la justification: «Réduction dans les rubriques 318380 «Expertises effectuées par des tiers», moins 35 000 francs; 318420 «Cachets: concerts, conférences, etc.», moins 80 000 francs; 318500 «Honoraires pour établissement de projets», moins 25 000 francs. Retour aux comptes 2003.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 31 oui.

Page 80, cellule 5002000, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Dédommagement stagiaires, ligne à créer, page 148 des subventions).

La présidente. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien présentent un amendement pour la création d'une ligne de subvention de 70 000 francs, montant destiné au dédommagement des éducateurs stagiaires de 3^e année. Cette augmentation de charges sera compensée par une diminution équivalente de la ligne «Diverses actions sociales ponctuelles», page 150 des subventions.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Le personnel de la petite enfance est structuré en trois catégories: les aides, les auxiliaires et les éducatrices. Les aides sont au bénéfice d'un contrat limité d'une année et leur formation, en début de contrat, est presque inexistante. Leur salaire est d'environ 2500 francs suivant l'âge. Les stagiaires de 3^e année sont en fin de formation, mais leur rémunération est de 0 franc, alors qu'en période de pénurie de personnel les institutions sont contentes de les avoir. C'est pourquoi nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs, à accepter cet amendement.

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

M^{me} Liliane Johner (T). La commission sociale et de la jeunesse a étudié la pétition P-122 concernant les rémunérations des stagiaires de 3^e année. Vous savez, Mesdames et Messieurs, que l'Ecole d'éducateurs et éducatrices du jeune enfant dépend de l'Etat de Genève dont, malheureusement, la politique de formation minimaliste ne correspond absolument pas aux objectifs de la Ville de Genève concernant l'augmentation des places d'accueil. Résultat: la Délégation à la petite enfance est fortement préoccupée par le manque d'éducatrices et d'éducateurs du jeune enfant, et pourtant nos autorités cantonales sont depuis plusieurs années au courant de la politique future de la Ville de Genève.

Si la situation dans ce domaine s'améliore l'an prochain, nous serons prêts à entrer en matière, afin de ne pas pénaliser les élèves de 3^e année, mais en l'état, tant que le Canton n'augmentera pas de manière drastique les places de formation d'éducateurs, nous en resterons là. L'Alternative rejettera donc cet amendement. Il en sera évidemment de même pour l'amendement compensatoire: en aucune façon nous n'accepterons une diminution de la ligne «Diverses actions sociales ponctuelles».

M. Marc-André Rudaz (UDC). Cet amendement de 70 000 francs est tout à fait intéressant. Pour notre part, au départ, nous n'étions pas forcément d'accord avec la municipalisation des crèches et nous ne voulions donc pas entrer en matière. Mais, puisque mercredi vous avez refusé la résolution R-73 concernant la petite enfance, Mesdames et Messieurs, puisque vous avez refusé d'ouvrir le débat – ce qui n'aurait pas préjugé de la suite – c'est bien que vous avez déjà la volonté de municipaliser. Aussi, nous ne comprenons pas, nous ne comprenons plus... Il y a des gens dans cette Ville qui travaillent, et vous refusez de leur donner un salaire d'apprenti, un revenu minimum, alors que vous nourrissez des milliers de personnes à ne rien faire! (*Exclamations et rires.*) Je trouve qu'il y a vraiment deux poids deux mesures dans votre politique, et c'est pourquoi nous soutenons cet amendement. Nous soutenons toutes les personnes qui travaillent, et pour le reste on verra! (*Brouhaha.*)

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Il ne s'agit pas ici de savoir si, en votant ces 70 000 francs, on approuve ou non la municipalisation des crèches. Le débat est autre: il s'agit de savoir si, au nom d'une certaine équité à l'égard des autres jeunes gens ou jeunes filles en formation dans les professions de la santé, nous

allons verser, non pas un salaire, mais une allocation, un défraiement aux stagiaires, compte tenu de ce qu'ils peuvent apporter dans les institutions où ils sont placés pour leur stage.

Nous sommes un peu étonnés par les arguments développés par l'Alternative pour refuser ce montant, notamment par l'argument – qui a déjà été développé en commission par le magistrat lors de son audition – qui vise à dire qu'il faut laisser au magistrat un moyen de pression sur l'Etat, pour obtenir l'augmentation du nombre de places de formation. En réalité, c'est là un autre débat, Mesdames et Messieurs. Ne pénalisez pas celles et ceux qui sont actuellement en formation au prétexte que vous voulez obtenir du Département de l'instruction publique une augmentation des places de formation. Les élèves qui sont actuellement en 3^e année, peu leur chaut de savoir si, l'année prochaine, il y aura 35, 50, 60 ou 90 places! Actuellement, ces personnes en formation collaborent activement à la bonne marche des institutions subventionnées par la Ville de Genève et, si elles étaient en formation dans des institutions essentiellement privées, elles recevraient un défraiement, un dédommagement. Je n'ose en effet pas qualifier de salaire le montant de 500 francs par mois, qui n'a rien à voir avec le montant que l'instruction publique versait autrefois aux élèves des études pédagogiques, par exemple. Reste que les institutions privées verseraient une somme à ces stagiaires. Par un autre curieux hasard, il se trouve que la Ville est le subventionnaire principal de la petite enfance et, par là même, le principal agent payeur des salaires. Donc, si on demande aux institutions de défrayer les collaborateurs en formation pour le service rendu et le travail qu'ils effectuent au profit de la petite enfance, il est normal que la Ville entre en matière et donne ces 70 000 francs. Eu égard aux 55 millions que vous allez voter tout à l'heure pour la petite enfance, je trouve qu'il est franchement ridicule de chipoter sur cette somme!

M. Didier Bonny (DC). En fait, le problème que nous avons actuellement, c'est que le Conseil administratif a déposé devant ce Conseil municipal un budget tellement serré que l'Alternative ne peut même pas voter des augmentations qui sont intelligentes! C'est bien cela qui est dommage. Si le Conseil administratif s'était donné une marge de manœuvre un peu plus grande, des amendements tels que celui-ci pourraient évidemment être acceptés. Car il ne faut pas essayer de me faire croire que l'Alternative – qui nous rebat les oreilles à longueur d'année avec l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité entre tous les citoyens – ne serait pas d'accord de corriger une inégalité de traitement qui veut que seuls les stagiaires de 3^e année de l'Ecole d'éducateurs du jeune enfant ne reçoivent pas une indemnité de 500 francs par mois. On ne va pas me faire avaler cela!

Le problème, c'est qu'effectivement l'Alternative est pieds et poings liés et ne peut rien accepter, même pas les amendements les plus sensés, tels que celui-

ci, ou tels que celui que nous avons proposé tout à l'heure à propos de la subvention cantonale. Personne ne pourra en effet me regarder dans les yeux et me dire que les 2 millions vont revenir entièrement à la Ville. Personne! Il en est de même pour l'amendement visant à augmenter de quatre postes l'effectif du Service d'incendie et de secours. Il est évident que ce sont des amendements intelligents, mais l'Alternative ne peut pas les voter parce que le budget est trop serré. Voilà le constat que je fais. Mais, comme je l'ai dit au moment où nous discutons du département de M. Hediger, le Conseil administratif peut, entre la fin du deuxième débat et le début du troisième, reprendre ces amendements à son compte et nous les proposer au troisième débat.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Monsieur le président, je regrette que, suite à l'intervention de notre collègue de l'Union démocratique du centre, le Parti socialiste se soit mis à rire, car il a ri sur la forme alors qu'il avait compris le fond. Pour un parti qui se dit toujours responsable, je trouve cette réaction regrettable. Mesdames et Messieurs, ce soir, vous faites pâle figure, parce que vous aviez décidé dès le début que vous ne voteriez rien!

Le président. Monsieur Hatt-Arnold, je serai solidaire et je transmets ce message au groupe socialiste.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais aussi qu'on garde un peu de sérénité dans ce débat, qu'on évite de déraper... Je sais que nous sommes tous fatigués, mais, sans vouloir jouer au prof, je vous demanderai, à droite comme à gauche, de retrouver un peu de sérénité, s'il vous plaît!

Sachez, Messieurs Bonny et Ricou, que je ne suis pas contre l'octroi de ces 70 000 francs pour les stagiaires. Mais, comme je l'ai expliqué à la commission sociale et de la jeunesse et comme M^{me} Johner vient de le rappeler, le fait est que nous avons actuellement des discussions extrêmement tendues avec l'Etat sur tous ces problèmes de la petite enfance.

Je vous rappelle que c'est l'Entente qui détient la majorité au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Si vous voulez que les 2 millions de la subvention cantonale soient versés entièrement à la Ville, Mesdames et Messieurs, vous n'avez qu'à faire pression sur vos conseillers d'Etat préférés. Vous pourrez peut-être les influencer et faire en sorte que nous obtenions ces 2 millions en 2005. Monsieur Bonny, en février 2002, M^{me} Brunschwig Graf, en charge à l'époque de l'instruction publique, avait promis à tous les conseillers administratifs et maires du can-

ton la promulgation de la loi sur la petite enfance; puis, la mise en application de celle-ci a été retardée. Alors, je connais les difficultés budgétaires de l'Etat, je ne les sous-estime pas, je sais que l'Etat a de la peine à trouver les 120 ou 130 millions manquants pour boucler son budget. Mais il devrait quand même donner un signal pour encourager les communes à créer de nouvelles places ou de nouvelles institutions pour la petite enfance sur leur territoire. Depuis très longtemps, c'est quand même la priorité des priorités!

Pour revenir à ces 70 000 francs, la Délégation à la petite enfance, en 2005, enregistrera peut-être plus de rentrées que prévu, car il semble que nous ayons sous-estimé la part versée par les parents. Si c'est le cas, je vous promets, Monsieur Bonny, que j'octroierai ces 70 000 francs pour défrayer les stagiaires. Mais, encore une fois, ce ne sont pas là uniquement des questions d'argent, mais aussi des questions de principe. Vous avez souvent parlé de «municipalisation rampante» quand j'octroyais des avantages salariaux supplémentaires au personnel en place. Là, tout à coup, pour les personnes en formation, vous voulez raser gratis... Il y a quand même un peu d'incohérence dans vos propos.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne pense pas qu'il y ait de l'incohérence dans nos propos. Il faut être clair sur ce sujet: la Ville engage des stagiaires, elle a un statut d'employeur. Ces stagiaires travaillent aussi dans d'autres communes, dans d'autres institutions. L'Etat forme ces stagiaires et la formation comprend une partie scolaire et une partie en entreprise, une partie pratique. Ce qui est demandé ici, c'est tout simplement de payer cette partie pratique. Votre refus équivaldrait, dans le cadre de l'apprentissage, à refuser de payer les apprentis, ce qui serait quand même assez paradoxal! Pour ma part, je n'arrive pas à comprendre le raisonnement du magistrat et le fait qu'il refuse de payer leur dû à ces stagiaires.

M. Didier Bonny (DC). Je suis désolé de reprendre la parole, mais je ne peux pas laisser passer ce qu'a dit M. Tornare. Premièrement, pour ce qui est de faire pression sur la députation démocrate-chrétienne, je rappellerai que, sur douze députés, seuls deux sont domiciliés en Ville de Genève. Forcément, les dix députés qui viennent d'autres communes ont aussi envie que leur commune touche une partie des 2 millions! Deuxièmement, et là c'est vraiment l'hôpital qui se moque de la charité, s'il y a quelqu'un qui doit faire pression, c'est bien vous, Monsieur Tornare. Qui est à la tête du Département de l'instruction publique? C'est M. Beer, qui est socialiste!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 32 oui.

Page 86, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées, page 149 des subventions).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement démocrate-chrétien, en vue d'une augmentation de charges de 300 000 francs. Je lis la justification: «Prise en charge plus importante des frais d'exploitation des deux maisons de vacances pour personnes âgées.» Je donne la parole à M^{me} Ecuyer... qui renonce. La parole est à M. Bonny.

M. Didier Bonny (DC). Je remercie M^{me} Ecuyer de me laisser prendre la parole en premier, puisque le Parti démocrate-chrétien est auteur de l'amendement et qu'il paraît naturel que nous puissions le défendre avant que le débat commence. Notre amendement concerne donc la Nouvelle Roseraie et le chalet Florimont, dont M. Tornare a parlé tout à l'heure dans son bref discours d'introduction sur son département. Nous ne sommes pas tout à fait sûrs des informations que nous avons, puisque apparemment ce dossier pose des problèmes, mais d'après ce qu'on nous a dit la Ville de Genève pourrait reprendre ces deux maisons à partir du 1^{er} juillet 2005. 400 000 francs sont déjà inscrits au budget et à partir du moment où le fonctionnement de ces maisons serait entièrement à la charge de la Ville de Genève, il faudrait, d'après les chiffres que l'on nous a donnés, environ 300 000 francs pour financer le deuxième semestre 2005. Tout à l'heure, le magistrat a dit que la Ville ne reprendrait peut-être qu'une seule de ces deux maisons et plutôt la Nouvelle Roseraie, si j'ai bien compris. J'entends que M. Muller dit qu'elle n'en reprendrait aucune... (*Remarque.*) Il n'empêche que le Conseil municipal pourrait avoir son mot à dire et reprendre l'initiative, si le Conseil administratif... (*Remarque.*)

Le président. Monsieur Bonny, on vous interrompt, je n'y puis pas grand-chose. Tout à l'heure M. Tornare et M. Muller pourront vous répondre. Je vous demande de terminer votre intervention.

M. Didier Bonny. Je disais donc que si le Conseil administratif ne souhaite pas que la Ville de Genève reprenne l'une ou l'autre des maisons, ou les deux, le Conseil municipal pourrait intervenir, par un projet d'arrêté ou sous une autre forme à discuter. Quoi qu'il en soit, notre amendement a pour but de montrer que le groupe démocrate-chrétien – comme il l'a toujours dit et comme il l'a fait savoir au magistrat, qui sait qu'il a notre soutien, même si nous ne sommes que six sur quatre-vingts – souhaite que ces maisons reviennent dans le giron de la

Ville de Genève, parce que c'est une de nos priorités en matière de politique pour les personnes âgées. Nous pensons qu'il serait bon que la Ville reprenne ces deux maisons, qui ne vont rien coûter au moment de les reprendre, mais qui entraîneront, bien sûr, des frais de fonctionnement, c'est là un autre problème. En l'occurrence, si nous n'agissons pas rapidement, l'Hospice général va se débarrasser de ces maisons, elles vont nous filer sous le nez et, après, il ne faudra pas nous plaindre.

Je rappelle également, pour ceux qui l'auraient oublié, que le Conseil municipal a voté, en mai 2003, une motion M-308. J'étais le rapporteur et M^{me} Alice Ecuivillon, démocrate-chrétienne, était à l'initiative de cette motion, qui avait été cosignée par tous les partis. Le Conseil municipal a voté à l'unanimité cette motion, qui demandait que la Ville de Genève reprenne ces deux maisons. Nous nous appuyons donc sur une décision de notre Conseil et nous ne voulons pas que ce dossier reste en rade. Ce soir, nous ne nous faisons aucune illusion sur le vote de ces 300 000 francs, mais nous entendons que le débat ait lieu et qu'on ne laisse pas pourrir la situation, jusqu'à ce qu'on nous dise qu'il est trop tard et que l'Hospice général s'est débarrassé de ces deux maisons.

C'est pourquoi nous reviendrons autant de fois que nécessaire sur ce dossier, avec des motions, des questions, des interpellations. Nous voulons suivre ce dossier au fur et à mesure et arriver à une solution positive, même si, au bout du compte, le compromis devait être de ne garder qu'une seule des deux maisons. Si les finances municipales l'exigent, nous pourrions probablement accepter ce compromis, mais il n'est pas question pour nous d'abandonner les deux maisons à d'autres mains que celles de la Ville de Genève.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). L'Alternative n'entrera pas en matière sur cet amendement du Parti démocrate-chrétien. Ce n'est pas que nous soyons contre la possibilité offerte aux personnes âgées de bénéficier de vacances dans des maisons adaptées à leurs besoins et en étant encadrées par du personnel qualifié. Mais voilà, il se trouve qu'aujourd'hui 5 décembre les maisons en question ne nous appartiennent pas. Gouverner, c'est prévoir, rétorqueront certains. En l'occurrence, si l'Alternative avait proposé cet amendement, on lui aurait répondu qu'il faut attendre que la Ville soit propriétaire de ces maisons, avant de voter un crédit de fonctionnement supplémentaire. Nous répondrons donc aux auteurs de cette proposition que nous voterons ce crédit lorsque la Ville sera propriétaire et sur proposition du magistrat.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux estiment aussi un peu prématuré de discuter de cet amendement ce soir, d'autant que l'Hospice général

n'est pas propriétaire des deux maisons, mais d'une maison et demie, la Nouvelle Roseraie appartenant pour moitié à la Ville de Genève. Le cas échéant, il ne pourrait se débarrasser que du chalet Florimont. Nous nous abstenons donc sur cet amendement.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Après les quatre postes au SIS que proposait le groupe démocrate-chrétien au lieu des sept ou huit demandés, nous voilà devant un amendement de plus 300 000 francs. Je me pose une question: si nous étions en ce moment en conclave au Vatican, le groupe démocrate-chrétien serait-il en train de se gratter la tête pour savoir comment faire une fumée grise, ni blanche, ni noire? Si le groupe démocrate-chrétien s'était intéressé à la réalité des chiffres, il se serait rendu compte que le budget de l'Hospice général prévoit un peu plus de 900 000 francs pour ces maisons de vacances et qu'avec les 400 000 francs déjà inscrits au budget de la Ville de Genève on arrive à un budget de fonctionnement d'un peu plus de 1,3 million. Si on ajoute 300 000 francs, au motif que la Ville va récupérer ces maisons depuis le 1^{er} juillet, on se rend compte qu'il va manquer entre 150 000 et 200 000 francs pour les faire fonctionner jusqu'à la fin de l'année 2005. Voilà pour la cruelle réalité des chiffres!

Maintenant, sur le fond du dossier, nous considérons qu'il est un peu tôt pour nous prononcer sur ce dossier. Nous attendons une prise de position du Conseil administratif sur ce qu'il entend faire. Il est vrai que l'Hospice général y réfléchit également. Mesdames et Messieurs, je suis votre représentant au sein du conseil d'administration de l'hospice et ce n'est un secret pour personne que celui-ci a inscrit à son ordre du jour de demain, lundi, l'avenir de ces maisons de vacances. A ce stade, nous ne connaissons ni la position du Conseil administratif, ni celle de l'Hospice général. Il est donc prématuré de voter une somme qui, de toute façon, ne suffirait pas à faire fonctionner ces maisons dans le giron de la Ville de Genève.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je rappelle que la Nouvelle Roseraie est, au niveau immobilier, propriété à 50% de la Ville de Genève. Nous avons donc déjà dans notre giron la moitié de la Nouvelle Roseraie. M. Rossetti, à l'époque, avait discuté avec l'Hospice général de la possibilité de reprendre le chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie. Je vous ai parlé tout à l'heure de la réforme du Service social: quand nous discutons de cette réforme, avec MM. Guy-Olivier Segond et Pierre-François Unger, nous trouvons effectivement, les uns et les autres, qu'il serait judicieux que la Ville reprenne ces deux maisons, puisque cette offre relève de l'action sociale communautaire et non de l'action sociale individuelle... (*Remarque.*) Vous entendez la réaction de certains

de mes collègues, Mesdames et Messieurs: nous ne sommes pas tous d'accord et, à un moment donné, il faudra que le Conseil municipal se détermine d'une manière claire. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai réuni les chefs de groupe il y a quelques semaines, au club d'ânés du Seujet.

Pour faire fonctionner ces deux maisons, il faut en effet trouver 1,3 million de francs. Pour l'instant, le budget 2005 de la Ville prévoit 400 000 francs: vous voyez donc la différence. J'ai essayé à maintes reprises de persuader certaines communes, notamment les communes périphériques, qui envoient des personnes âgées dans ces deux maisons de vacances, de participer au budget de fonctionnement. M. Oberholzer le sait, puisqu'il en a eu des échos à l'Hospice général: du côté des communes, c'est un peu la poupée qui dit oui, la poupée qui dit non... Vu les difficultés budgétaires actuelles, c'est plutôt non que oui. Pour ma part, j'ai dit à M. Unger, oralement et par écrit, que la Ville n'envisageait de reprendre que la Nouvelle Roseraie. Il est exclu de reprendre le chalet Florimont pour l'instant, nous n'avons pas l'argent. Tout cela doit encore être discuté avec mes collègues du Conseil administratif et avec l'Hospice général. L'Hospice général n'est pas le Canton, mais sans le Canton il ne vit pas deux heures; il faut donc aussi prendre en considération ce qui se passe au niveau du Canton, qui essaie d'effectuer un certain nombre de transferts de charges sur les communes, ce qui n'est pas très correct par les temps qui courent. Comme je le disais tout à l'heure, à propos de l'amendement concernant le défraiement des éducateurs stagiaires, nous avons peut-être là un levier pour que les discussions soient un peu plus équitables.

M. Pierre Muller, maire. Je vais vous contredire, Monsieur le conseiller administratif...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous êtes minoritaire...

M. Pierre Muller, maire. Non, je suis majoritaire avec mes collègues sur ce dossier! Je me dois, au nom du Conseil administratif, d'informer ce plénum et de dire que nous en avons longuement discuté au sein du Conseil administratif et que nous avons décidé de ne pas reprendre ces maisons, qui appartiennent actuellement à l'Hospice général. Mesdames et Messieurs, il s'agit exactement de ce que nous ne voulons pas, à savoir un transfert de charges de l'Etat sur la Ville. Je suis désolé, Monsieur Tornare, de vous contredire aujourd'hui, à cette heure-ci, mais la décision avait fait l'objet d'une longue discussion et elle a été arrêtée. Alors, Monsieur le représentant à l'Hospice général, vous voilà informé pour votre séance de lundi matin.

M^{me} Lilliane Johner (T). Je suis désolée de reprendre la parole, mais les déclarations de M. Muller ne nous conviennent pas. Il n'existe pas d'autres maisons avec encadrement pour les personnes âgées, qui leur permettent de partir en vacances... (*Remarque.*) Monsieur Muller, vous savez très bien que l'Hospice général va vendre ces deux maisons et qu'on va en faire des hôtels ou autres... Nous pourrions nous mettre d'accord, comme l'a dit le Parti démocrate-chrétien, pour reprendre une seule maison, à savoir la Nouvelle Roseraie qui, au niveau de l'altitude, convient très bien et qui nous appartient déjà pour moitié. Alors, je vous le dis, Monsieur Muller: nous nous battons sur ce dossier et je pense que nous ne serons pas les seuls!

M. Guillaume Barazzone (DC). Je crois qu'on est passé comme chat sur braises sur la motion M-308, qui a été votée par tous les partis dans ce Conseil municipal. Messieurs les magistrats, il faudrait savoir qui fait ici la politique. Le gouvernement a certes des lignes directrices, mais quand tous les partis votent en faveur du rachat de ces deux maisons, il est un peu fort de café de balayer cela d'un revers de main, en disant qu'une décision a été prise par le Conseil administratif, sans prendre en compte l'avis des partis politiques qui ont voté cette motion. Nous étions majoritaires, dans ce Conseil municipal, pour dire que nous voulions acquérir ces deux maisons. Alors, de grâce, ne faites pas comme si la motion n'existait pas!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 55 non contre 8 oui (5 abstentions).

Page 86, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Centre F-Information, page 150 des subventions).

Le président. M. Tornare présente un amendement en vue d'une augmentation de charges de 30 000 francs. La justification est: «Augmentation de la subvention au Centre F-Information pour financer de nouveaux locaux nécessaires à l'augmentation des prestations fournies. Subvention 2004: 110 000 francs; montant souhaité pour 2005: 140 000 francs.»

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le magistrat a expliqué tout à l'heure les amendements qu'il a déposés et je voudrais donner ici le sentiment du groupe libéral à ce sujet. Le dépôt de ces amendements nous étonne et nous inquiète. Sans juger l'activité des trois associations concernées, qui nous paraissent tout à

fait louables et qui sont très chères à certains d'entre nous, nous nous étonnons et nous nous inquiétons. En effet, lorsqu'un magistrat en charge d'un gros département subventionnaire élabore son budget, nous imaginons que lui ou ses services évaluent, subventionné après subventionné, si oui ou non la subvention est justifiée, s'il s'agit de la diminuer, de la supprimer, voire de l'augmenter. Ainsi, les arguments qui sont développés dans vos propositions d'amendements, Monsieur le magistrat, sont éminemment pertinents, mais j'ose espérer qu'ils ne sont pas arrivés sur votre bureau vendredi, c'est-à-dire avant-hier, de façon que vous nous les proposiez en catastrophe aujourd'hui! Nous nous étonnons car, si vous procédez ainsi pour ces trois subventionnés, comment avez-vous procédé pour tous les autres? A notre avis, cela jette une grande suspicion sur toutes les subventions que vous accordez quant à l'étude que vous faites de leur opportunité. Eu égard à ces trois associations, que nous soutenons de cœur, nous allons nous abstenir sur ces amendements, et non les refuser, mais nous sommes un peu perplexes quant à votre politique de subventionnement.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Quant à moi, ces trois associations, je ne les connais pas et il est difficile de voter sur quelque chose que l'on ne connaît pas... Je pense que l'on aurait pu nous en parler un peu plus en détail en commission. Mesdames et Messieurs, vous allez bien sûr voter ces amendements, puisqu'ils sont présentés par M. Tornare, mais nous ne pourrons pas les soutenir, ne sachant pas de quoi on parle.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous ai donné la réponse tout à l'heure, Monsieur Oberholzer. Originellement, j'avais prévu des augmentations pour ces trois associations. Puis, j'ai dû faire des choix, comme mes collègues Mugny ou Hediger, dont les départements sont aussi des départements subventionnaires, contrairement à celui de Christian Ferrazino, qui n'accorde pour ainsi dire pas de subvention. Nous avons donc dû faire des arbitrages et j'ai remis les compteurs à zéro. A la suite de discussions avec l'Alternative, celle-ci m'a demandé de rétablir les sommes pour ces trois associations. Vous avez entendu la divergence que nous avons tout à l'heure, M. le maire et moi, sur la Nouvelle Roseraie et Florimont: sans vouloir être démagogue, je dirai que, pour ma part, j'ai l'habitude d'écouter le Conseil municipal plutôt que de m'écouter moi-même!

M. Pierre Maudet (R). Après ces amabilités, je dirai en deux mots que le groupe radical, comme le groupe libéral, s'abstiendra sur ces amendements,

parce qu'il voit également un problème dans la justification qui est donnée. Si l'on compare ce qui est dit dans le rapport et les justifications qui figurent sur les amendements de M. Tornare, cela ne correspond tout simplement pas! Vous comprendrez donc que nous exprimions les plus grandes réserves à l'endroit des motifs qui président au dépôt de ces amendements.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (43 oui et 23 abstentions).

Page 86, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Camarada, page 150 des subventions).

Le président. Un amendement de M. Tornare propose une augmentation de charges de 17 500 francs. Je lis la justification: «Augmentation de la subvention à Camarada pour couvrir l'augmentation des charges de fonctionnement, notamment les locaux supplémentaire. Subvention 2004: 33 750 francs; montant souhaité pour 2005: 51 250 francs.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 45 oui contre 1 non (20 abstentions).

Page 86, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Diverses actions sociales ponctuelles, page 150 des subventions).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant une diminution de charges de 70 000 francs, en compensation de l'amendement relatif au défraiement des stagiaires de 3^e année dans les institutions de la petite enfance. Je rappelle que ledit amendement avait été refusé...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 44 non contre 23 oui (1 abstention).

Page 86, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Voie F espace de formation pour les femmes, page 151 des subventions).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement de M. Tornare, proposant une augmentation de charges de 20 000 francs. La justification est: «Aug-

mentation de la subvention à Voie F afin de faire face à l'augmentation du nombre de cours de préformation. Subvention 2004: 20 000 francs; montant souhaité en 2005: 40 000 francs.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (44 oui et 24 abstentions).

Le budget de M. Tornare, pages 79 à 88, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que les quatre amendements de l'Union démocratique du centre aux pages 151 et 152 des subventions sont retirés. Monsieur Rudaz, vous avez la parole.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Monsieur le président, je ne sais pas si j'ai le droit de m'exprimer à ce stade, mais je voudrais dire que je suis content de retirer ces amendements pour deux raisons. D'une part, depuis ce matin, on voit ce qu'est la démocratie: la démocratie, c'est la dictature de la majorité, c'est-à-dire: «Causez toujours!» Tous les amendements que la droite a proposés, dans l'intérêt de notre communauté, n'ont servi strictement à rien, puisque vous les avez tous refusés, Mesdames et Messieurs, comme vous auriez de toute façon refusé ceux que je voulais proposer ici. D'autre part, j'aurais aimé les maintenir de manière qu'il y ait un débat, mais, à l'heure qu'il est, j'ai remarqué que la plupart des conseillers n'étaient plus en état de faire un débat correct... (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Rudaz, je vous rappelle qu'en démocratie il appartient à la majorité d'être la majorité et à la minorité d'être la minorité, mais qu'il est assuré à tous et à chacun de pouvoir s'exprimer. Je crois qu'au terme de ce deuxième débat nous avons fait la preuve que nous jouons la carte démocratique. Chacun a pu s'exprimer, et même largement. Il est 1 h 25: en attendant de recevoir les arrêtés corrigés et de pouvoir les voter, je suspends la séance durant quelques minutes.

(La séance est suspendue de 1 h 25 à 1 h 30.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de regagner vos places. Je vous signale qu'au terme de ce deuxième débat l'excédent de revenus est de 475 245 francs. Avant de passer au vote, je vous informe qu'un arrêté 4 vient d'être déposé par le Conseil administratif: il concerne la modification du statut du

personnel, relative à la diminution de la participation de la Ville aux primes d'assurance maladie des fonctionnaires.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté par 40 oui contre 32 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à l'unanimité (74 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté par 42 oui contre 12 non (21 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 4 est accepté par 62 oui contre 5 non (8 abstentions).

Mis aux voix, les 4 arrêtés dans leur ensemble sont acceptés par 40 oui contre 33 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres a), b), c), g) et w), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. -- Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 022 131 222
sous déduction des imputations internes de	71 604 282
soit un total des charges nettes de	950 526 940
et les revenus à	1 022 606 467
sous déduction des imputations internes de	71 604 282
soit un total des revenus nets de	951 002 185

L'excédent de revenus présumé s'élève à 475 245 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante: Fr.

a) patrimoine administratif		
dépenses	85 000 000	
recettes		0
investissements nets		<u>85 000 000</u>
b) patrimoine financier		
dépenses	25 000 000	
recettes		0
investissements nets		<u>25 000 000</u>
c) Total		
Dépenses	110 000 000	
Recettes		0
investissements nets		<u>110 000 000</u>

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit: Fr. Fr.

a) patrimoine administratif			
investissements nets			85 000 000
amortissements ordinaires	66 120 118		
amortissements complémentaires		0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 475 245</u>		
autofinancement			<u>66 595 363</u>
insuffisance de financement			18 404 637
b) patrimoine financier			
investissements nets			25 000 000
amortissements (autofinancement)			<u>1 084 542</u>
insuffisance de financement			23 915 458
c) total			
investissements nets			110 000 000
amortissements ordinaires	67 204 660		
amortissements complémentaires		0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 475 245</u>		
autofinancement			<u>67 679 905</u>
insuffisance de financement			42 320 095

Art. 4. – Compte de variation de la fortune Fr.
L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 475 245
correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2005, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2005 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2005.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2005 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 42 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

Art. 2.

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2005, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

**Arrêté 4. – Modifications des statuts du personnel
relatives à la participation au paiement des primes d'assurance maladie**

Article premier. – L'article 81, alinéa 2 du statut du personnel de l'administration municipale est modifié comme suit:

«L'administration participe au paiement des primes d'assurance maladie des fonctionnaires. Le Conseil administratif en fixe annuellement le montant. Celui-ci est toutefois limité à un montant correspondant à la moitié des primes d'assurance maladie obligatoire moyennes pratiquées à Genève.»

Art. 2. – L'article 114, alinéa 2 du statut du personnel du Service d'incendie et de secours est modifié comme suit:

«L'administration participe au paiement des primes d'assurance maladie des fonctionnaires. Le Conseil administratif en fixe annuellement le montant. Celui-ci est toutefois limité à un montant correspondant à la moitié des primes d'assurance maladie obligatoire moyennes pratiquées à Genève.»

Art. 3. – Pour 2005, le montant de la participation de l'administration au paiement des primes d'assurance maladie des fonctionnaires est fixé à 100 francs par mois.

Art. 4. – Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2005.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, je suis un peu étonné que vous nous ayez fait voter les quatre arrêtés dans leur ensemble. Chaque arrêté est indépendant l'un de l'autre et voter les quatre arrêtés dans leur ensemble ne me semble pas cohérent. Pour notre part, nous avons voté l'arrêté 2 concernant les centimes additionnels, mais nous avons refusé l'arrêté 1 concernant le budget de fonctionnement: à la fin, que pouvions-nous voter? Nous ne pouvions pas faire une moyenne entre les arrêtés 1, 2 et 3... A mon avis, il n'y a pas lieu de voter les quatre arrêtés dans leur ensemble, cela ne s'est jamais fait...

Le président. C'est ainsi que nous avons vu les choses hier, au sein du bureau et avec les services financiers. Mais si j'ai fait une erreur, disons que ce vote est annulé, ce n'est pas plus grave que cela... L'essentiel est que les quatre arrêtés aient été votés.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je ferai une très brève intervention à propos de l'arrêté 4 concernant le statut du personnel, dont nous n'avons jamais entendu parler et qui ne figure pas dans le rapport PR-356 A/B... Monsieur le président, vous nous avez fait voter un texte à l'égard duquel il n'y a eu aucune préparation. Cela explique le non des libéraux. Si vous me permettez, Monsieur le président, je dirai que vous pouvez difficilement le mettre aux voix en troisième débat: il n'a pas sa place dans le débat ce soir, car il n'est pas à l'ordre du jour. C'est aussi simple que cela...

Le président. Je vous remercie de votre remarque, Monsieur Froidevaux. Nous allons examiner cela avant le début du troisième débat et je vous tiendrai informé... Mesdames et Messieurs, je lève provisoirement la séance et vous convoque d'ici à dix minutes.

(La séance est suspendue de 1 h 42 à 2 h.)

Troisième débat

Le président. J'ouvre le troisième débat, mais avant toute chose je donne la parole au maire pour une communication.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, à la fin du deuxième débat, il vous a été proposé de voter un quatrième arrêté concernant la modification du statut du personnel, respectivement l'article 81. En réalité, nous avons voulu trop bien faire. Le blocage de la participation aux cotisations maladie à 100 francs a été explicité à de réitérées reprises, d'abord à la commission des finances, ensuite dans cette salle, et y compris dans le rapport. Nous avons été plus royalistes que le roi en proposant cet arrêté 4 et le changement des statuts ce soir. Ce n'était pas nécessaire. Nous reviendrons avec une proposition et un exposé des motifs au mois de janvier 2005, de manière que vous puissiez vous déterminer sur cette modification du statut de la fonction publique municipale.

Dans l'article actuel du statut, il est dit que la participation peut aller jusqu'à concurrence de 50% de la prime moyenne d'assurance maladie. Nous sommes donc parfaitement dans la légalité en bloquant à 100 francs la participation de la Ville, au lieu de 160 francs, ou 220 francs, comme il était proposé dans un premier temps. Voilà, je crois que j'ai été complet. Vous voterez donc les trois arrêtés, tels qu'ils ont été présentés dans le rapport, sans ce quatrième arrêté concernant les statuts du personnel.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je remercie M. Muller pour ses explications. J'ai juste une question complémentaire: les incidences financières de cet arrêté 4 – que nous ne voterons pas aujourd'hui – ont-elles déjà été incluses dans le projet de budget? Cela change-t-il quelque chose par rapport aux groupes 30 «Charges de personnel»? Si on aboutissait à des résultats différents, on pourrait avoir quelques problèmes...

M. Didier Bonny (DC). Je pense qu'il est opportun que nous intervenions tous sur ce sujet, de façon que le maire puisse nous répondre. Ma question va exactement dans le même sens que celle de M. Jean-Marie Hainaut. Cette mesure a été intégrée dans le projet de budget 2005, mais je n'ai pas bien compris. Monsieur Muller, vous nous dites qu'il n'est pas nécessaire que nous la votions: j'en déduis qu'elle est de la compétence du Conseil administratif. Mais si nous n'avons pas besoin de la voter, pourquoi allez-vous nous présenter une proposition au mois de janvier? Et quid, si cette proposition n'était pas votée au mois de janvier? Vu que notre budget est tout juste équilibré, cela signifierait que nous serions en déficit. Il y a là quelque chose que je ne comprends pas et qu'il faut m'expliquer, même s'il est fort tard.

M. Pierre Maudet (R). Je voulais poser exactement la même question que les préopinants et préciser au maire que cette mesure a certes été expliquée à travers les médias, mais qu'elle a relativement peu été discutée, voire pas du tout, en commission des finances.

M. Pierre Muller, maire. Je crois, Monsieur Maudet, que vous avez une absence! Cela a été clairement expliqué au Conseil municipal et à la commission des finances, par M. Tornare et moi-même. Pour répondre à la question des conseillers municipaux libéral et démocrate-chrétien, il est clair que les modifications budgétaires ont déjà eu lieu, sur la base de ce blocage... (*Remarque.*) Ecoutez, Monsieur Froidevaux, si vous avez envie de faire de la procédure, je veux bien, mais nous serons encore ici pour un moment! Nous avons consulté quatre juristes et, si vous n'êtes pas d'accord avec eux, nous pourrions confronter nos avis en aparté. Personnellement, je ne suis pas juriste, mais je crois avoir compris de quoi il en retourne grâce aux explications qui ont été données.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, vous ne voterez pas l'arrêté 4 et nous vous présenterons une proposition en bonne et due forme au mois de janvier 2005. Vous pourrez évidemment ne pas voter cette proposition, mais j'ai cru com-

prendre qu'une majorité du Conseil municipal était d'accord avec la réduction à 100 francs de la participation de la Ville... M. Hediger me fait remarquer qu'à la page 27 du rapport à l'appui cette réduction est d'ailleurs évoquée *expressis verbis*!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je crois volontiers que de nombreux juristes se sont penchés sur la matière, mais je vois que la solution qu'ils vous ont proposée, Monsieur le maire, consiste à nous glisser un quatrième arrêté dont nous n'avions jamais entendu parler jusqu'ici... Ce n'est pas très brillant comme méthodologie, il faut bien le reconnaître! Maintenant, sur le fond, les chiffres des groupes 30 sont effectivement faux, et nous ne pouvons pas voter un budget qui est notoirement faux. Vous nous dites que vous allez corriger cela au mois de janvier. Je veux bien, mais avec quelle majorité et dans quel délai?

De plus, pour changer le statut du personnel, il va falloir, à tout le moins, que la commission des finances entende la commission du personnel. Il est donc impensable que nous votions cette proposition sur le siège en janvier, comme il est impensable que nous votions cet arrêté 4 à 2 h 10 du matin. Alors, Monsieur le président, je vous fais la proposition de lever la séance, de nous reconvoquer la semaine prochaine pour que nous votions des douzièmes provisionnels, et nous examinerons tranquillement la matière au mois de janvier. Sinon, je ne vois pas comment vous allez pouvoir résoudre le problème ce soir.

M. Didier Bonny (DC). Je suis désolé de reprendre la parole, mais M. le maire n'a pas répondu à la question essentielle: est-ce au Conseil municipal de ratifier cette décision, oui ou non? Si c'est oui, soit nous la ratifions ce soir et tout sera en ordre; soit nous ne la ratifions pas ce soir et il conviendra alors de modifier toutes les lignes concernées au budget. Nous aurons alors un budget déficitaire et donc «illégal», ce qui n'est pas possible. Pour notre part, nous ne nous prêterons en tout cas pas à ce jeu-là et, si un tel vote devait avoir lieu ce soir, vous pouvez compter sur nous pour faire recours auprès du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, afin qu'il invalide le vote du budget.

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, j'abonde dans le sens de M. Bonny!

Le président. Bien, la parole n'est plus demandée... J'aimerais néanmoins que le Conseil administratif nous propose une piste...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur le président, la piste est très simple. Monsieur Froidevaux, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a deux types de juristes: ceux qui trouvent des problèmes à chaque situation, et ceux qui trouvent des solutions! Apparemment, vous faites plutôt partie de la première catégorie... En ce qui nous concerne, au Conseil administratif, nous ne voulons pas entamer une polémique de procédure. Quand mon collègue Muller dit que nous avons été plus royalistes que le roi, il a raison, puisque le statut actuel permet au Conseil administratif de fixer une participation à l'assurance maladie jusqu'à 50%, je cite: «jusqu'à concurrence de 50%». Faites une simple analyse de texte, Monsieur Froidevaux: cela veut dire que la participation peut être en deçà.

Nous avons donc décidé de fixer la participation de la Ville à 100 francs, et vous n'avez pas besoin de voter l'arrêté 4, puisque le statut tel qu'il existe aujourd'hui nous permet de le faire. Simplement, nous voulions trop bien faire, Monsieur Bonny, comme d'habitude... (*Exclamations et rires.*) Nous retirons donc cet arrêté. En votant le budget, vous savez que vous votez une participation sur la base de 100 francs. Nous l'avons dit, nous l'avons écrit et nous le confirmons. Il n'y a donc absolument aucun problème qui vous empêcherait de voter le budget.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre le rapport de M^{me} Gisèle Thiévent à la page 9: le deuxième paragraphe est extrêmement clair: c'est une décision qui appartient au Conseil administratif. Je crois que l'incident est clos.

J'ai une communication à faire au nom du bureau du Conseil municipal. Tout à l'heure, je vous ai fait voter les quatre arrêtés dans leur ensemble et j'avais parfaitement raison: les oppositions pouvant se cumuler, il faut faire ainsi. Si, à d'autres occasions, nous avons pratiqué différemment, eh bien, nous avons eu tort. Tout à l'heure, je vous ferai donc voter les trois arrêtés dans leur ensemble... (*Remarque.*) Je suis désolé, Monsieur Bonny, les oppositions peuvent effectivement se cumuler au terme des votes et il faut voter les arrêtés dans leur ensemble. Juridiquement, c'est ainsi que les choses doivent se passer!

Nous entamons la revue des départements. Si vous êtes d'accord, je ne m'arrêterai qu'aux pages concernées par les amendements qui m'ont été soumis. Je mets aux voix cette proposition.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

Page 12, cellule 1001800, Encouragement à l'économie et au tourisme genevois, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Genève Tourisme, page 136 des subventions).

Le président. Un amendement des groupes radical, libéral, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre propose une augmentation de 200 000 francs, en vue de rétablir la subvention à Genève Tourisme, supprimée lors du deuxième débat.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mon intervention sera claire: nous souhaitons que cette subvention soit inscrite au budget, c'est-à-dire que 200 000 francs soient attribués à Genève Tourisme, pour deux raisons évidentes. La première, c'est que, pour pouvoir agir au sein d'une organisation, il faut au moins y participer économiquement. Deuxièmement, le tourisme représente une partie importante des revenus de l'économie genevois. Or qui dit revenus dit chiffre d'affaires, qui dit chiffre d'affaires, pour des entreprises qui, théoriquement, fonctionnent bien, dit profit, et qui dit profit dit manne fiscale ou impôt. C'est dans ce sens-là qu'il faut voir cette subvention, que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs, je ne pensais pas devoir intervenir ce soir à ce sujet, puisque la subvention avait été acceptée par le Conseil administratif. Plusieurs de nos collègues de l'Alternative m'avaient assuré que, cette année, cette subvention allait être votée par le Conseil municipal. Aussi, j'ai été un peu étonné, lors du deuxième débat, de constater que ce n'était pas le cas, que des mots d'ordre contraires avaient été donnés...

Enfin, à l'heure de savoir si la Ville de Genève doit soutenir ou non Genève Tourisme, il est bon de rappeler que cet office, qui dans les faits est à la fois celui de la Ville et du Canton, a la particularité, contrairement à d'autres entités touristiques régionales suisses, d'assumer simultanément une triple tâche. Alors que la promotion touristique reste sa mission prioritaire et contribue largement au fait que notre ville est devenue la première destination touristique de Suisse, avec 2,3 millions de nuitées hôtelières par année, Genève Tourisme assume également l'accueil et la diffusion de l'information touristique aux Genevois et aux visiteurs étrangers; enfin, il contribue également à l'animation de Genève, à travers les manifestations qu'il organise ou soutient. Cette triple casquette nécessite une organisation professionnelle et des moyens financiers adaptés. Bien des offices régionaux, à l'instar de ceux des cantons de Vaud ou du Valais, s'occupent seulement de promotion et laissent les tâches liées à l'accueil et à l'animation aux offices locaux subventionnés par les municipalités. Par exemple, Lausanne Tou-

risme reçoit plusieurs millions de la Ville de Lausanne, sur la base d'un contrat de prestations, pour assumer la diffusion de l'information touristique. Pour sa part, Genève Tourisme se substitue souvent à la Ville en quelque sorte, notamment en matière d'accueil, de diffusion d'informations touristiques et culturelles, ce qui pourrait être considéré comme une tâche publique.

Autre exemple, en matière d'animation: la patinoire de Noël, récemment inaugurée par Genève Tourisme ne génère aucune nuitée hôtelière, mais contribue, pour la sixième année consécutive, largement à l'animation du centre-ville, faisant le bonheur de nos concitoyens et notamment des enfants. N'est-ce pas là un exemple d'événement grand public qui mérite notre soutien, à l'image de celui, plus élevé, que nous avons accordé à Asphaltissimo?

Enfin, concernant la politique touristique menée par Genève Tourisme depuis plusieurs années, je peux vous assurer que celle-ci s'inscrit dans le sens de la volonté exprimée par la majorité de ce Conseil. Ainsi, dans le comité de l'office du tourisme, M. Meynet, pour ceux qui le connaissent, est le vice-président du CAHJ (Groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes à Genève). D'ailleurs, l'office du tourisme forme le personnel de ce centre, distribue des brochures et subventionne, en plus, les lieux d'accueils pour les jeunes à hauteur de 40 000 francs par année. C'est quand même quelque chose qui est important et qu'il faut relever. En marge du tourisme d'affaires, incontournable pour Genève, l'office du tourisme privilégie avec succès, dans ses offres, l'identité culturelle, l'authenticité et le patrimoine naturel de Genève. Grâce à cette politique diversifiée, 10 000 visiteurs, et notamment de plus en plus de jeunes, fréquentent notre belle ville de Genève chaque jour.

Afin que Genève reste la ville la plus visitée de Suisse et continue d'être un lieu privilégié de rencontre entre hommes et femmes du monde entier, Genève Tourisme doit accroître ses efforts et ne devrait plus être le seul office du tourisme du monde à ne bénéficier d'aucune aide financière de sa propre ville. Je vous invite donc à soutenir cette subvention de 200 000 francs, qui n'affecte pas le budget que nous allons voter ce soir, et je vous en remercie.

Le président. Merci, Monsieur Winet. J'admire votre courage de parler dans une salle aussi bruyante! Mesdames et Messieurs, j'aimerais bien que vous fassiez silence, avant que je donne la parole à la prochaine oratrice qui n'est autre que M^{me} Sandrine Salerno!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Nous ne modifierons pas notre position, à savoir que nous ne voterons pas ce soir les 200 000 francs qui nous sont demandés. Par

contre, nous sommes ouverts à discuter, en début d'année 2005, du fonctionnement de Genève Tourisme, des prestations qu'offre cette institution, avec M. le maire et les représentants de Genève Tourisme. Nous avons la volonté de débattre un peu plus sérieusement, de manière plus constructive et sereine, sur cette institution et sur les prestations qu'elle offre notamment à la collectivité municipale.

M. Pierre Muller, maire. Je remercie M^{me} Salerno de faire preuve d'ouverture dans ce dossier. En effet, nous nous sommes mis d'accord sur une procédure et j'espère qu'elle se mettra en place dans les deux premiers mois de l'année 2005. Comme il a été dit, il y aura une discussion directe entre votre commission des finances et l'office du tourisme, pour régler les problèmes. Ensuite, advienne que pourra!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 29 oui (1 abstention).

*Page 28, cellule 2203000, Mobilité,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement libéral et radical proposant une diminution de charges de 402 000 francs, liée à la suppression de la Semaine de la mobilité.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Mesdames et Messieurs, je confirme que la Semaine de la mobilité ne nous a pas convaincus. Apparemment, elle n'a pas convaincu non plus les Genevois. Malgré les explications du magistrat, nous pensons qu'il est préférable de supprimer, pour l'heure, cette Semaine de la mobilité. Si d'aventure, un jour, le magistrat revient avec un concept qui ait quelque chance de porter ses fruits, à ce moment-là, nous pourrions peut-être entrer en discussion.

M. Alain Marquet (Ve). Pour argumenter contre cette proposition d'amendement, j'utiliserai une image et j'irai volontairement sur un terrain que les promoteurs de cet amendement puissent comprendre. Je vais comparer la Semaine de la mobilité à un avion qui décolle. Un point fixe a été fait, il y a quelques années, sur les besoins en matière de mobilité douce. Depuis, nous avons augmenté la vitesse

sur la piste d'envol, l'avion a décollé, la Semaine de la mobilité est en train de prendre toute sa puissance, et c'est à ce moment que vous nous proposez de couper le moteur, Mesdames et Messieurs! Alors, évidemment, si nous coupons le moteur maintenant, la Semaine de la mobilité va au crash. C'est peut-être ce que vous souhaitez, vous qui êtes des promoteurs du «tout bagnole»! Nous, nous restons des promoteurs des mobilités alternatives, différentes, et c'est la raison pour laquelle nous refuserons cet amendement.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je dirai un mot à propos des amendements qui ont déjà été traités dans les débats que nous avons eus pendant toute la journée. Par respect pour les personnes présentes et pour les contribuables – puisque certains dans cette enceinte prétendent à longueur de journée s'inquiéter des frais pour les contribuables et que la prolongation inusuelle de notre réunion doit coûter une certaine somme – j'annonce, au nom de toute l'Alternative, que nous ne débattons pas une troisième fois avec les mêmes arguments des amendements qui ont déjà été traités!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 25 oui (6 abstentions).

Page 34, cellule 2601000, Aménagement urbain, groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.

Le président. Un amendement libéral, radical et démocrate-chrétien propose une diminution de charges de 300 000 francs. Je lis la justification: «Aménagements éphémères: suppression en raison de l'absence de démonstration de l'intérêt de cette opération pour la population.»

M. Georges Queloz (L). Lorsque j'ai vu, dans les journaux, les photos de ces aménagements éphémères, je me suis précipité sur le dictionnaire pour voir exactement la définition du mot «éphémère» et j'ai lu: «Qui est de courte durée.» Evidemment, la longueur de la courte durée varie, suivant comment on la situe dans le temps... En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, ces aménagements, c'est du gaspillage, de la provocation, un manque de respect envers les contribuables, compte tenu de toutes les réactions qu'il y a eu. De nos jours, ce qui est en tout cas éphémère, c'est l'espace entre deux crises, et c'est précisément le moment que nous vivons. En effet, nous sommes sans doute à la veille d'une grande crise économique et, pourtant, on trouve les moyens de gaspiller de l'argent! C'est la raison pour laquelle nous maintenons cet amendement.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je rappelle la position du Parti démocrate-chrétien, qui est d'avis que ces aménagements éphémères sont inutiles, parce qu'ils sont peu fréquentés et qu'ils sont d'un goût fort douteux, pour ne pas dire laids. Finalement, quel est le sens, la raison d'être de ces aménagements éphémères? Nous avons cherché, mais nous n'avons pas trouvé! Nous considérons que le département en charge de l'aménagement ne doit pas s'occuper du social ou du socioculturel. M. Ferrazino, dans son intervention en deuxième débat, voulait nous faire croire qu'il avait révolutionné le sens de la fête et du contact social, le lien social à Genève. Monsieur Ferrazino, les Genevois n'ont pas attendu vos aménagements éphémères et le gaspillage de 300 000 francs pour faire la fête! Pour cela, il suffit d'aller prendre un café sur une terrasse, de discuter entre voisins, d'ouvrir une bonne bouteille, ou d'aller dans un bar latino, puisque vous parliez des communautés étrangères. Vous qui habitez les Eaux-Vives, je m'étonne que vous niez cette réalité: les Genevois se parlent et s'amuse sans les aménagements éphémères!

Nous l'avons dit, nous sommes ouverts à d'autres propositions, à d'autres formules. A vous, membres des partis de l'Alternative qui étiez déjà réticents en commission, puisque vous avez voté du bout des lèvres cette proposition qui ne vous a, à vrai dire, qu'à moitié convaincus, nous vous demandons ce soir de réfléchir, de dire stop à ces aménagements pendant une année, comme l'a fait M. Mugny, par exemple, pour la Nuit de la science, pour des raisons financières. Mesdames et Messieurs, arrêtons l'expérience et réfléchissons à une autre formule pour les années à venir! Nous vous invitons à voter cet amendement et à cesser de gaspiller de l'argent pour des choses qui sont inutiles.

M. Roberto Brogini (Ve). Parmi les deux préopinants, il y en a un qui cherche dans le dictionnaire et l'autre qui cherche et qui ne trouve pas la raison de ces aménagements éphémères... Enfin, quoi qu'il en soit, dans la justification de l'amendement, il est dit qu'il y a «absence de démonstration de l'intérêt de cette opération pour la population». La preuve que c'est faux, c'est qu'on en parle! Il y a un intérêt bien marqué pour ces aménagements, qu'ils plaisent ou qu'ils ne plaisent pas. En l'occurrence, dans cette salle, de ce côté-là, cela ne plaît pas et, de l'autre côté, cela plaît. Pour notre part, nous voulons poursuivre cette expérience, qui est évolutive et qui peut déboucher sur d'autres choses. Nous refuserons donc cet amendement et nous maintiendrons cette ligne.

M. Didier Bonny (DC). Je ferai une brève intervention, qui n'a en fait qu'un rapport indirect avec l'amendement. Puisque M. Brogini a pris la parole, je voudrais le féliciter de l'avoir fait, car je ne voulais pas prendre la parole après... pas

directement après... pour ne pas le faire exprès... (*Exclamations et rires.*) Oui, c'est la fatigue, on sent qu'il est 2 h 30 du matin...

Le président. Et cela ne va pas durer, Monsieur Bonny, la montre avance: 2 h 30, 2 h 45...

M. Didier Bonny. Au point où nous en sommes, je propose qu'après nous allions tous dans une boîte pour un *after!* (*Rires.*) Bien, j'essayais donc de dire que je ne peux pas laisser passer les propos de M. Bertrand tout à l'heure. Il a dit que plus personne ne prendrait la parole du côté de l'Alternative, je le cite, «par respect pour les personnes présentes»: j'aimerais savoir si cela signifie que les personnes qui participent à un troisième débat – prévu par la loi sur l'administration des communes – sont irrespectueuses. Je crois que poser la question, c'est y répondre! Merci, Monsieur Broggin, d'avoir pris la parole!

Le président. Bien, la parole n'étant plus demandée, sauf si M. Bertrand veut répondre à M. Bonny... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, nous avons tout notre temps, car passé 2 h 30 il n'y a plus de limites!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 30 oui (1 abstention).

Page 41, cellule 3001000, Direction des affaires culturelles, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (FASe «La rue est à vous», page 138 des subventions).

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposent la suppression de la subvention de 240 000 francs. La justification est: «Activité à caractère essentiellement social.»

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Comme nous l'avons écrit, «La rue est à vous» est effectivement une activité dont le rôle est l'animation de quartier. C'est une activité qui doit émarger au département en charge des affaires sociales, le département des affaires culturelles gérant, quant à lui, les activités à caractère proprement culturel – et chacun sait que les arbitrages sont difficiles entre les acteurs culturels de Genève. En conséquence de quoi, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de voter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 29 oui (1 abstention).

*Page 46, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées («La ville est à vous», page 140 des subventions).*

Le président. Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demande de supprimer la subvention de 50 000 francs pour «La ville est à vous», au motif que cette activité est à caractère essentiellement social.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 30 oui.

*Page 52, cellule 3202000, Direction du Musée d'art et d'histoire,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement, que je vous lis: «Ancien montant: 134 047 francs; modification apportée: moins 70 000 francs; nouveau montant: 64 047 francs. Justification: par rapport au montant des comptes 2003.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 42 oui contre 31 non.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur le président, je voudrais clarifier l'amendement qui vient d'être voté. A la reprise, à 20 h 30, à défaut d'une majorité sur les bancs de l'Alternative, l'Entente a été très heureuse de faire passer son amendement pour une réduction de 70 000 francs sur un budget de 134 047 francs. A l'instant, il s'agissait donc de rétablir ce montant de 70 000 francs, supprimé en deuxième débat, pour revenir au budget initial. C'est ce que demandait l'amendement proposé par l'Alternative...

Le président. Monsieur Mugny, j'ai lu l'amendement tel qu'il nous a été donné... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs, l'amendement que j'ai sous les yeux et que je vous ai lu est totalement faux, puisque le montant actuel de la ligne n'est plus de 134 047 francs. Tout à l'heure, vous aviez voté, grâce à une majorité sur les bancs de droite, une diminution de 70 000 francs. Le montant

effectif de la ligne, au terme du deuxième débat, est donc de 64 047 francs. Les chiffres que j'ai annoncés étaient donc faux et le vote que nous venons de faire est caduc... (*Brouhaha.*)

M. Roberto Brogini (Ve). Monsieur le président, l'amendement rédigé par M^{me} Salerno, chef du groupe socialiste, devait être lu à l'envers... (*Rires.*) Non, je suis sérieux! Il fallait lire que le montant de 64 047 francs était augmenté de 70 000 francs pour arriver à 134 047 francs. M^{me} Salerno a dessiné des flèches sur l'amendement que vous avez reçu, pour indiquer que le montant de 64 047 francs, qui résulte du deuxième débat, devait être augmenté de 70 000 francs, le nouveau montant étant de 134 047 francs. C'est bien le rétablissement des 70 000 francs supprimés à 20 h 30 que vise cet amendement de l'Alternative, et je vous propose de le faire voter

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, lorsque vous avez lu l'amendement, j'ai compris que vous lisiez celui que j'avais déposé au deuxième débat. Nous avons voté cette diminution de 70 000 francs en deuxième débat et vous avez lu l'amendement que j'avais déposé. L'Alternative devrait en déposer un autre...

Le président. Monsieur Queloz, vous avez raison, il y a eu un vice de forme et le vote qui a eu lieu est caduc. En revanche, on peut déposer un amendement à tout moment et j'attends d'en recevoir un...

M^{me} Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, sur l'amendement que j'ai signé, j'ai écrit qu'il était présenté par l'Alternative, j'ai corrigé le montant: «*plus 70 000 francs*», puis, je l'avoue et je m'en excuse, j'ai dessiné une flèche! Alors, je veux bien réécrire cet amendement, mais celui que vous avez reçu mentionne: «64 047 francs plus 70 000 francs égale 134 047 francs» ...

Le président. Madame Salerno, j'ai parfaitement compris votre amendement. Il se trouve que je l'ai lu correctement, alors qu'il devait être lu à l'envers... (*Rires.*) De toute façon, il est déjà enregistré correctement par les services financiers. Nous allons le voter, mais je constate simplement au passage qu'à 2 h 40 je n'arrive plus à lire un message fléché! (*Rires.*)

Je relis donc l'amendement de l'Alternative: «Ancien montant: 64 047 francs; modification apportée: + 70 000 francs; nouveau montant: 134 047 francs.»

M. Georges Queloz (L). Un mot, Monsieur le président: votre procédure est juste mais cela ne nous empêchera pas de refuser cet amendement!

Le président. Monsieur Queloz, je préfère que la procédure soit juste et que vous refusiez l'amendement, plutôt que le contraire! (*Rires.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 42 oui contre 31 non.

*Page 73, cellule 4003000, Incendie et secours,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Un amendement radical et libéral propose une augmentation de charges de 800 000 francs, pour la création de huit postes au SIS.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, je voudrais vous rappeler la conséquence politique, en termes de sécurité, du choix que vous allez faire en souscrivant ou non à cet amendement. Je vous invite à bien y réfléchir avant de voter!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 21 oui (7 abstentions).

Le président. A la même rubrique, nous sommes saisis d'un amendement présenté par le groupe démocrate-chrétien, visant une augmentation de charges de 400 000 francs, pour la création de quatre postes au SIS.

M. Robert Pattaroni (DC). Dans la discussion tout à l'heure, M. Hediger disait que, si nous pouvions ajouter ces postes pour le SIS, ce serait bien, qu'il fallait voir à la fin... Nous sommes arrivés à la fin. Le montant est disponible. M. Hediger a prouvé que c'était opportun, nous vous proposons donc de voter une augmentation qui est opportune.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 29 oui (1 abstention).

Le président. Deux amendements, visant une diminution au Service des agents de ville et du domaine public, devaient compenser ceux qui viennent d'être refusés. J'imagine qu'ils sont retirés... On me fait signe que c'est le cas.

Page 80, cellule 5002000, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 461, Subventions acquises – cantons.

Le président. Les groupes démocrate-chrétien, radical et libéral présentent un amendement visant une diminution des recettes de 500 000 francs. Je lis la justification: «Diminution du montant de la subvention cantonale aux institutions de la petite enfance.»

M. Lionel Ricou (DC). Comme nous avons été frappés, en deuxième débat, par le mutisme du magistrat sur cette question, nous avons redéposé notre amendement. Nous avons cependant tenu compte de la remarque de M^{me} Johner, selon laquelle la création de places de crèche allait peut-être nous valoir une subvention cantonale plus importante que celle que nous avons imaginée. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à voter cette diminution de revenus de 500 000 francs, la subvention cantonale attendue s'élevant encore à 1,5 million.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 31 oui.

Page 80, cellule 5002000, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Dédommagement stagiaires, ligne à créer, page 148 des subventions).

Le président. Un amendement des groupes radical, démocrate-chrétien et libéral propose de créer une ligne de 70 000 francs, destinée au dédommagement des éducateurs stagiaires de 3^e année.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lorsqu'il s'agit de la petite enfance, la Ville de Genève est très généreuse, on l'a vu, et nous l'approuvons généralement. En

matière de formation des apprentis, on a pu constater, en revanche, que la Ville était assez chiche, puisqu'elle forme 42 apprentis, sur un personnel total de plus de 3000 personnes. Je pense donc qu'il y a des efforts à faire dans le secteur de la formation des adolescents et des jeunes adultes. En l'occurrence, c'est ce que nous demandons pour les stagiaires de la petite enfance. La formation évolue, le Département de l'instruction publique (DIP) dispense la formation théorique mais, de plus en plus, les entreprises prennent le relais de la formation pratique, ainsi que les institutions. Le DIP en appelle aux employeurs et, dans le cas qui nous occupe, la Ville de Genève est bel et bien un employeur: elle utilise des stagiaires et il est tout à fait logique qu'elle les rémunère. Nous représentons donc cet amendement et nous espérons que le magistrat et le Conseil municipal seront sensibles à notre argumentation.

M^{me} Sandrine Salerno (S). L'Alternative sera sensible à cette argumentation: nous accepterons cet amendement. Nous demandons au magistrat Tornare d'utiliser un autre levier dans ses discussions avec l'Etat. Nous savons qu'il en est capable et qu'il est tout à fait compétent pour le faire. Nous lui faisons confiance et nous voterons donc cet amendement.

M. Didier Bonny (DC). J'espère que j'ai bien entendu! (*Rires.*) Je ne peux que me féliciter qu'il y ait un troisième débat, cela sert quand même à quelque chose. Tout à l'heure, j'ai dit que l'Alternative se réclamait à longueur d'année d'une certaine justice; là, justice va être rendue aux stagiaires de 3^e année. Il faut d'ailleurs remercier les stagiaires qui ont lancé la pétition P-122 et qui n'en profiteront pas, puisqu'ils auront terminé leurs études à ce moment-là. A titre personnel, je remercie M^{me} Hämmerli-Lang, qui a suivi le dossier de très près et sans qui cet amendement n'aurait pas été voté... Enfin, s'il l'est, car j'attends de voir, comme saint Thomas!

M. Jean-Charles Rielle (S). Monsieur le président, vous transmettez à M. Bonny que j'en déduis qu'il va voter le budget tout à l'heure! (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, vous direz à M. Jean-Charles Rielle d'attendre encore un peu pour voir!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (73 oui).

Page 86, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées, page 149 des subventions).

Le président. Le Parti démocrate-chrétien propose un amendement en vue d'une augmentation de charges de 200 000 francs. Je lis la justification: «Prise en charge complète des frais d'exploitation de la Nouvelle Roseraie dès le 1^{er} juillet 2005.»

M. Didier Bonny (DC). Je l'ai dit en deuxième débat: le Parti démocrate-chrétien profitera de chaque occasion pour remettre l'ouvrage sur le métier, et ce troisième débat en est une. Nous avons toutefois entendu ce qui a été dit tout à l'heure par le grand spécialiste de la religion catholique – et de la fumée! – qu'est M. Oberholzer et ce qui a été dit par le Conseil administratif, y compris les divergences qui existent au sein de ce dernier. Nous pensons donc que la priorité doit être la Nouvelle Roseraie, puisque la moitié de la maison nous appartient déjà – pour le chalet Florimont, on verra. Nous souhaitons que la Ville de Genève puisse la mettre à la disposition des personnes âgées et nous avons déposé, cette fois-ci, un amendement de 200 000 francs. Sauf erreur de notre part, ces 200 000 francs ajoutés aux 400 000 francs déjà inscrits au budget devraient permettre de couvrir les frais de fonctionnement de la Nouvelle Roseraie pour le deuxième semestre 2005. Je rappelle que la reprise de ces maisons est un souhait du Conseil municipal, exprimé dans la motion M-308, et que nous nous appuyons sur un vote unanime du plénum.

Concernant ces maisons de vacances, il ne s'agit pas d'un transfert de charges de l'Etat vers les communes, puisque c'est le Conseil municipal qui a demandé au Conseil administratif d'approcher le Conseil d'Etat, et non le contraire. (*Remarque.*) Monsieur Mugny, il ne faut pas tout mélanger! Nous comptons sur vous pour retourner la majorité du Conseil administratif dans le bon sens et pour que cet objet arrive devant le Conseil municipal. Nous devons offrir un lieu de vacances aux personnes âgées, mais également à leurs familles. Celles-ci s'occupent de leurs personnes âgées à longueur d'année et, au moment de partir en vacances, elles auront ainsi la possibilité de laisser leurs aînés dans un endroit magnifique – la commission sociale et de la jeunesse a pu s'en rendre compte il y a deux ans – et dans une maison qui bénéficie d'un encadrement adéquat. Cela fait tout à fait partie de la politique familiale, puisque cela concerne plusieurs générations.

Je ne me fais pas trop d'illusions sur le résultat du vote, qui n'est finalement pas si important. L'important, c'est que notre discussion aujourd'hui a permis de clarifier les choses. Maintenant, chacun sait de quoi il s'agit et nous attendons que

le Conseil administratif, suite aux discussions qu'il aura eues avec l'Hospice général, nous présente une proposition... Monsieur Mugny, vous me faites des signes: vous voyez comme il peut être parfois pénible de vous écouter pendant vingt-cinq minutes de suite! (*Exclamations.*) J'en ai terminé et je vous souhaite à tous une bonne nuit!

Le président. Vous allez vite en besogne, Monsieur Bonny, nous n'avons pas encore vraiment terminé...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 66 non contre 6 oui (1 abstention).

Le président. Nous avons traité tous les amendements déposés en troisième débat. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, dans l'attente des arrêtés définitifs, de passer à la déclaration finale des groupes.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Monsieur le président, je voudrais vous remercier pour la bonne tenue des débats et remercier les journalistes ici présents qui ont assisté à nos discussions pendant dix-huit heures! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous voilà au terme de nos débats budgétaires, qui ont commencé fort tôt ce matin et qui se termineront d'ici quelques instants. Le groupe libéral a beaucoup travaillé, s'est beaucoup préparé pour ce budget; c'est ce qu'on attend de lui, c'est le jeu politique, c'est le jeu démocratique. Nous avons cherché, Mesdames et Messieurs, dans l'approche que nous vous avons présentée à de nombreuses reprises, à isoler des rubriques budgétaires qui nous semblaient pouvoir faire l'objet d'économies sans remettre en cause la qualité des prestations fournies à la population. Vous n'en avez pas voulu, c'est aussi le jeu démocratique: vous avez la majorité, vous faites votre politique, ce n'est pas la nôtre, mais au terme de ces débats le jeu démocratique a été respecté. Par rapport à l'intervention d'un conseiller qui disait qu'il n'avait pas pu s'exprimer, je dois dire qu'en ce qui nous concerne, groupe libéral, nous pensons avoir pu jouer notre rôle aujourd'hui et nous en sommes fort satisfaits, quand bien même le résultat n'est pas à la hauteur de nos espoirs.

Je retiendrai un deuxième élément dans ce débat: je pense que l'approche que nous vous avons proposée à travers nos amendements a probablement dû susciter, même si vous ne nous avez pas suivis, un germe de réflexion. Le travail budgé-

taire est un travail sérieux et, lorsqu'on va en profondeur, on voit des choses que l'on ne voit pas lorsqu'on regarde les choses de trop haut. J'espère que nous continuerons tous ensemble dans cette voie, de manière à isoler les dépenses qui sont nécessaires et à effectuer un certain nombre d'économies là où l'argent du contribuable pourrait se dépenser à meilleur escient.

Je ferai une dernière remarque. Nous avons, à plusieurs reprises, souligné que nous appelions de nos vœux une gestion du personnel et, notamment, des engagements qui soit un peu plus créative. Nous avons eu plusieurs occasions, durant ce budget, d'en faire la démonstration. Des amendements, des propositions concrètes ont été refusées, mais je pense que notre municipalité ne peut plus se dispenser d'une réflexion de fond, en particulier sur la mobilité des personnes au sein de l'administration.

A la fin de ces débats, le budget est fort semblable à celui qui nous a été présenté au début de la journée et, pour cette raison, nous vous confirmons que nous ne le voterons pas.

M. Robert Pattaroni (DC). Quand nous discutons avec des personnes qui s'intéressent à la chose publique, mais qui regardent avec un peu de méfiance la politique et les politiciens, elles nous disent parfois que nous ferions du travail beaucoup plus sérieux, plus raisonnable, plus rationnel, plus efficace, s'il n'y avait pas les partis. Ce soir, nous avons eu plusieurs fois l'impression qu'au nom de certaines convictions idéologiques ou de contraintes idéologiques, nous ne pouvions nous mettre autour d'une table et décider que, là, il serait bon d'augmenter tel montant ou de diminuer tel autre. Il est dommage, Monsieur le président, qu'on ne sente pas au sein des partis majoritaires, ni en commission ni à l'issue des travaux, au moment du dessert, la volonté de trouver la meilleure affectation des ressources. C'est vraiment regrettable, d'autant plus que notre pays va devoir apprendre comment faire face, comment maintenir certains acquis sociaux indispensables à une certaine qualité de vie, dans le sens du développement durable qui nous est cher à tous, alors même que les ressources seront plus difficiles à recueillir, en raison d'une mondialisation dont on sait que, si elle apporte des avantages, elle peut apporter aussi des désavantages. Nous n'en sommes pas encore suffisamment conscients, mais dans cette situation il faut une certaine solidarité, qui dépasse les partis et les clivages, parfois beaucoup trop automatiques, entre une certaine gauche et une certaine droite. Nous qui sommes au centre, nous pensons que les meilleures solutions, les plus raisonnables sont évidemment celles du centre.

La solution pour la suite sera sans aucun doute d'utiliser cette méthode à laquelle M. Muller faisait allusion ce matin et que certains ont connue, celle du

budget base zéro. Si, demain, nous devons mettre en place un service social, un service d'aménagement, un service des espaces verts et de l'environnement, de quoi aurions-nous besoin pour qu'ils soient efficaces, quel budget devrions-nous prévoir? Alors, on ne peut évidemment pas faire cela pour les cinq départements, mais à différentes occasions on a choisi des services pilotes et on a fait des essais. Nous proposons donc, pour l'année prochaine, qu'on fasse cette tentative de budget base zéro dans un département volontaire ou dans un service de chaque département. Peut-être nous démontrerez-vous, Mesdames et Messieurs, que nous exagérons dans nos critiques, mais peut-être constaterez-vous – et vous en serez satisfaits – qu'on peut faire mieux avec les mêmes moyens. En conséquence, vous l'avez compris, nous n'allons pas voter ce budget. Mais nous sommes décidés à vous présenter, en janvier 2005, des objectifs précis qui, s'ils sont réalisés, nous permettront l'année prochaine de voter le budget, nous en prenons l'engagement!

M. Roberto Brogini (Ve). Nous arrivons, à 3 h du matin, au terme de ce travail annuel qu'est l'adoption du budget pour l'année suivante. Cette année, nous avons confirmé grosso modo le travail qui avait été effectué par les commissions. Ce budget 2005 garantit la pérennité de notre collectivité. Il n'amène pas de solutions ou d'approches révolutionnaires, mais il permet de poursuivre les engagements qui ont été pris par notre collectivité dans le social, la culture... Nous voyons poindre le développement durable, dont les valeurs commencent à entrer dans les esprits, et nous nous en réjouissons. Nous pouvons continuer à garantir l'aménagement, les prestations, et nous nous en réjouissons. Trois priorités ont été fixées cette année: nous allons développer les bibliothèques et les crèches, améliorer la propreté de nos voiries, ainsi que l'avaient demandé la population et certains médias – qui en ont peut-être un peu trop fait... Nous allons faire tout cela, malgré des recettes assez fluctuantes et aléatoires.

Bien entendu, nous sommes attentifs aux charges que l'Etat entend transférer sur le dos des communes. Au niveau fédéral, il y a une volonté de désengagement des autorités fédérales, qui se retournent vers les Cantons, ceux-ci se retournant vers le dernier maillon qu'est la commune. A nous d'être attentifs dès l'année prochaine à ces transferts, qui pourraient nous empêcher de remplir certaines tâches traditionnellement dévolues à la commune.

Dans l'élaboration du budget, certains postes nous sont chers et nous avons déposé, au début de cette année, une motion M-423 concernant les groupes 31 «Biens, services et marchandises». Cette motion a été acceptée par le Conseil municipal et déploiera ses effets dès l'année prochaine. En ce qui concerne l'entretien des immeubles du patrimoine financier et administratif, nous avons vu que, cette année, il y a eu des baisses. Ce n'est pas, pour nous, un objectif en soi,

car nous devons continuer à entretenir nos immeubles et à investir de l'argent pour ce faire. Pour le reste, nous verrons comment nous pourrions maîtriser les groupes 31 à l'avenir.

Enfin, je tiens à remercier les collaborateurs des services financiers qui ont participé à cette journée, sans oublier bien entendu les mémorialistes, ainsi que MM. Hercod et Murzy. Je n'oublie pas non plus les concierges de l'Hôtel de Ville et M. Perrin, huissier, qui ne dépendent pas de l'administration municipale. J'en profite pour rappeler qu'en 1843, dans cette salle, lors de la première séance du Conseil municipal, James Fazy posait la question: le Conseil municipal devait-il rester dans la salle du Grand Conseil? Le Grand Conseil n'était pas celui que nous connaissons actuellement, puisque la Constitution cantonale date de 1846, c'est-à-dire trois ans après la création du Conseil municipal. Donc, celui-ci se posait déjà la question de savoir s'il devait rester dans la même salle... (*Brouhaha.*) Et le Conseil administratif répondait que la Ville n'avait pas les moyens d'investir pour une salle qui lui serait réservée. Cent soixante et un ans après, nous sommes toujours dans la même salle, nous avons parfois des rapports un peu difficiles avec le Canton, mais nous arrivons à cohabiter. Souhaitons que cela dure!

M. Pierre Rumo (T). Je serai bref. Nous voterons évidemment ce budget. Comme l'a rappelé ce matin M^{me} Ecuyer, c'est un budget fondé sur l'austérité, les finances de la Ville étant ce qu'elles sont. Néanmoins, nous avons pu en discuter pendant une quinzaine d'heures et, à ce propos, je remercie M. Jean-Marie Hainaut d'avoir confirmé que nous avons bien respecté les règles démocratiques. Pour faire aussi un peu d'histoire – j'irai moins loin que M. Broggin – je dirai que nous n'avons pas fait comme M. Paul Quilès qui, au Congrès de Valence en 1981, avait dit: «Vous avez politiquement tort parce que vous êtes minoritaires!» Non, Mesdames et Messieurs, nous vous avons écoutés; nous ne vous avons peut-être pas toujours entendus, mais nous vous avons largement écoutés lorsque vous avez développé vos amendements.

Comme nous l'avons dit, nous sommes parfaitement d'accord avec les trois priorités de ce budget: «Genève, ville propre», petite enfance et soutien au livre. Durant ces débats, deux points nous ont surpris. Le premier est votre combat d'arrière-garde, Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne la circulation et la mobilité. Si vous faisiez preuve d'un peu moins de provincialisme – comme vous nous accusez d'en faire parfois – si vous regardiez l'évolution des villes de Suisse alémanique comme Berne, Zurich ou Bâle, vous verriez que ces villes sont beaucoup plus contraignantes que Genève sur le plan de la mobilité et de la lutte contre la prééminence de la voiture... (*Brouhaha.*)

Par ailleurs, nous avons également été surpris par l'attitude de l'Entente sur la sécurité, par le fait qu'elle joue sur la peur et le besoin de sécurité. Il est vrai que

le commandant Wicky a évoqué le besoin d'engager quelques pompiers supplémentaires, mais de là à dire qu'il y a un danger très important en Ville de Genève dans ce domaine, c'est nettement exagéré. Je respecte la prééminence du politique sur l'administratif, fût-il un haut fonctionnaire, et il me semble que, sur ce point-là, le Conseil administratif et M. Hediger ont été très clairs: ils seront toujours attentifs à la sécurité, mais il y a des choix à faire. En l'occurrence, les citoyens de la Ville de Genève ne courent aucun risque sur le plan de la sécurité.

En conclusion, le Parti du travail votera ce budget.

M. Eric Ischi (UDC). Par rapport à l'année dernière, il y a en tout cas une grande différence, c'est l'heure tardive à laquelle nous allons terminer nos travaux! Pour le reste, je ne vais pas vous fatiguer en répétant ce que j'avais déclaré en 2003: notre position est identique. Vous l'avez constaté, Mesdames et Messieurs, notre groupe a soutenu bon nombre des amendements qui étaient présentés par l'Entente dans un souci d'économies. Nous prenons acte des décisions prises. J'aimerais simplement regretter qu'une proposition de simple bon sens – celle de trouver des forces de travail dans l'effectif actuel de la Ville – ne passe pas. Quand j'ai demandé au Conseil administratif où travaillaient certaines personnes transférées depuis le SEVE et ce qu'elles faisaient, on m'a indiqué les services où elles étaient placées, mais je ne sais toujours pas ce qu'elles y font! Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, notre groupe refusera le budget 2005.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe remercie toutes les personnes qui ont travaillé avec nous sur ce budget. Ce budget, tel qu'il ressort des débats, nous convient et nous le voterons. J'en ai terminé, Monsieur le président!

Des voix. Bravo!

M. Pierre Maudet (R). Au sein du groupe radical, hormis les pratiques du Conseil administratif dans les hôtels berlinois et le coassement des grenouilles, nous n'avons pas appris grand-chose dans la discussion budgétaire d'aujourd'hui! Les doutes et les craintes exprimés ce matin en préambule se sont vus confirmés dans les discussions de l'après-midi. Pour le reste, je vous renvoie, Mesdames et Messieurs, à notre déclaration de ce matin. Le groupe radical, par souci de cohérence dans sa volonté de faire des économies, vous fait cadeau du reste de son discours et vous donne rendez-vous aux comptes 2005!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Les membres du groupe socialiste ont le sentiment d'avoir rempli leur mandat d'élus et d'avoir, dans ce débat budgétaire, pris le temps de la démocratie. Nos débats ont duré à peu près dix-neuf heures: c'était assez de temps pour essayer de se convaincre. Nous avons largement débattu, dans un climat parfois passionné mais toujours poli, des options politiques certes divergentes qui sont les nôtres. Au terme de ces débats, nous avons pour notre part, groupe socialiste, le sentiment d'avoir abouti à un budget solidaire et responsable, que nous voterons avec plaisir, Monsieur le président!

M. Pierre Muller, maire. Je me joins à ce concert de louanges et de congratulations mutuelles; mes collègues et moi sommes évidemment du même avis. Ce soir, outre ceux qui ont travaillé ici, dans le *back-office*, dans les couloirs et ailleurs, j'aimerais remercier particulièrement M. Eric Hermann, directeur du département des finances, car c'est son dernier budget! (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, je crois que l'essentiel a été atteint: à la suite d'un bon débat démocratique, nous avons un budget 2005. Merci à tous, bonnes fêtes et à l'année prochaine!

Le président. Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas encore de budget, puisque nous ne l'avons pas voté en troisième débat. Nous allons le faire maintenant, si vous le voulez bien!

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté par 42 oui contre 31 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à l'unanimité (73 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté par 42 oui contre 21 non (10 abstentions).

Mis aux voix, les 3 arrêtés dans leur ensemble sont acceptés par 42 oui contre 31 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. -- Budget administratif et mode de financement

<i>Article premier. – Budget de fonctionnement</i>	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 022 271 222
sous déduction des imputations internes de	<u>71 604 282</u>
soit un total des charges nettes de	950 666 940
et les revenus à	1 022 606 467
sous déduction des imputations internes de	<u>71 604 282</u>
soit un total des revenus nets de	951 002 185

L'excédent de revenus présumé s'élève à 335 245 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	85 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	85 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	25 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	25 000 000
c) Total	
dépenses	110 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	110 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		85 000 000

amortissements ordinaires	66 120 118	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 335 245	
autofinancement		<u>66 455 363</u>
insuffisance de financement		18 544 637
b) patrimoine financier		
investissements nets		25 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>1 084 542</u>
insuffisance de financement		23 915 458
c) total		
investissements nets		110 000 000
amortissements ordinaires	67 204 660	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 335 245	
autofinancement		<u>67 539 905</u>
insuffisance de financement		42 460 095

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

Fr.

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 335 245 correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2005, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2005 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2005.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2005 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 42 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

Art. 2.

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2005, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-515, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles*

Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une gestion moderne et dynamique de la dette de la Ville de Genève: arrêtons de faire des cadeaux aux créanciers!»;

- M-516, de *M^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Robert Pattaroni, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion et Didier Bonny*: «Construisons du logement sur le site d'Artamis»;
- M-517, de *M^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Lionel Ricou*: «Pour une action de la Ville de Genève encore plus efficace en matière de promotion économique et de soutien aux entreprises».

5. Interpellations.

Le président. J'annonce l'interpellation I-131 de *M^{me} Béatrice Graf Lateo*: «Développement de la zone 30 km/h dans certains quartiers de la rive droite (bis)».

6. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous en avons terminé. Je vous souhaite une bonne fin de nuit et une bonne rentrée dans vos foyers!

Séance levée à 3 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3678
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3678
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B). Suite du deuxième débat et troisième débat	3678
– Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Le Théâtre Les Monteurs d'images menacé de disparition» (P-105 A)	3699
4. Propositions des conseillers municipaux	3845
5. Interpellations	3846
6. Questions écrites	3846

La mémorialiste:
Marguerite Conus